



Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
Société de Gestion de l'Énergie de Manantali
Société d'Exploitation de Manantali et de Félou

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES SEMAF 2024



Table des matières

1	SIGLES ET ACRONYMES	1
2	MOT DU DIRECTEUR GENERAL	2
3	ORGANISATION DE LA SOCIETE	4
4	EQUIPEMENTS EXPLOITES	7
5	APERCU SOMMAIRE	9
6	L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE MANANTALI, DES CENTRALES ET DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE	10
6.1	EXPLOITATION DE LA RETENUE	11
6.1.1	HYDROMETRIE	11
6.1.2	BILAN DE LA GESTION DES EAUX DU BARRAGE DE MANANTALI	13
6.2	LIVRAISONS D'ENERGIE	17
6.2.1	CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE MANANTALI	17
6.2.2	CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE GOUINA	18
6.2.3	CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE FELOU	19
6.2.4	CENTRALES DU RIMA	20
6.3	VENTES D'ENERGIE	21
6.4	BILAN ENERGETIQUE, PERTES ET RENDEMENT DU RIMA	25
6.5	PERFORMANCES TECHNIQUES	25
6.5.1	GROUPES DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE MANANTALI	25
6.5.2	GROUPES DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE FELOU	31
6.5.3	COMPORTEMENTS DES RESEAUX DE DISTRIBUTION AUX POINTS DE LIVRAISON DES SDE	33
6.5.4	RESEAU DE TRANSPORT	33
▪	PRODUCTION ET ECHANGES D'ENERGIE	33
7	MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS	37
7.1	CENTRALE ET BARRAGE DE MANANTALI	37
7.1.1	ENTRETIENS SYSTEMATIQUES	37
7.1.2	ENTRETIENS CONDITIONNELS	37
7.1.3	ENTRETIENS CURATIFS OU REPARATIONS	38
7.1.4	AUSCULTATION ET SURETE DU BARRAGE	39
7.1.5	AUSCULTATION VISUELLE	39
	INSTRUMENTATION ET ANALYSE DES DONNEES	40
7.1.6	CENTRALE ET BARRAGE DE FELOU	40
7.2.1	ENTRETIENS SYSTEMATIQUES	40
	ENTRETIENS CURATIFS OU REPARATIONS	40
7.3	CENTRALE DE GOUINA	41
7.3.1	ENTRETIENS SYSTEMATIQUES	41
7.3.2	ENTRETIENS CONDITIONNELS	41
7.3.3	ENTRETIENS CURATIFS OU REPARATIONS	41
7.3.4	DIFFICULTES D'EXPLOITATION	42
7.4.1	POSTES ET LIGNES HT DU RIMA	44
7.4.2	POSTES HT	44
7.4.3	LIGNES HT	47
7.4.4	SUIVI DES PROJETS DT	49
	DISJONCTEUR TYPE ABB	50
	DISJONCTEURS TYPE ALSTOM	51
	DISJONCTEURS HT TYPE CHINA XD GROUPE	51
	REMISE EN ETAT DES REACTANCES INDISPONIBLES DU RIMA	51
	REPARATION DE LA REACTANCE BARRES 225 kV DE KAYES	51
	REPARATION DE LA REACTANCE LIGNE MANANTALI 225 kV DE KAYES	51
	REMISE EN SERVICE DE LA REACTANCE LIGNE 225 kV – 25 MVAR DU POSTE HT DE KODIALANI	51
	FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DE DEUX REACTANCES A MATAM ET DAGANA	51

REMISE EN ETAT DES REGLEURS EN CHARGE DES TRANSFORMATEURS	51
REMISE EN ETAT DU REGLEUR EN CHARGE DU TR1 DE NOUAKCHOTT	51
REMISE EN ETAT DU REGLEUR EN CHARGE DU TR2 DE KODIALANI	52
RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DE TRANSIT DU POSTE HT DE NOUAKCHOTT	52
PREMIERE PHASE	52
DEUXIEME PHASE	52
7.4.5 DIFFICULTES D'EXPLOITATIONS	53
7.4.6 RECOMMANDATION	53
8 PERSONNEL, INSTITUTIONS	55
8.1 EFFECTIF DE LA SEMAF	55
8.2 ADMINISTRATION	57
▪ MOBILITES INTERNES	60
▪ DEPARTS	60
▪ ROTATION DU PERSONNEL (TURN-OVER)	60
8.3 LES SALAIRES	61
▪ EVOLUTION DES SALAIRES	61
▪ HEURES SUPPLEMENTAIRES	61
8.4 CLIMAT SOCIAL	62
▪ DIALOGUE SOCIAL	62
▪ RELATION AVEC LES INSTITUTIONS ET ORGANISME SOCIAUX	62
▪ AFFAIRES SOCIALES	63
▪ RECLAMATIONS	63
▪ SANCTIONS DISCIPLINAIRES	63
8.5 SERVICE MEDICAL	63
▪ MALADIES CHRONIQUES	63
▪ REPOS MEDICAUX	64
▪ ACCIDENT DE TRAVAIL	64
8.6 ACTIVITES DE RESPONSABILITES SOCIETALES ET SOCIALES	65
9 SITUATION FINANCIERE	66
9.1 LA TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2024	66
9.2 LA PREFACTURATION DES SdE TRANSMISE A LA SOGEM	66
9.3 LA FACTURATION ET LE RECOUVREMENT DE LA REMUNERATION MENSUELLE	67
9.4 LE MODELE FINANCIER	67
9.5 LE REPORTING DES COURRIERS AVEC LA SOGEM	68
9.6 LA SITUATION PATRIMONIALE	69
9.6.1 COMPARAISON DES GRANDES MASSES DU BILAN (2023 vs 2024)	69
9.6.2 TAUX DE VARIATION DES GRANDES MASSES (%)	70
9.7 LES PERFORMANCES FINANCIERES	71
10 QUALITE SECURITE SANTE ET ENVIRONNEMENT	70
LES ACTIVITES SUIVANTES ONT ETE REALISEES DANS LES DIFFERENTS DOMAINES.	72
10.1 SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	72
10.2 SURETE	73
10.3 ENVIRONNEMENT	74
10.4 LIMNOLOGIE	75
10.5 QUALITE	75
10.6 COMMUNICATION	76
10.7 FACTEURS BLOQUANTS	77
11 FORMATION	78
12 ACHATS APPROVISIONNEMENTS ET LOGISTIQUE	79
12.1 ACHATS ET APPROVISIONNEMENTS	79
12.2 GESTION DES STOCKS ET DU CARBURANT	80
12.3 ACTIVITE D'ENTRETIEN GENERAL	81
SECTION INTENDANT	81
SECTION GARAGE	85



12 ACTIVITES DES SERVICES RATTACHES	A LA DIRECTION
GENERALE	92
13 STRUCTURES DE CONTROLE	104
15 VALEURS CARACTERIQUES DE LA SEMAF SA AU 31/12/2025	111
16 PERSPECTIVES POUR 2025	112
17 CONCLUSION	113
ANNEXES	114

1 SIGLES ET ACRONYMES

Comdex	Comité d'exploitation
ComDir	Comité de Direction
CTPI	Comité Technique Permanent de l'Interconnexion
EDM-SA	Energie du Mali
EEM-SA	Eskom Energie Manantali
Félou	Centrale de Félou
GMAO	Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur
Gouina	Centrale et barrage de Gouina
GWh	Gigawattheures
Hz	Hertz
kV	Kilovolt
Manantali	Centrale, barrage
MWh	Mégawattheures
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
RIMA	Réseau Interconnecté de Manantali
RIO	Réseau Interconnecté de l'OMVS
RSE	Responsabilité Sociétale d'Entreprise
SCADA	Système de Contrôle et d'Acquisition des Données
SdE	Société d'Electricité
SEMAF-SA	Société d'Exploitation de Manantali et de Félou
Senelec	Société Sénégalaise d'Electricité
SOGEM	Société de Gestion de l'Energie de Manantali
SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité
WAPP	West African Power Pool

2 MOT DU DIRECTEUR GENERAL

L'année 2024 a été marquée par la continuation du vaste programme de réorganisation structurelle et industrielle pour revenir aux fondamentaux d'une société moderne, aux normes, qui pourra donner satisfaction aux sociétés d'électricité clientes et aux Autorités de l'OMVS.

Pour satisfaire cette ambition, nous sommes soumis aux exigences de devenir un opérateur électricien de référence en Afrique à l'horizon 2025.

Pour l'atteinte des objectifs, des chantiers cités ci-dessous ont été lancés et poursuivis dont nous enregistrons des achèvements, et des exécutions en cours.

- Le respect de la feuille de route déclinée conformément à la stratégie et aux objectifs, de développement à inscrire dans le budget 2024,
- La mise en œuvre des recommandations de l'audit du système d'Information ;
- La poursuite de la digitalisation des procédures et processus ;
- La poursuite des chantiers de certifications avec le SMI, de RSE et d'habilitation électrique ;
- La poursuite du chantier de réduction des coûts « cost killing » ;
- La mise en œuvre de l'ERP Sage pour la comptabilité, l'immobilisation, la gestion budgétaire, la gestion commerciale, les RH, la paie et la GMAO ;
- La finalisation de l'audit social sur recommandation du Conseil d'Administration ;
- La finalisation de la révision du manuel de procédures ;
- La finalisation de l'accord d'établissement ;
- La finalisation du règlement intérieur ;
- La poursuite de la réhabilitation des villas obsolètes des cités pour un meilleur cadre de vie en rapport avec la SOGEM ;
- Le suivi du renouvellement et du renforcement des ouvrages pour assurer une meilleure exploitation en rapport avec la SOGEM ;
- L'amélioration des capacités d'intervention et de maintenance sur le RIMA ;
- Le renforcement de la capacité du personnel ;
- La consolidation de la bonne gouvernance ;
- L'amélioration des indicateurs techniques de qualité de service ;
- L'amélioration des relations avec la communauté ;
- L'amélioration des indicateurs de gestion.

Au total, 1.914,14 GWh ont été produits par les centrales du RIMA sur un productible prévisionnel de 1.601 GWh, soit un dépassement de 19,61%

Les besoins en eau de l'ensemble des usages ont été satisfaits : agriculture, consommation humaine et animale, production d'électricité, navigation et préservation de l'environnement.



Malgré l'insuffisance des actions de maintenance des ouvrages en 2024, elle a été effectuée suivant les préconisations des constructeurs. Cependant, il est à noter que l'effort doit être poursuivi pour une meilleure organisation de la maintenance.

L'année 2024 a également été marquée par des difficultés financières à cause du non-paiement à bonne date des rémunérations mensuelles, des arriérés des notes de débit et le remboursement des frais du personnel recruté depuis 2018. Ces difficultés ont ensuite impacté les obligations contractuelles, fiscales et sociales.

La SEMAF a continué au cours de l'année 2024 de s'ajuster avec une rémunération reçue de SOGEM insuffisante, qui doit être revue en 2025 au regard du déséquilibre structurel constaté et des risques sur les performances de l'exploitation.

Le présent rapport passera en revue l'ensemble des activités et mettra en exergue les réalisations et les ratios dans la chaîne opérationnelle et les supports.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Moussa DIAGNE

Directeur Général



3 ORGANISATION DE LA SOCIETE

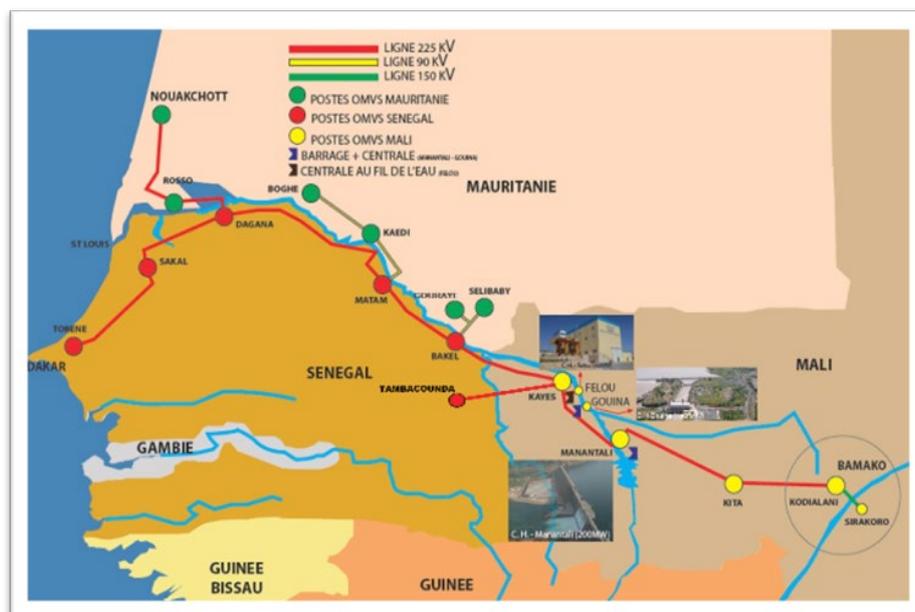
La Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM) est une société publique inter-étatique créée par la Convention du 7 janvier 1997 signée par les Chefs d'Etat des Etats Membres de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS). Son objectif était de réaliser le Projet Energie de Manantali et d'exploiter les installations dudit Projet ainsi que le barrage du même nom pour la maîtrise des eaux du fleuve Sénégal et la production, la facturation et le recouvrement de l'énergie produite.

Par la Suite, la SOGEM a créé une filiale dénommée **Société d'Exploitation de Manantali et Félou**, en abrégé « **SEMAF SA** » en juin 2014 avec un capital Social de deux milliards (2 000 000 000) F CFA, régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA et de droit malien, ayant son siège social à Manantali au Mali.

SEMAF SA a pour objet social l'exploitation et la maintenance des ouvrages de Manantali, de Félou, de Gouina et du Réseau de Transport qui lui ont été confiés par la SOGEM. A ce titre, elle est aussi chargée de la production, du transport et de la livraison de l'énergie électrique aux Sociétés d'électricité des Etats Membre de l'OMVS à partir des installations mises à sa disposition ainsi que du barrage de Manantali et de la ressource en eau.

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 12 membres qui sont :

- | | |
|--------------------------------|---|
| ▪ M. Bebaha AHMED YOURA | Président du CA, représentant la Mauritanie |
| ▪ M. Drissa SAMAKE | Administrateur Mali |
| ▪ M. Amadou Salmone FALL | Administrateur Sénégal |
| ▪ M. Alhassane BAH | Administrateur/Guinée (Observateur) |
| ▪ M. Ahmed Ramdane SYLLA | Administrateur, Représentant HC OMVS |
| ▪ M. Abdellahi HEDYETTI | Administrateur SOGEM |
| ▪ M. Amadou DEMBELE | Administrateur SOGEM |
| ▪ M. Souleymane WAIGALO | Administrateur indépendant |
| ▪ M. Abdoulaye DIALLO | Administrateur indépendant (EDM SA) |
| ▪ M. Sidi Salem Mohamed AL ABD | Administrateur indépendant (SOMELEC) |
| ▪ M. Papa Toby GAYE | Administrateur indépendant (Senelec) |
| ▪ M. Adama Sileyé BA | Administrateur, Représentant les employés (Observateur) |



Le Réseau Interconnecté de Manantali

La Direction Générale est assurée par Monsieur Moussa DIAGNE, Directeur Général, assisté de l'équipe de Direction composée de :

▪ M. Djibril	COULIBALY	Secrétaire Général
▪ M. Moulaye Mohamed	TRAORE	Directeur Production
▪ M. Ousmane	DIALLO	Directeur Transport p/i
▪ M. Ousseynou	SANKHARE	Directeur Finances et Commercial
▪ M. Aboubacar Sidiki	KANTE	Directeur Ressources Humaines
▪ M. Joseph Mbeur	FAYE	Directeur Qualité Sécurité Environnement
▪ M. Ousmane Mika	DIENG	Directeur Moyens Généraux
▪ M. Oumar	DIALLO	Directeur Contrôle Suivi-Evaluation
▪ Mme Khady	CADAM	Conseillère Technique du DG
▪ M. Noumory	TRAORE	Auditeur Interne

Et de cadres en staff :

▪ M. Tidiane	SEMEGA	Conseiller Technique du DG
▪ M. Babacar	N'DIAYE	Chef du Bureau de Dakar
▪ M. Mohamed Lemine	EDDY	Chef du Bureau de Nouakchott
▪ M. Benjamin	NDEYE	Chef de Service Juridique et Bureau Kayes
▪ M. Cheikh Sadibou	THIAW	Chef de Service Système d'Information
▪ M. Mohamed Moussa	DIENG	Assistant Technique DG



- M. Latgrand
- M. Oumar

N'DIAYE
BA

Project Manager Officer
Chef de Cellule Passation des Marchés

4 EQUIPEMENTS EXPLOITES

Le Barrage et la Centrale de Manantali

Situé sur la rivière Bafing au Mali, c'est un ouvrage à buts multiples (production d'énergie hydroélectrique, irrigation, navigation et écrêtement des crues). Le barrage a été mis en eau en 1988 et la centrale mise en service sur le réseau en 2001.

Les caractéristiques sont :

- Longueur sur la crête : 1 460 m,
- Niveau à la crête : 212,5 m IGN ;
- Hauteur au-dessus des fondations : 68 m ;
- Cote maximale normale d'exploitation : 208 m IGN (par rapport au niveau moyen de la mer) ;
- Volume du réservoir : 208 m IGN soit 11,27 milliards de m³ d'eau ;
- Superficie du lac de retenue : 470 km² ;
- Puissance installée : 200 MW ;
- Nombre de groupes : 5 ;
- Turbine : Kaplan ;
- Hauteur de chute : 46 m ;
- 1 Poste Productible annuel moyen : 807 GWh ;
- Type de HT 225 kV ;
- 1 Ligne HT 225 kV départ Est vers Bamako ;
- 1 Ligne HT 225 kV départ Ouest vers Dakar et Nouakchott.

La Centrale Hydroélectrique de Félou

Situé à environ 200 km en aval de Manantali, l'ouvrage a été mis en service en 2013 et comprend :

- Un Barrage – seuil réhabilité de 2 m de hauteur sur 945 m de longueur,
- Les ouvrages de tête ou prises d'eau ;
- Un Canal d'amenée de 638 m ;
- Une Centrale hydroélectrique au fil de l'eau ;
- Puissance installée : 60 MW ;
- Nombre de groupes : 3 ;
- Type de turbine : Bulbe ;
- Productible moyen annuel : 320 - 350 GWh ;
- Un Poste HT 225 kV et Une Ligne HT 225 kV Félou – Kayes.



La centrale hydroélectrique de Gouina

Située entre Manantali et Félou, elle a été mise sur le réseau en mars 2022.

Elle se caractérise par :

- Puissance installée : 140 MW,
- Type de turbine : Kaplan ;
- Productible moyen annuel : 570 à 620 GWh ;
- Ligne de transport HT Félou-Gouina ;
- Un Poste HT 225 kV ;
- Hauteur de chute : 22,5 m.

Le Centre de Dispatching de Manantali assure la téléconduite du Réseau Interconnecté de Manantali (RIMA) et la coordination de l'exploitation avec les réseaux électriques des Sociétés d'Electricité (SdE) des Etats- Membres de l'OMVS (EDM SA, SOMELEC et Senelec).

Le Réseau de transport d'électricité en Haute Tension (Lignes et Postes) reliant les réseaux électriques du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal et comprenant :

- Les Lignes à Haute tension : 2 312 km dont :
 - ✓ 2 055 km lignes 225 kV ;
 - ✓ 22 km Lignes 150 kV ;
 - ✓ 235 km lignes 90 kV.
- Les Postes de Transformation au nombre de 18 dont :
 - ✓ 6 postes en Mauritanie (Rosso, Nouakchott, Boghé, Kaédi, Sélibaby et Gouraye) ;
 - ✓ 6 postes au Sénégal (Tobène, Sakal, Dagana, Matam, Bakel et Tamba) ;
 - ✓ 6 postes au Mali (Manantali, Kita, Kodialani, Félou, Gouina et Kayes).



5 APERCU SOMMAIRE

Le présent rapport d'activités fait le point sur les activités de la SEMAF, réalisées pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Ce rapport annuel traitera des points suivants :

- L'Exploitation du barrage de Manantali, des centrales et des réseaux de transport d'énergie ;
- La Maintenance des installations et équipements ;
- Le Personnel ;
- La Situation financière ;
- Les Aspects sûreté, sécurité, santé, environnement ;
- Les activités des différentes entités de la Société ;
- La Gouvernance de la Société ;
- Les Perspectives.

Le présent rapport fournira toutes les informations techniques et de gestion de la SEMAF à travers des commentaires et des chiffres complétés par des annexes.

6 L'EXPLOITATION DU BARRAGE DE MANANTALI, DES CENTRALES ET DES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE

Le niveau de la retenue du barrage de Manantali était à la cote 203,35 m IGN le 1er janvier 2024, correspondant à un volume stocké de 9,196 milliards de m³ d'eau pour une prévision de productible de 750 GWh arrêtée par la 142^{ème} réunion de la CPE tenue à Bamako, les 11 et 12 janvier 2024.

Les observations hydrologiques et climatiques ont eu globalement une tendance normale à excédentaire sur l'ensemble des bassins du fleuve Sénégal. Les apports d'eau dans la retenue de Manantali ont été excédentaires.

Le niveau maximum annuel de 208,43 m IGN a été atteint le 11 octobre 2024 avec un débit maximum de 2546 m³/s observé le même jour. Le laminage de la crue a eu lieu du 3 octobre au 8 novembre 2024 avec un débit lâché maximum (à travers les vannes) de 2153 m³/s observé le 11 octobre 2024.

A la date du 31 décembre 2024 :

- Le niveau de la retenue du barrage de Manantali était à la côte 206,72 m IGN, soit un volume en stock de 10,699 milliards de m³ d'eau ;
- Les besoins en eau de l'ensemble des usages ont été satisfaits : agriculture, consommation humaine et animale, production d'électricité, navigation et préservation de l'environnement ;
- L'énergie produite par la centrale hydroélectrique de Manantali pour l'année 2024 est de 874,5 GWh pour un productible annuel prévu de 750 GWh, soit un dépassement de la prévision de 16,60 %, avec une production supplémentaire de 124,50 GWh réalisée à la suite des soutiens aux SdE et à l'application de la procédure de production supplémentaire ;
- La production de la centrale hydroélectrique de Félou pour la même période est de 323,70 GWh pour un productible annuel prévu de 304,37 GWh soit un dépassement de +6,35% ;
- L'énergie totale produite par la centrale de Gouina au cours de l'année 2024 est de 716,28 GWh pour un productible annuel prévu de 546,21 GWh, soit un dépassement de 31,13 % grâce aux soutiens aux SdE à partir de Manantali et aux apports exceptionnels du Bafing et du Bakoye dû à la très bonne pluviométrie observée en amont de Manantali ;
- Au total, 1914,48 GWh ont été produits par les centrales du RIMA sur un productible prévisionnel de 1600,58 GWh, soit un dépassement de 19,61% ;
- Le comportement général du barrage de Manantali est satisfaisant au regard des résultats des mesures de l'auscultation et de leur évolution ;
- La maintenance des installations et équipements a été faite en partie selon les procédures et consignes d'exploitation des constructeurs

6.1 Exploitation de la retenue

6.1.1 Hydrométrie

Le volume d'eau en stock de la retenue du barrage de Manantali était de 9,196 milliards de m³ d'eau couvrant une surface immergée de 438,07 km² le 1^{er} janvier 2024 correspondant à la cote 203,35 m IGN.

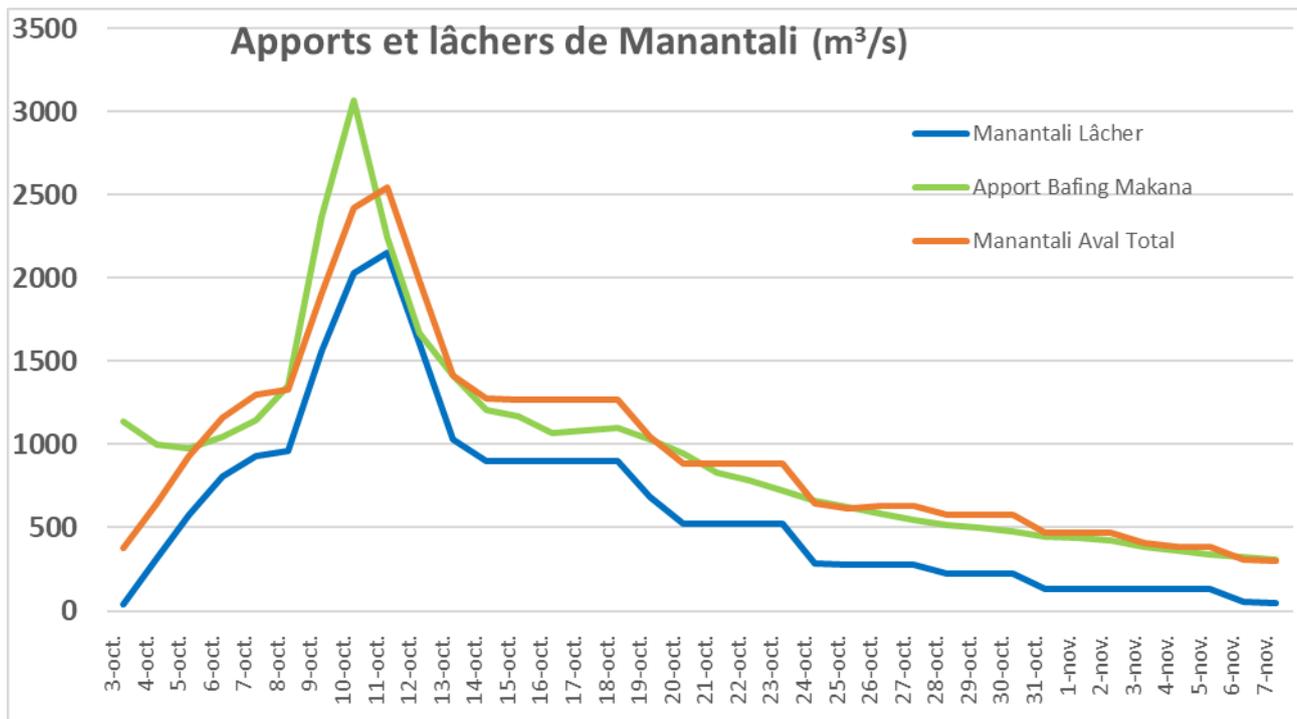
Avec l'exécution du plan de production, le niveau du lac a baissé pour atteindre le niveau minimal annuel de 193,10 m IGN le 16 juillet 2024.

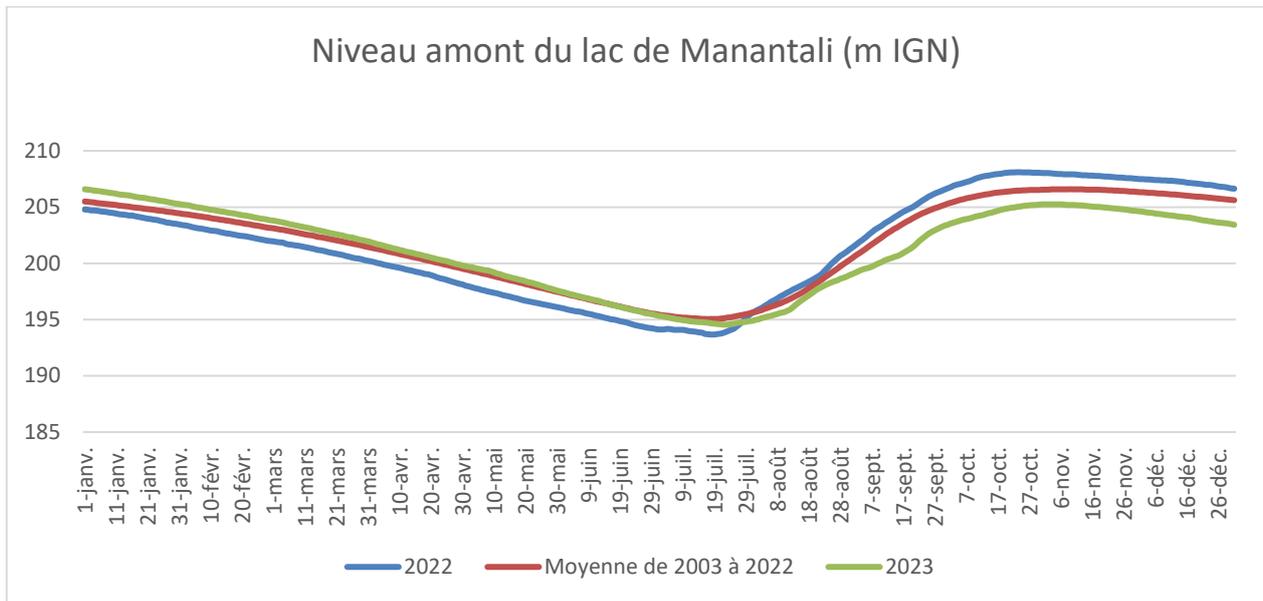
La remontée du niveau a commencé le 18/07/2024 et le niveau atteint 206,01 m IGN au 24/09/2024 en passant par 197,24 m IGN le 20 août 2024. Conformément à la procédure de production supplémentaire de la Centrale de Manantali, nous avons commencé l'augmentation graduelle de la production de Manantali le 23 septembre 2024.

Le niveau du lac a augmenté pour atteindre la cote 208,05 m IGN où la procédure de laminage des crues a été enclenchée le 3 octobre 2024. Le niveau maximal annuel 208,43 m IGN a été atteint le 11 octobre 2024 avec un débit maximum (total aval de Manantali) de 2546 m³/s. Le débit maximum lâché à travers les vannes de 2153 m³/s a été observé le 11 octobre 2024. Le laminage de la crue s'est achevé le 8 novembre 2024 avec un volume total lâché à travers les vannes du barrage de 1,896 milliards de m³ d'eau.

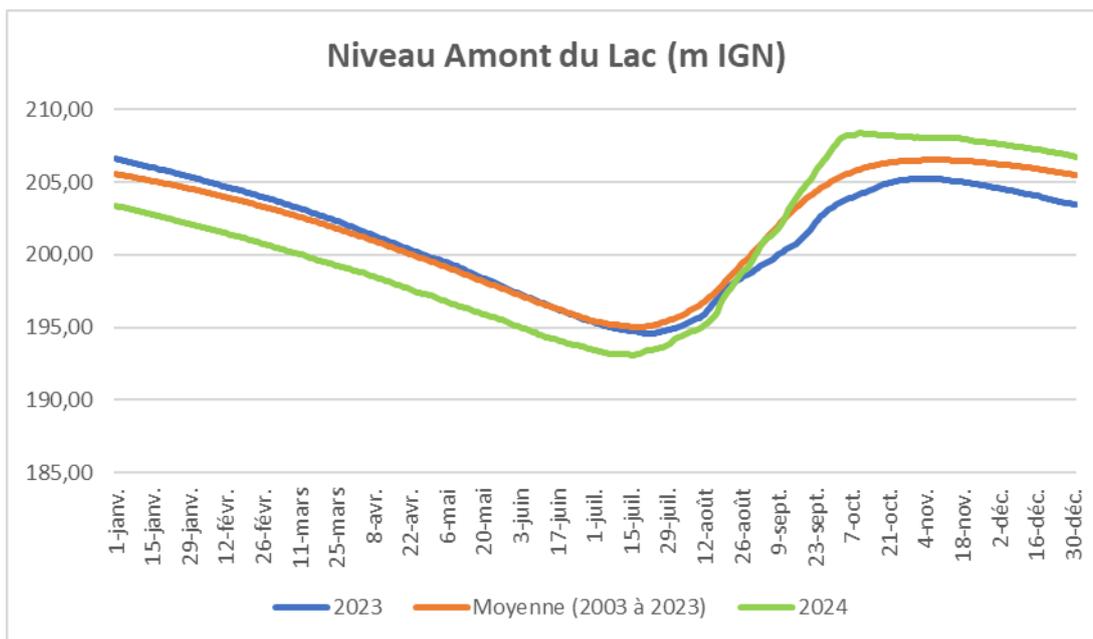
Le niveau du lac a ensuite baissé pour atteindre 206,72 m IGN le 31 décembre 2024, soit un volume stocké de 10,699 milliards de m³ d'eau.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des débits des apports à Bafing Makana et des lâchers de Manantali pendant la période de laminage de la crue 2024.





Le graphique ci-dessous illustre l'évolution annuelle des niveaux (en mètres) de la retenue de 2023, 2024 et la moyenne de 2003 à 2023.



Les niveaux observés en 2024 au 1^{er} semestre ont été inférieurs à ceux de l'année 2023 pour la même période. L'écart de niveau entre les deux années s'est inversé pour le second semestre à cause des apports à Bafing Makana plus importants en 2024.



6.1.2 Bilan de la gestion des eaux du barrage de Manantali

Objectifs de Gestion

- Production d'énergie électrique

La CPE a adopté les productibles de 750 GWh pour Manantali ; 546 GWh pour Gouina et 304 GWh pour Félou pour l'année 2024 soit 1 600 GWh au total.

Centrales	Productibles en GWh		
	Semestre 1	Semestre 2	Total
Manantali	386	364	750
Félou	106	198	304
Gouina	169	377	546
Total	661	939	1600

Sur cette base pour l'année 2024, les prévisions de production d'énergie pour Manantali, Gouina et Félou ont été réparties comme suit :

Sociétés	Energie (GWh)	Parts (%)
EDM-SA	695	44%
SOMELEC	376	23%
Senelec	492	31%
Sites RIMA	37	2%
Total	1 600	100%

- Satisfaction des besoins agricoles et autres

Pour le barrage de Manantali, les besoins ont été satisfaits grâce à des lâchers de manière à assurer à Bakel des débits minimums définis ;

- 150 m³/s du 1er janvier au 30 juin 2024 ;
- 250 m³/s du 1er juillet au 15 octobre 2024 ;
- Soutien de crue du 22 août au 1er octobre pour la submersion de 50 000 ha dans la vallée du fleuve Sénégal si le niveau de la retenue de Manantali atteint ou dépasse la cote 202 m IGN le 20 août 2024 ;
- 150 m³/s du 16 octobre au 30 novembre 2024 ;
- 120 m³/s du 1er au 31 décembre 2024.

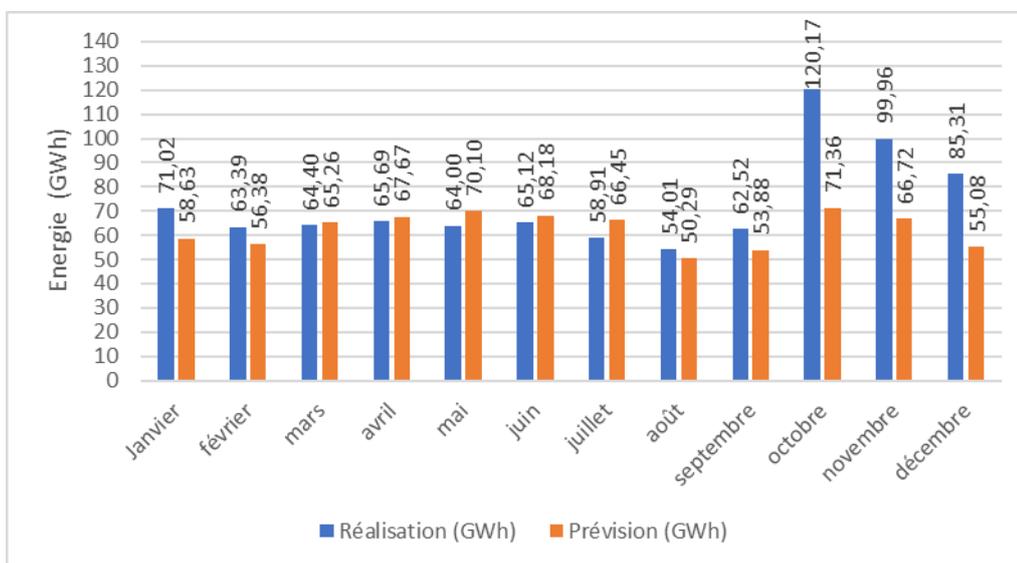
Réalisation des Objectifs

a. Pour la production d'énergie électrique

▪ Centrale Hydroélectrique de Manantali

L'énergie produite par la centrale hydroélectrique de Manantali durant l'année 2024 est de 874,5 GWh contre une prévision annuelle de 750 GWh, soit un dépassement de 16,60 %, avec une production supplémentaire de 124,50 GWh réalisée à la suite des soutiens aux SdE et à l'application de la procédure de production supplémentaire.

Le graphique ci-après montre l'évolution de la production mensuelle d'énergie électrique de la centrale hydroélectrique de Manantali comparée à la prévision de production de l'année 2024.

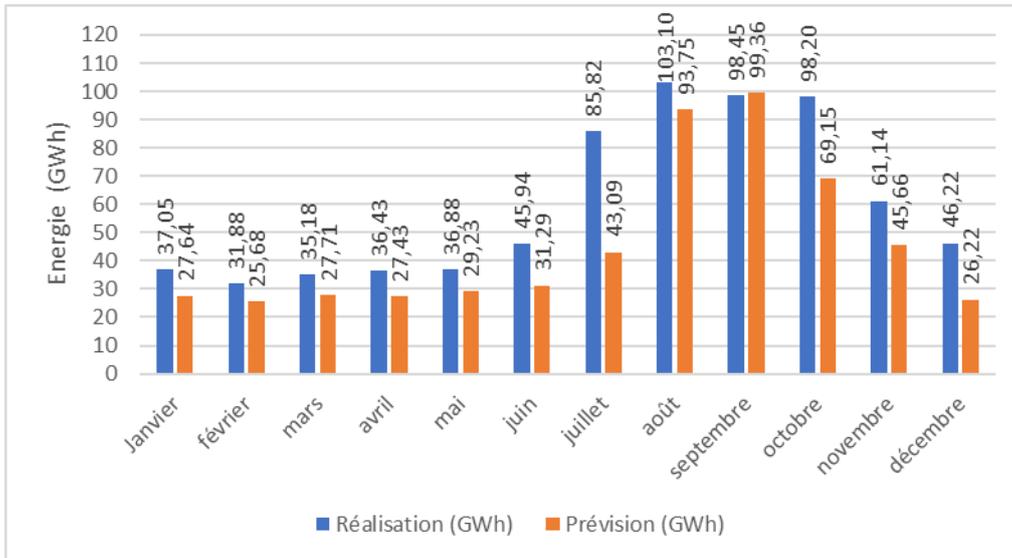


On constate que le maximum de production est intervenu en octobre grâce à l'application de la procédure de production supplémentaire.

▪ Centrale Hydroélectrique de Gouina

L'énergie produite par la centrale hydroélectrique de Gouina pour l'année 2024 est de 716,28 GWh contre un productible annuel prévu de 546,21 GWh, soit un dépassement de 31,13 %, grâce aux soutiens aux SdE à partir de Manantali et aux apports exceptionnels du Bafing et du Bakoye dû à la très bonne pluviométrie observée en amont de Manantali.

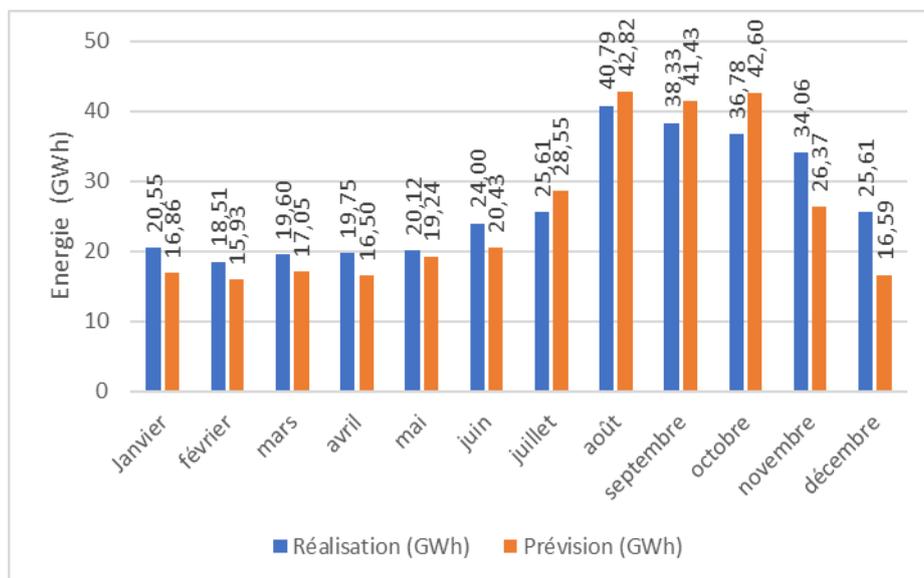
Le graphique ci-après montre l'évolution de la production annuelle d'énergie électrique de la centrale hydroélectrique de Gouina comparée à la prévision de production pour 2024.



▪ **Centrale Hydroélectrique de Félou**

L'énergie produite par la centrale hydroélectrique de Félou pour l'année 2024 est de 323,70GWh contre un productible annuel prévu de 304,37 GWh, soit un écart de + 6,35%.

Le graphique ci-après montre l'évolution de la production annuelle d'énergie électrique centrale



Il faut noter que la production de cette centrale au fil de l'eau (sans réservoir) est tributaire de celle de Manantali.

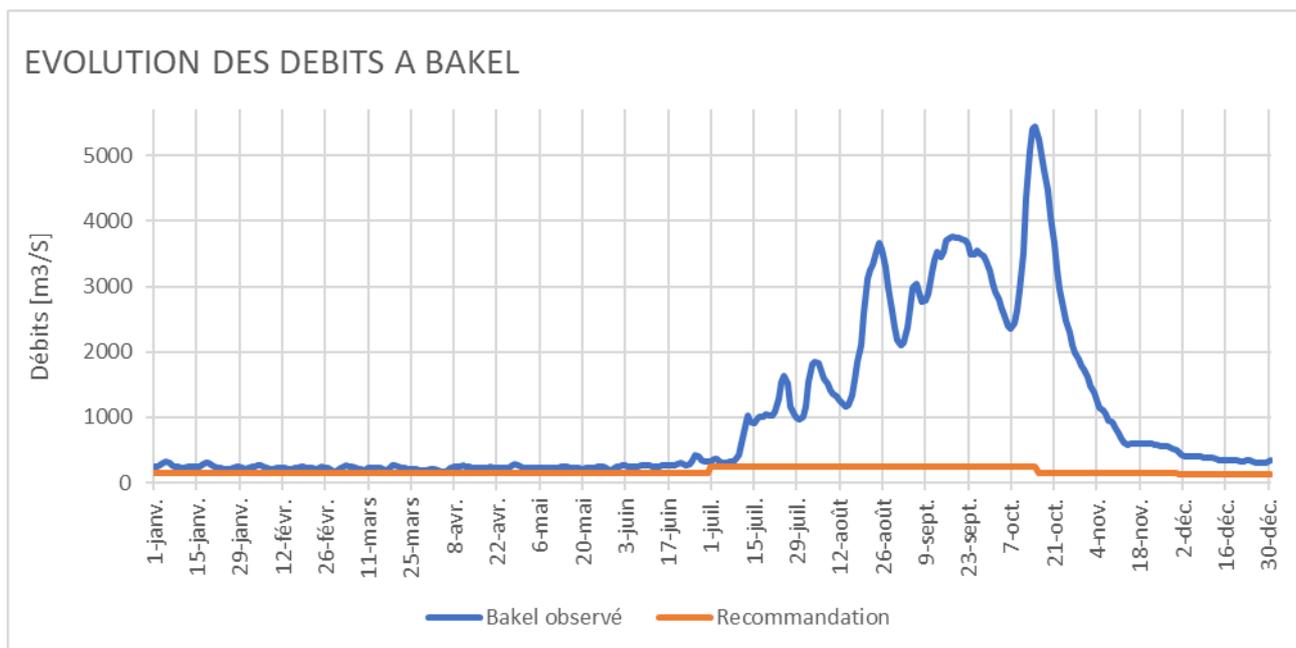
- **Productions mensuelles des centrales de Manantali, Gouina et Félou pour l'année 2024**

Mois	Production réalisée (GWh)	Production prévue (GWh)	Ecart (GWh)	Ecart (%)
Janvier	129	103	25	25
Février	114	98	16	16
Mars	119	110	9	8
Avril	122	112	10	9
Mai	121	119	2	2
Juin	135	120	15	13
Juillet	170	138	32	23
Août	198	187	11	6
Septembre	199	195	5	2
Octobre	255	183	72	39
Novembre	195	139	56	41
Décembre	157	98	59	61
TOTAL	1914	1601	314	20

b. Pour la satisfaction des besoins agricoles et autres :

Les débits observés à la station clé de Bakel ont satisfait à l'objectif fixé par la CPE durant toute l'année 2024.

Le graphique ci-après donne l'évolution des débits à Bakel comparée à l'hydrogramme-objectif arrêté par la 142^{ème} réunion de la Commission Permanente des Eaux.



6.2 Livraisons d'énergie

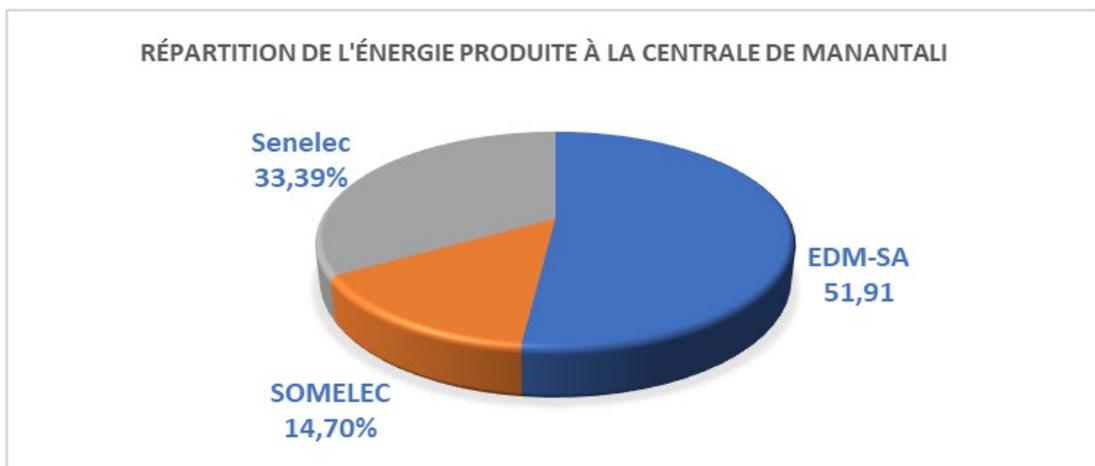
6.2.1 Centrale hydroélectrique de Manantali

La production de la centrale hydroélectrique de Manantali pour l'année 2024 est de 874.5 GWh. La consommation du site est de 22.4 GWh (auxiliaires).

La répartition de l'énergie produite par la centrale de Manantali figure dans le tableau qui suit :

Sociétés	Energie (GWh)	Parts (%)	Quota statutaire (%)
EDM-SA	442,3	51,91	52
SOMELEC	125,3	14,90	15
Senelec	284,5	33,39	33
Total SdE	852,1	100	100
Site de Manantali + pertes	22,4		
Total Centrale Manantali	874,5		

La répartition de l'énergie brute produite à la centrale de Manantali est représentée par le graphique qui suit :



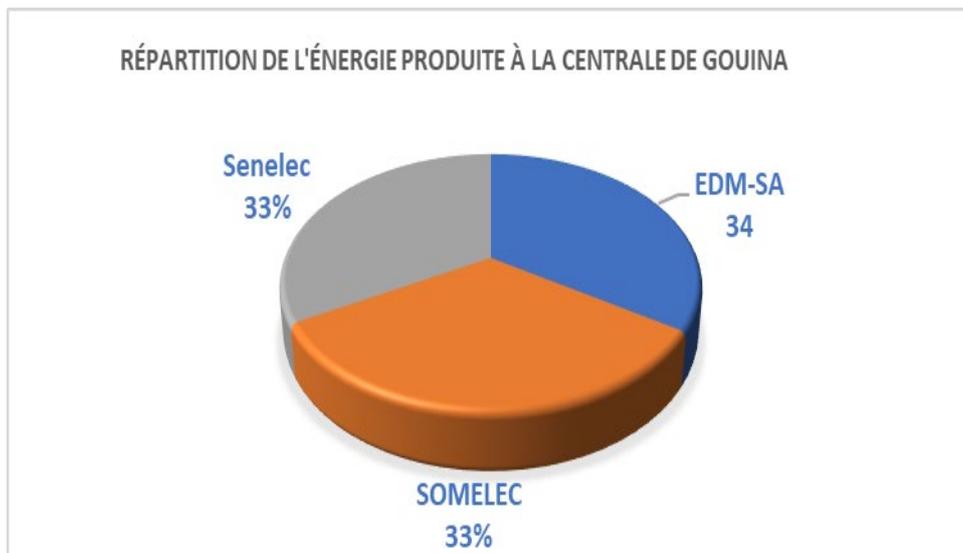
6.2.2 Centrale hydroélectrique de Gouina

La production de la centrale hydroélectrique de Gouina est de 716,28 GWh pour l'année 2024. La consommation du site est de 3,12 GWh. L'énergie brute livrée aux jeux de barres 225 kV de Gouina est de 707,91 GWh pour les besoins des SdE.

La répartition de l'énergie produite par la Centrale de Gouina figure dans le tableau qui suit :

Sociétés	Energie (GWh)	Parts (%)	Quota statutaire (%)
EDM-SA	240,69	34	34
SOMELEC	233,61	33	33
Senelec	233,61	33	33
Total SdE	707,9	100	100
Site de Gouina + pertes	08,04		
Total Centrale Gouina	716,28		

La répartition de l'énergie brute livrée aux jeux de barres de Gouina est représentée par le graphique qui suit :



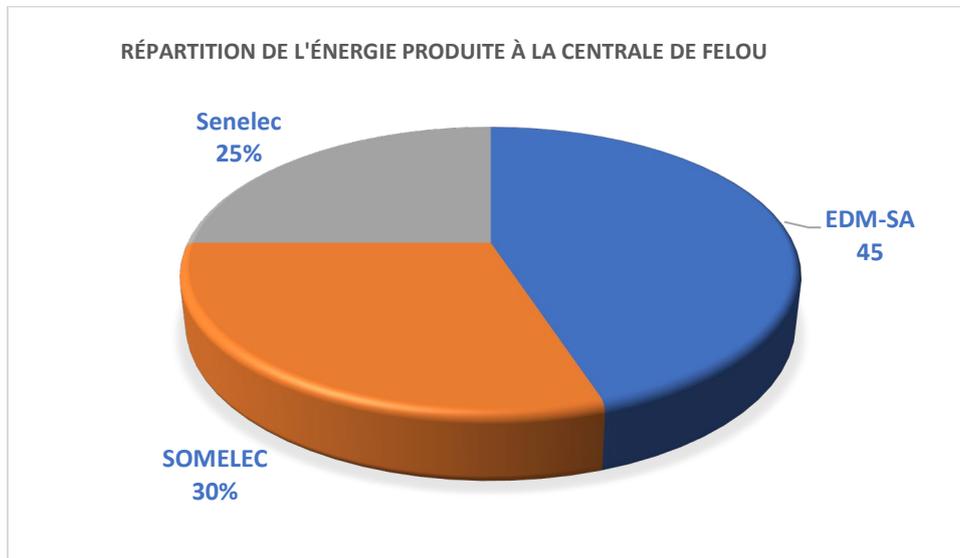
6.2.3 Centrale hydroélectrique de Félou

La production de la centrale hydroélectrique de Félou est de 323,70 GWh pour l'année 2024. La consommation du site est de 4,28 GWh. L'énergie brute livrée aux jeux de barres 225 kV Félou est de 317,7 GWh pour les besoins des SdE.

La répartition de l'énergie produite par la Centrale de Félou figure dans le tableau qui suit :

Sociétés	Energie (GWh)	Parts (%)	Quota statutaire (%)
EDM-SA	143,0	45	45
SOMELEC	95,3	30	30
Senelec	79,4	25	25
Total SdE	317,7	100	100
Site de Félou+ pertes	6,0		
Total Centrale	323,7		

La répartition de l'énergie brute livrée aux jeux de barres de Félou est représentée par le graphique qui suit :



6.2.4 Centrales du RIMA

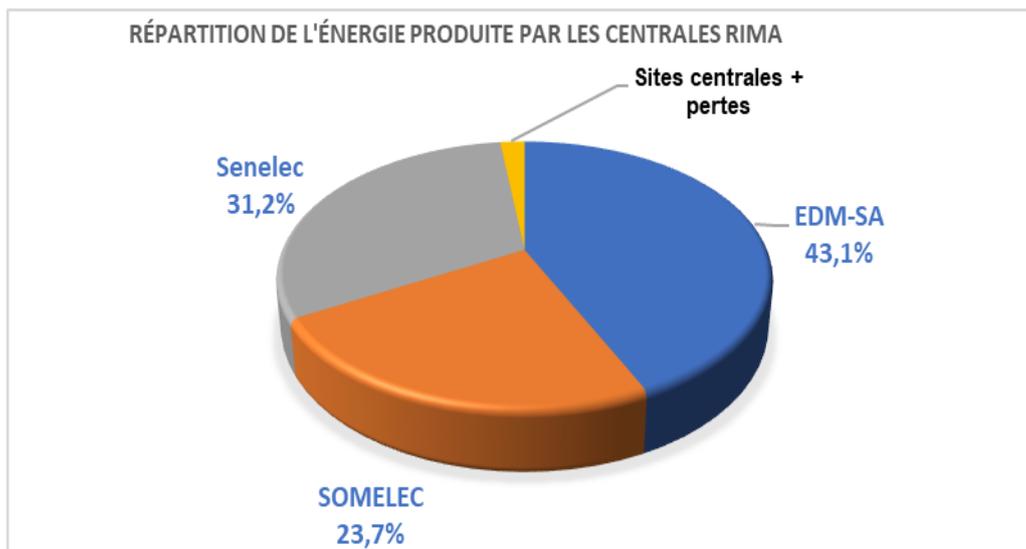
La production des centrales hydroélectriques de Manantali, Gouina et de Félou est de 1914 GWh pour l'année 2024. La consommation des sites est de 17 GWh. L'énergie totale brute livrée au réseau à partir de Manantali, Gouina et de Félou est de 1877,7 GWh pour les besoins des SdE.

La répartition de l'énergie totale produite par les Centrales de Manantali, Gouina et de Félou figure dans le tableau qui suit :

Sociétés	Energie (GWh)	Parts (%)
EDM-SA	826,0	43,1
SOMELEC	454,2	23,7
Senelec	597,5	31,2
Total SdE	1 877,7	98,1
Site de Manantali, de Gouina et de Félou + pertes	36,8	1,9
Total Centrale	1914,5	100,0

Les pertes transport sont de 19,8 GWh, soit un rendement transport de 98,95%.

La répartition de l'énergie brute totale livrée aux jeux de barres est représentée par le graphique qui suit :



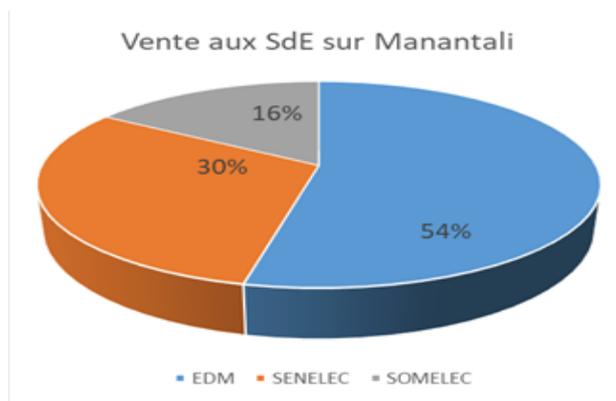
6.3 Ventes d'énergie

Centrale hydroélectrique de Manantali

Le tableau qui suit résume les quantités d'énergie facturées de Manantali et les montants correspondants pour l'année 2024 par SdE.

Vente d'énergie aux SdE sur Manantali

SDE	Energie facturée kWh	Montant Energie facturée FCFA	Prime fixe Manantali FCFA	Total Facturé en 2024 FCFA	Total Facturé en 2023 F CFA	Evolution (%) 2024/2023
EDM	416 878 929	8 426 141 256	7 278 924 302	15 705 065 558	16 067 466 062	-2%
SENELEC	236 739 522	4 670 138 091	4 619 317 346	9 289 455 437	9 579 132 146	-3%
SOMELEC	124 555 316	2 665 700 075	2 099 689 703	4 765 389 778	4 579 293 591	4%
TOTAL	778 173 768	15 761 979 421	13 997 931 351	29 759 910 772	30 225 891 799	-2%



Sur l'énergie nette totale vendue sur Manantali, les SdE ont consommé :

- EDM-SA 54 % contre 54 % de l'année 2023 ;
- Senelec 30 % contre 31 % de l'année 2023 ;
- SOMELEC 16 % contre 15 % de l'année 2023.

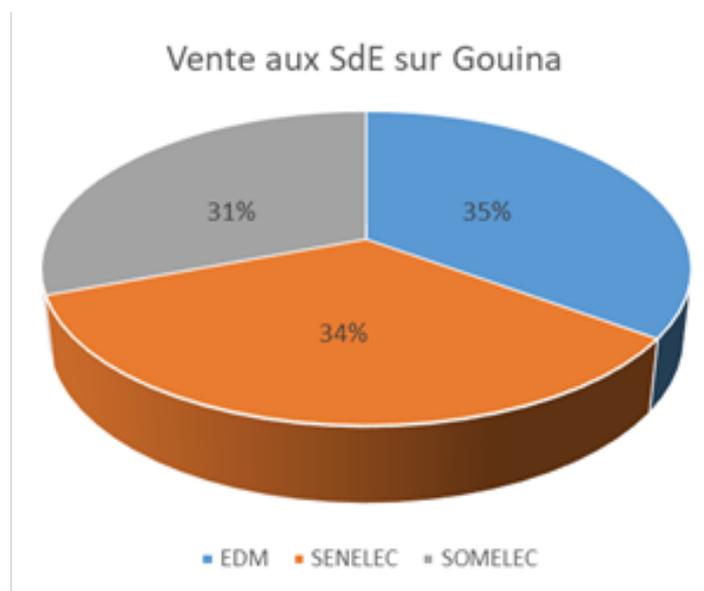
Il y a eu une diminution de la facturation de 3 % par rapport à l'année 2023, due à la baisse de l'énergie produite pour l'année 2024 (874,5(GWh) par rapport à celle de l'année 2023 (911 GWh)

Centrale hydroélectrique de Gouina

Le tableau qui suit résume les quantités d'énergie facturées de Gouina et les montants correspondants pour l'année 2024 par SdE.

Vente d'énergie aux SdE sur Gouina

Gouina SDE	Energie facturée kWh	Montant Energie facturée FCFA	Prime fixe Gouina FCFA	Total Facturé en 2024 FCFA	Total Facturé en 2023 FCFA	Evolution (%) 2024/2023
EDM	240 891 736	4 869 804 983	3 579 793 146	8 449 598 129	8 047 169 691	+5%
SENELEC	237 012 664	4 656 262 058	3 474 505 113	8 130 767 171	8 102 155 019	+4%
SOMELEC	219 467 117	4 678 702 102	3 474 505 113	8 153 207 215	7 819 848 679	+1%
TOTAL	697 371 517	14 204 769 144	10 528 803 372	24 733 572 516	23 969 173 389	+3%



Sur l'énergie nette totale vendue, les SdE ont consommé :

- 35 % pour EDM-SA, quota statutaire (34%) ;
- 34 % pour Senelec, quota statutaire (33%).
- 31 % pour SOMELEC, quota statutaire (33%) ;

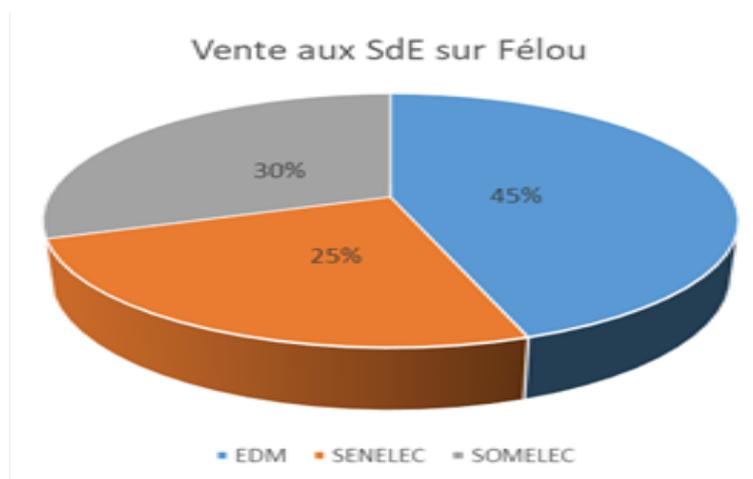
Il y a eu une augmentation de la facturation de 6% par rapport à l'année 2023, due à une hydraulité particulière ;

Centrale hydroélectrique de Félou

Le tableau qui suit résume les quantités d'énergie facturées de Félou et les montants correspondants pour l'année 2024 par SdE.

Vente d'énergie aux SdE sur Félou

Félou SDE	Energie Facturée kWh	Montant Energie facturée FCFA	Prime fixe Félou FCFA	Total Facturé en 2024 FCFA	Total Facturé en 2023 FCFA	Evolution (%) 2024/ 2023
EDM	143 107 776	2 892 888 991	2 614 855 200	5 507 744 191	5 248 953 457	+5%
SOMELEC	80 562 496	1 579 594 932	1 452 697 340	3 032 292 272	2 918 051 351	+4%
SENELEC	96 667 560	2 063 028 963	1 743 236 800	3 806 265 763	3 621 186 910	+5%
TOTAL	320 337 831	6 535 512 886	5 810 789 340	12 346 302 226	11 788 191 718	+5%



Sur l'énergie nette totale vendue, les SdE ont consommé :

- 45 % pour EDM-SA, quota statutaire annuel (45%) ;
- 25 % pour Senelec, quota statutaire annuel (25%) ;
- 30 % pour SOMELEC, quota statutaire annuel (30%).

Il y a eu une augmentation de la facturation de 9% par rapport à l'année 2023, due à une hydraulité particulière sur le cours du fleuve Baoulé.



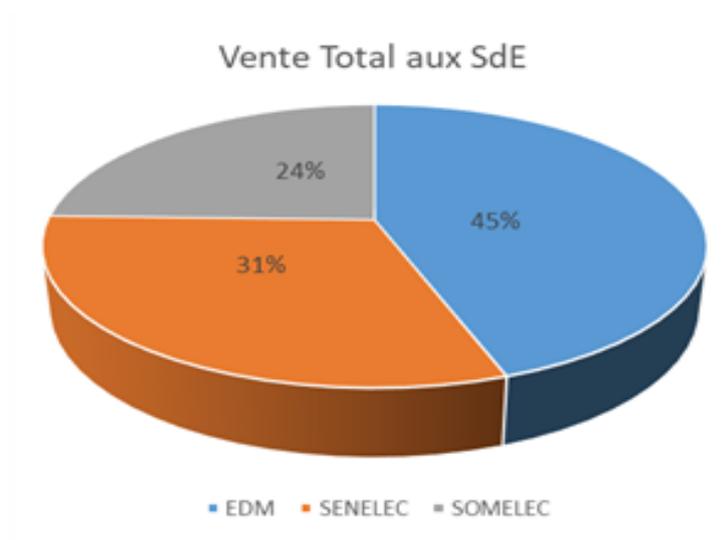
Vente totale des trois centrales du RIMA

Le tableau qui suit résume les quantités d'énergie facturées pour les trois centrales du RIMA et les montants correspondants pour l'année 2024 par SdE.

Vente d'énergie aux SdE sur Manantali, Félou et Gouina

Vente Totale SdE	Energie Facturée KWh	Montant Energie facturée FCFA	Prime fixe FCFA	Total Facturé en 2024 FCFA	Total Facturé en 2023 FCFA	Evolution (%) 2024/2023
EDM SA	800 878 441	16 188 835 230	13 473 572 648	29 662 407 878	29 363 589 211	+1%
Senelec	554 314 682	10 905 995 080	9 546 519 799	20 452 514 879	20 317 032 176	+1%
SOMELEC	440 689 993	9 407 431 140	7 317 431 616	16 724 862 756	16 302 635 519	+3%
TOTAL	1 795 883 116	36 502 261 451	30 337 524 063	66 839 785 514	65 983 256 906	+1%

Le graphique suivant résume la vente d'énergie totale sur les trois centrales du RIMA en 2024 avec 1 795 883 116 kWh à un coût moyen global de 37,22 FCFA/kWh.



Sur l'énergie nette totale vendue, les SdE ont consommé :

- EDM-SA 45% contre 45 % de l'année 2023 ;
- Senelec 31% contre 31% de l'année 2023 ;
- SOMELEC 25% contre 24 % de l'année 2023 ;

Nous constatons un chiffre d'affaires plus important en 2024 (plus 2,68 %) par rapport à l'année 2023 malgré la baisse de la production de l'année 2024 (874 GWh) par rapport à celle de l'année 2023 (911 GWh).

6.4 Bilan énergétique, Pertes et Rendement du RIMA

▪ PERTES ET RENDEMENT DU RESEAU DE TRANSPORT

TAUX DE PERTE TRANSPORT		RENDEMENT TRANSPORT	TAUX DE PERTE OUEST		RENDEMENT OUEST	TAUX DE PERTE EST		RENDEMENT EST
3,86%	*-0,23%	96,47%	4,12%	*-0,28%	95,88%	3,24%	*-0,19%	96,76%

(*) : comparaison (%) avec l'année 2023

Le bilan énergétique du RIMA se présente comme suit :

1	Production totale Brute des centrales du RIMA en GWh	1914,5
2	Consommation des sites (auxiliaires +cité) en GWh	36,8
3	Energie Nette livrée par les centrales au Réseau de transport en GWh (1-2)	1877,7
4	Rendement Production (3/1)	98,1%
5	Energie totale réelle vendue aux SdE aux points de livraison en GWh (hors facturation pertes ligne Manantali-Kayes et Gouina-Félou-Kayes)	1780,9
6	Pertes transport en GWh (3-5)	96,8
7	Rendement global Transport (5/3)	94,8%
8	Rendement global (5/1)	93,02%

6.5 Performances techniques

6.5.1 Groupes de la centrale hydroélectrique de Manantali

Les déclenchements :

Le tableau ci-dessous indique les arrêts par défauts internes (déclenchements) des groupes de production de la centrale de Manantali en 2024 comparativement à 2023 sur la même période.

Nombre de déclenchements des groupes de Manantali						
Groupes	G1	G2	G3	G4	G5	Total
Année 2024	3	7	3	3	1	17
Année 2023	1	0	3	5	0	9

Comparativement à l'année 2023, le nombre total de déclenchements sur défaut interne a augmenté de huit (8).

Seul le groupe 2 a dépassé les quatre (4) déclenchements par groupe et par an fixé par l'objectif de performance du Contrat d'exploitation.

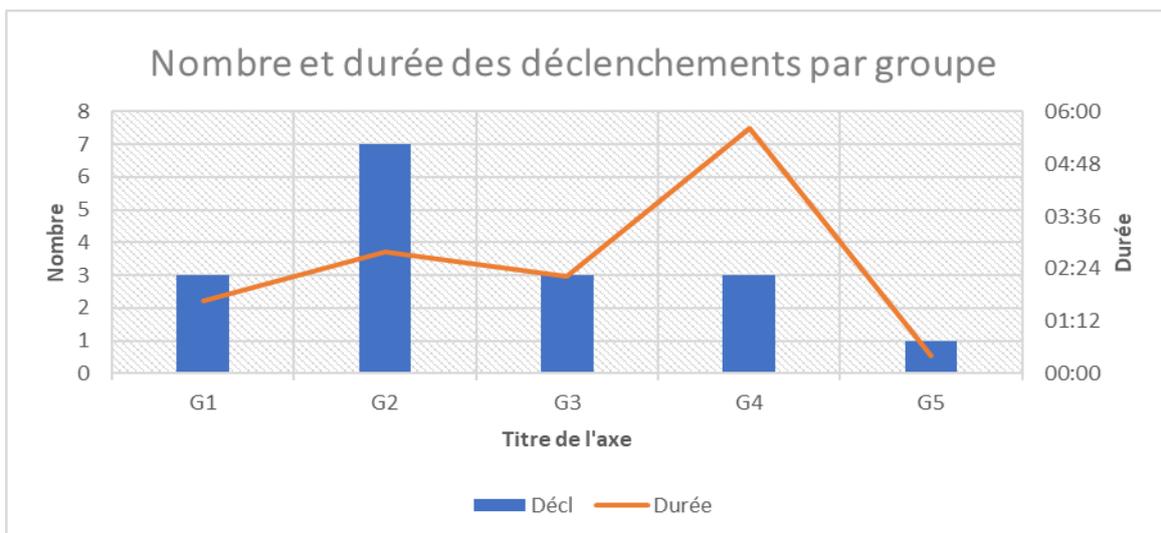
47,04 % des déclenchements de 2024 sont dus aux défauts :

- par protection différentielles des groupes 2 et 3 lors de la fermeture du disjoncteur Mahina-Bafoulabé ;
- par défaut de contrôle position dérangée du groupes1 en charge.

La récurrence du défaut de contrôle position dérangée sur les groupes 1 et 5 a entraîné par la suite l'indisponibilité du groupe1 le 12 août 2024 et la marche dégradée du groupe 5 le 02 décembre.

Les défauts de contrôle position dérangée sont surtout dus à une mauvaise conjugaison entre les servomoteurs du distributeur et les pales de la roue. Ces défauts étaient rares avant la révision des groupes. Ce phénomène a été signalé par SEMAF lors des travaux de grande révision au constructeur (ANDRITZ) qui pense qu'il serait dû au colmatage des filtres du régulateur hydraulique (DTL). Ce problème sera traité lors des prochaines visites.

Le graphique ci-dessous renseigne sur le nombre de déclenchements traités durant l'année 2024.



Disponibilité des groupes de Manantali

Disponibilité contractuelle des groupes de Manantali :

Le calcul de cette disponibilité ne prend pas en compte les arrêts pour :

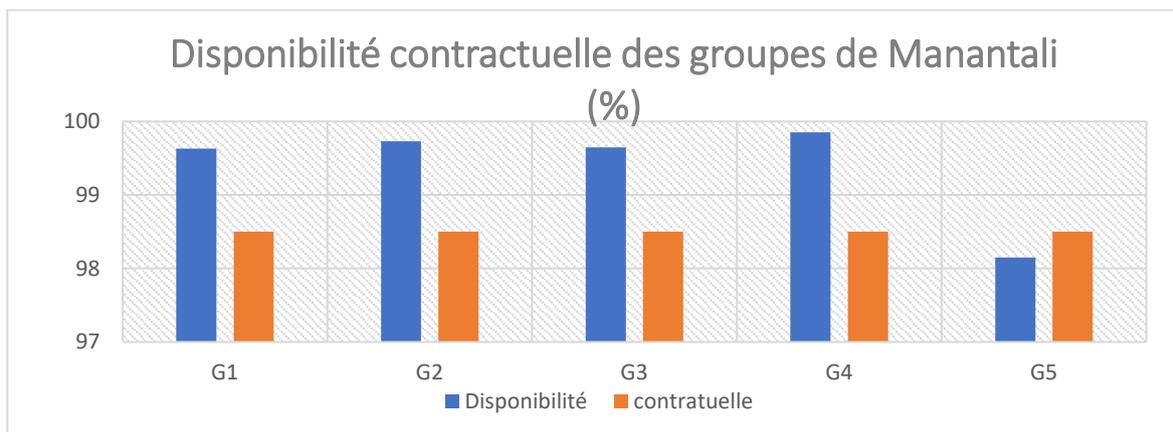
- Inspections annuelles des groupes ;
- Travaux de réhabilitation des vannes ;
- Travaux de grandes révisions ;
- Travaux d'entretien travée et de nettoyage des flotteurs des pompes à eau de fuite
- Travaux de nettoyage des circuits des pompes eau de barrage et d'arrosage des joints d'arbre
- etc.

En effet, tel que défini dans les performances du contrat d'exploitation, ces durées ne sont pas prises en compte.

Le tableau ci-dessous récapitule les disponibilités réalisées en % par groupe ; la disponibilité minimale par groupe est fixée à 98,5% :

Mois/Groupe	G1	G2	G3	G4	G5	Centrale Manantali
Janvier	99,98	99,62	100	100	100	99,92
Février	99,49	100	100	100	100	99,90
Mars	100	99,94	99,99	99,92	100	99,97
Avril	99,75	99,89	99,74	99,82	100	99,84
Mai	99,94	99,94	99,94	99,2	99,45	99,69
Juin	100	99,97	100	100	100	99,99
Juillet	99,6	99,73	99,74	100	100	99,81
Aout	96,77	99,94	100	99,28	79,88	95,17
Septembre	100	99,86	97,4	100	98,49	99,15
Octobre	100	100	99,08	100	100	99,82
Novembre	100	100	100	100	100	100,00
Décembre	100	97,85	99,87	100	100	99,54
Année	99,63	99,73	99,65	99,85	98,15	99,40

Le graphique ci-après montre la disponibilité réalisée des groupes de Manantali de l'année 2024 comparée à l'objectif contractuel.



Disponibilité selon la norme UNPEDE des groupes de Manantali

Pour information, le calcul de cette disponibilité prend en compte tout arrêt, indépendamment de sa cause suivant la norme UNPEDE qui intègre l'énergie indisponible programmée tel qu'adoptée par la plupart des Sociétés d'électricité.

Le tableau ci-dessous récapitule les disponibilités effectives par groupe.

Mois/Groupe	G1	G2	G3	G4	G5	Centrale Manantali
Janvier	99,88	99,26	100	99,83	100	99,79
Février	99,49	100	100	100	91,2	98,14
Mars	100	99,94	99,99	99,91	100	99,97
Avril	97,79	99,89	99,74	99,82	99,86	99,42
Mai	99,3	99,94	99,29	99,18	97,27	99,00
Juin	98,26	99,97	99,96	100	77,52	95,14
Juillet	99,44	99,45	68,64	100	71,03	87,71
Aout	37,81	96,53	79,38	97,42	79,68	78,16
Septembre	0	79,12	83,13	100	84,45	69,34
Octobre	0	100	99,91	100	100	79,98
Novembre	8,06	100	100	100	62,78	74,17
Décembre	0	96,62	100	100	100	79,32
Année	61,67	97,56	94,17	99,68	88,65	88,35

Le tableau ci-dessus montre que la disponibilité effective de 88,35 % est essentiellement due à l'indisponibilité du groupe G1 à partir du mois d'aout 2024.

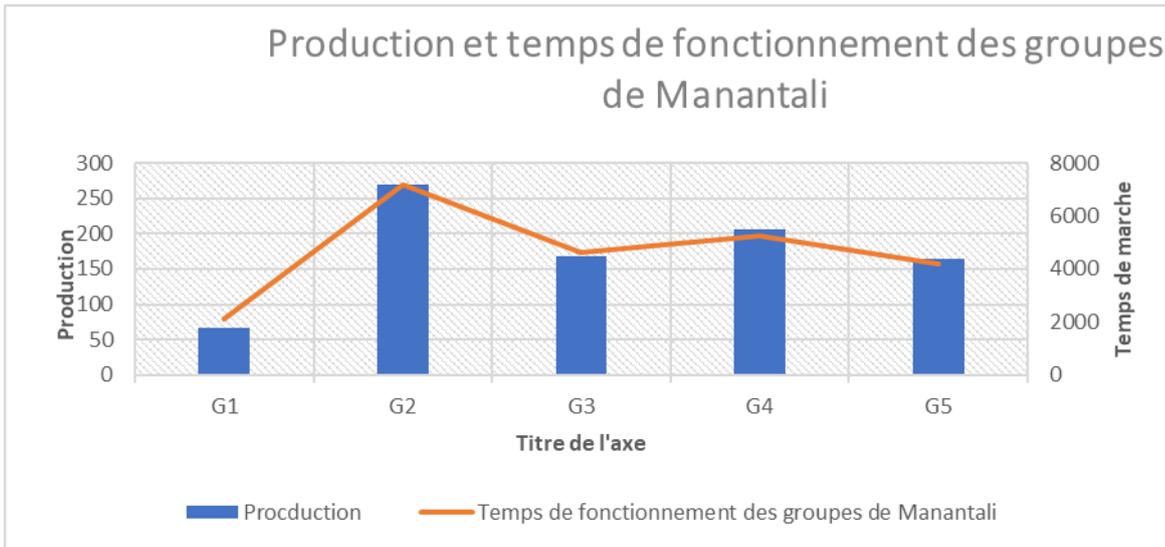
La maintenance annuelle partielle du groupe 5 a été exécutée du 24 juin au 09 juillet 2024 tandis celle du groupe G3 a eu lieu du 22/07/2024 au 06/08/2024.

Le plus faible taux de disponibilité mensuel a été observé en septembre 2024 à la suite de l'indisponibilité de G1 (défaut), du G2 et G3 (nettoyage du circuit du joint d'arbre) et G5 (défaut). Une révision du mode de calcul de la disponibilité du contrat d'exploitation devrait être proposée à la SOGEM.

Temps de fonctionnement et production des groupes de Manantali

Le tableau ci-dessous résume le temps de fonctionnement et la production par groupe sur les 8 760 heures de l'année 2024.

Groupe	Production (GWh)	Temps de fonctionnement (heures)
G1	67,22	2117
G2	270,08	7205
G3	167,51	4625
G4	205,58	5258
G5	164,14	4211
Total	874,54	23416



Groupes de la centrale hydroélectrique de Gouina

La centrale de Gouina a été mise en service en mars 2022.

Les objectifs de performance contractuel des groupes de Gouina ne sont encore définis car les installations de Gouina ne sont pas encore inclus dans le Contrat d’Exploitation.

Les déclenchements :

Le tableau ci-dessous indique les arrêts par défaut (déclenchements) des groupes de production de la centrale de Gouina dans l’année 2024 comparativement à 2023

Groupes	G1	G2	G3	Total
Année 2024	3	5	2	10
Année 2023	5	3	3	11

Comparativement à l’année 2023, le nombre total de déclenchements a diminué d’un (1).

NB : Nous avons observé 14 arrêts fortuits des groupes durant l’année dus à des causes externes notamment des ouvertures de ligne 225 kV Gouina Férou ou à des problèmes au niveau du poste HT de Kayes ou des lignes 225 kV Kayes – Tamba. Parmi ces ouvertures de lignes, on peut noter une série d’incidents du 29 octobre au 05 novembre 2024. Le traitement de cette série d’incidents est toujours en cours avec la désactivation des relais distance Gouina Férou au poste de Gouina et de Férou.

Disponibilité des groupes de Gouina

On note que les travaux de maintenance type C (visite annuelle) des groupes se sont déroulés

- Du 19 février au 21 mars 2024 pour le G1 (avec vidange de la bêche),
- Du 20 mai au 05 juin 2024 pour le G2 (avec vidange de la bêche) et
- Du 16 avril au 15 mai 2024 pour le G3.

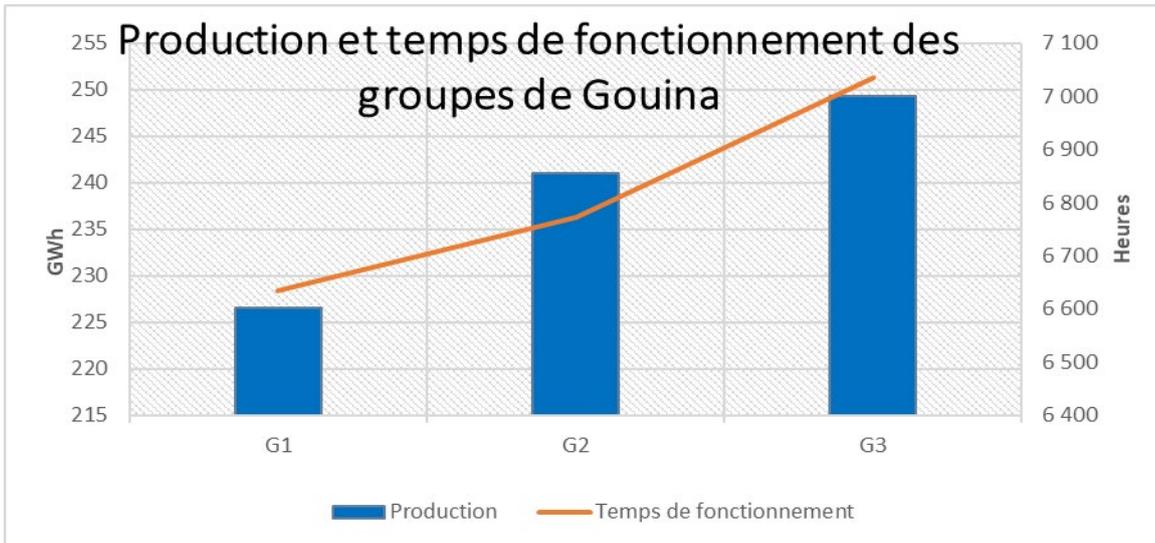
Le tableau ci-dessous récapitule les disponibilités effectives en % par groupe de Gouina.

Mois / Groupe	G1	G2	G3	Centrale Gouina
Janvier	93,48	100	99,97	97,82
Février	63,36	93,75	100	85,7
Mars	37,39	100	100	79,13
Avril	100	99,81	51,18	83,66
Mai	99,95	61,81	53,52	71,76
Juin	100	84,90	100	94,97
Juillet	99,01	99,38	99,14	99,18
Août	100	100	100	100
Septembre	100	100	100	100
Octobre	99,3	100	99,35	99,56
Novembre	98,58	97,41	98,58	98,19
Décembre	100	100	100	100
Année	90,98	94,75	91,82	92,52

Temps de fonctionnement et production des groupes de Gouina

Le tableau ci-dessous résume le temps de fonctionnement et la production par groupe de Gouina en 2024.

Groupe	Production GWh	Temps de fonctionnement (h)
G1	226,6	6 633
G2	241,0	6 771
G3	249,2	7 033
TOTAL	716,8	20 438



6.5.2 Groupes de la centrale hydroélectrique de Félou

Les objectifs de performance contractuels des groupes de Félou ne sont encore définis. Selon le dans le Contrat d'Exploitation ces objectifs devraient être déterminés à la suite de l'audit technique des installations du RIMA effectués en fin 2022.

Les déclenchements :

Le tableau ci-dessous indique les arrêts par défaut interne (déclenchements) des groupes de production de la centrale de Félou dans l'année 2024 comparativement à 2023.

Groupes	G1	G2	G3	Total
Année 2024	5	2	2	9
Année 2023	3	6	1	10

Comparativement à l'année 2023, le nombre total de déclenchements par défaut interne a diminué d'un (01).

En plus de ces arrêts par défaut interne, nous avons enregistré 10 (dix) déclenchements dus à des défauts externes (survenus dans le réseau de transport) en 2024 contre 2 (deux) en 2023.

Disponibilité des groupes de Félou

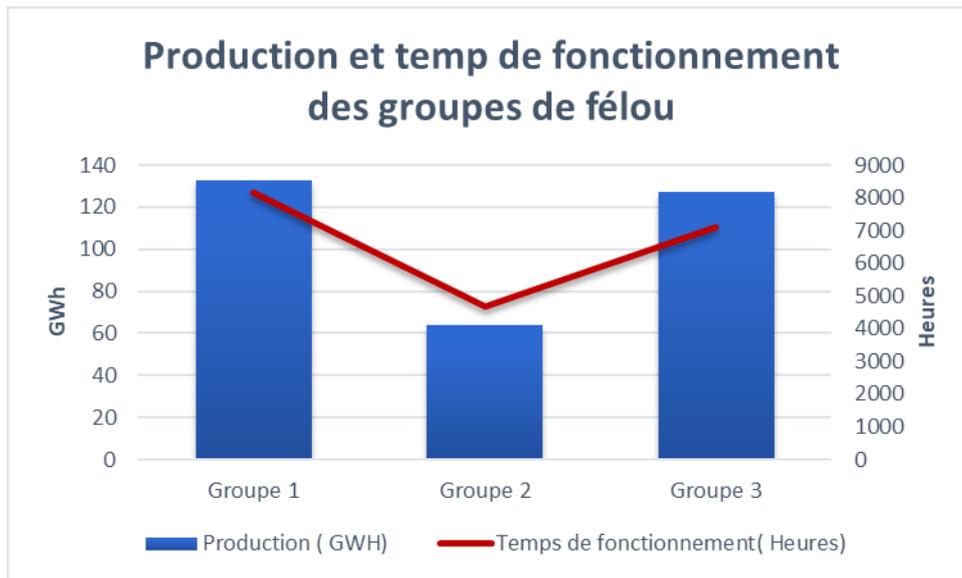
Le tableau ci-dessous récapitule les disponibilités effectives réalisées en % par groupe de la centrale de Félou.

Mois / Groupe	G1	G2	G3	Centrale Félou
Janvier	93,69	70,44	96,02	86,72
Février	42,97	99,99	99,91	80,95
Mars	100,00	79,71	100	93,3
Avril	100,00	0	99,9	66,63
Mai	99,62	0	92,98	64,2
Juin	99,99	0	100	66,66
Juillet	93,74	15,15	99,7	69,53
Août	99,87	100	98,09	99,32
Septembre	98,75	98,1	99,33	98,75
Octobre	99,60	96,45	99,59	98,54
Novembre	100,00	86,27	100	95,42
Décembre	92,43	90,59	100	94,34
Année	93,39	61,39	98,79	84,53

Temps de fonctionnement et production des groupes de Félou

Le tableau ci-dessous résume le temps de fonctionnement et la production par groupe de Félou en 2023.

Groupe	Production (GWh)	Temps de fonctionnement (Heures)
G1	133	8 158
G2	64	4 679
G3	127	7 116
Total	324	19 953



6.5.3 Comportements des réseaux de distribution aux points de livraison des SdE

Le nombre de déclenchements enregistrés aux points de livraison des réseaux de distribution des SdE a été de 1858 en 2024 contre 3034 en 2023. Cela est dû à de fréquentes perturbations dont l'origine se situe à l'intérieur des réseaux de distribution des SdE alimentés par des transformateurs de puissance appartenant à l'OMVS.

Le tableau ci-après récapitule les déclenchements des départs HTA alimentant les SdE.

SdE	2024	2023	2022	Evolution
EDM	524	521	368	+1%
SOMELEC	439	174	176	+60%
Senelec	895	2338	2520	-161%
TOTAL	1858	3033	3064	- 63%

Tableau 1: Point de livraison HTA

Les parts correspondantes à ces déclenchements pour chaque SdE sont :

- 28% pour EDM-SA,
- 24% pour SOMELEC,
- 48 % pour Senelec.

La part élevée de Senelec s'explique par le fait qu'elle a le plus grand nombre de départs HTA issus directement des postes du RIMA par rapport aux autres SdE.

6.5.4 Réseau de Transport

▪ PRODUCTION ET ECHANGES D'ENERGIE

Pour l'année 2024, l'énergie brute livrée sur le Système Ouest a été de 2103,26 GWh avec un taux de perte de 4,59%, soit une énergie nette livrée de 2012 GWh. L'énergie brute livrée sur le Système Est a été de 847 GWh avec un taux de perte de 3,23% soit une énergie nette livrée de 819 GWh.

L'énergie brute et les échanges sont repartis suivant le tableau 1 ci-dessous :

	ENERGIE BRUTE SYSTEME OUEST		ENERGIE BRUTE SYSTEME EST + MANANTALI/BAFOULABE		ENERGIE BRUTE TOTALE RIMA (EST +OUEST)		Evolution (*)
	GWh	%	GWh	%	GWh	%	
MANANTALI+ FELOU+GOUINA	1188	56%	707	83%	1895	64%	↑ 3%
INJECTION SENELEC	671	32%			671	23%	↑ 1%
INJECTION SOMELEC	250	12%			250	8%	↑ 72%
INJECTION EDM SA (ALBATROS, AKUO)	0	0%	140	17%	140	5%	↓ -60%
TOTALE	2109	100%	847	100%	2956	100%	

▪ **Déclenchements des Lignes de transport**

Les incidents du réseau de transport enregistrés sur l'ensemble du RIMA en 2024 sont illustrés dans le tableau ci-dessous :

Ligne HTB	Nombre de déclenchement
Bakel - Matam	0
Bakel - Sélibaby	2
Dagana - Rosso	2
Dagana -Sakal	2
Kaédi - Boghé	0
Kayes - Bakel	2
Kita - Kodialani	7
Kodialani- Kalabankoro	0
Kodialani- Lafiabougou	6
Manantali - Kayes	3
Manantali - Kita	2
Matam - Dagana	0
Matam - Kaédi	0
Rosso - Nouakchott	8
Sakal - Tobène	0
Kayes - Felou	5
Kodialani -Sirakoro	2
Gouina - Felou	12
Nouakchott - Duale	0
Selibaby - M'bout	2
Kayes - Tamba 1	5
Kayes - Tamba 2	4
Total général	64

▪ **Gestion de la fréquence du RIO**

Le temps de présence de la fréquence dans la plage **[49.8Hz - 50.2Hz]** représente **60 %** pour un objectif de **80 %**, contre une présence de 58 % en 2023.

La synchronisation du réseau EDG avec le RIO à travers le réseau Senelec depuis le 25 avril à la suite d'un contrat bilatéral a entraîné une amélioration notable de la qualité de la fréquence.

La synchronisation permanente des zones 2 et 3 du WAPP le 8 juillet 2023 qui avait entraîné une tendance haussière et stable dans la plage **[50.2hz - 50.5hz]** est interrompue depuis le 3 novembre 2023 sur la liaison EDM – CIE pour des raisons de maîtrise des échanges qui ont baissé à 15 MW et explique l'écart de **2 %** entre l'année 2023 et 2024.

Une tendance haussière dans la plage [50.2hz - 50.5hz] a été observée après le couplage des réseaux EDG et CSLG entraînant la synchronisation des zones 2 et 3 du WAPP du 20 septembre 2024 à 18h36 au 23 septembre à 02h45.

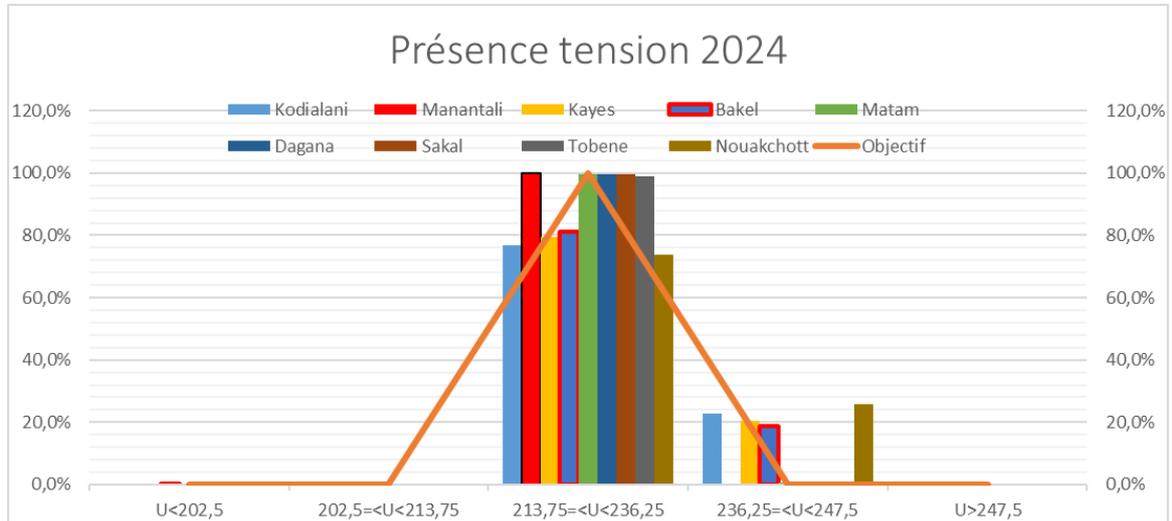
Fréquences Année	F<49.5	F [49.5hz - 49,8hz]	F [49.8hz - 50.2hz]	F [50,2hz - 50,5hz]	F>50.5	Objectif
Année 2023	0,90%	8,07%	58,24%	31,50%	1,29%	80%
Année 2024	0,80%	11,72%	60,33%	26,27%	0,88%	80%

▪ **Suivi de la Tension**

La présence de la tension en 2024 est résumée dans le tableau ci-dessous et le graphique en [annexe 1](#).

Poste	U<202,5	U [202,5 - 213,75]	U [213,75 - 236,25]	U [236,25 - 247,5]	U>247,5	Maxi	Mini
Kodialani	0,0%	0,43%	76,69%	22,86%	0,02%	252,55	190
Manantali	0,0%	0,04%	99,95%	0,01%	0,00%	244,16	209,37
Kayes	0,0%	0,00%	79,58%	20,42%	0,01%	269,54	220,58
Bakel	0,0%	0,00%	81,15%	18,84%	0,01%	254,79	221,7
Matam	0,0%	0,00%	99,48%	0,52%	0,00%	251,62	213,47
Dagana	0,0%	0,00%	99,66%	0,31%	0,00%	248,49	204,8
Sakal	0,0%	0,01%	99,58%	0,41%	0,00%	252	200,32
Tobène	0,0%	0,01%	99,03%	0,96%	0,00%	256,39	206,04
Nouakchott	0,0%	0,28%	73,87%	25,76%	0,08%	252,21	186,16
Objectif	0%	0%	80%	0%	0%	225	225

Le tableau ci-dessous illustre les principaux indicateurs de qualité de service et de disponibilité.



Rubriques	2024	2023	Objectif
Fréquence Max (Hz)	52,64	52,1	50,5
Fréquence Min (Hz)	47,25	48,1	49,5
Tension Max (kV)	244,16	270	247,5
Tension Min (kV)	209,37	182	202,5
Taux de Perte (%)	3,86	5,32	6,5
Indisponibilité de la ligne Ouest (Heures)	5,07	13,08	35
Indisponibilité de la ligne Est (Heures)	64,53	6,05	20

7. MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

Les activités de maintenance des ouvrages ont été effectuées suivant les programmes issus des manuels et procédures techniques des constructeurs.

Lorsque les arrêts occasionnent une gêne auprès des SdE, des concertations sont faites conformément aux mécanismes prévus.

7.1 Centrale et barrage de Manantali

7.1.1 Entretiens systématiques

- Inspection journalière des groupes, des stations ADVANT pour SCADA,
- Inspection hebdomadaire des groupes, des automates de la centrale et du poste de Manantali, des pompes puisards du barrage et de la centrale ainsi que des pompes de traitement des eaux (stations d'eau potable et d'épuration des eaux usées) ;
- Inspection mensuelle du système de protection incendie alternateur CO2.
- Entretien du système de climatisation à la centrale et au dispatching de Manantali.
- Nettoyage et entretien général du puits turbine et auxiliaires des groupes de la centrale.
- Maintenance des ordinateurs de contrôle commande numérique et de supervision d'alarmes et d'évènements de la centrale et du barrage ;
- Entretien des batteries et des redresseurs 48 V et 110 V de la centrale et du Dispatching;
- Entretien des tableaux de distribution BT du barrage ;
- Entretien de l'armoire de commande électrique des compresseurs air régulation de la centrale ;
- Travaux de maintenance annuelle 2024 des groupes (3 et 5).
- Entretien général des équipements de manutention du barrage (portique dégrilleur 40t, portique déversoir 40t et le pont roulant 35t).
- Suivi des travaux de réhabilitation des vannes réalisés par l'entreprise D.E.S. Ing.
- Suivi des travaux de remplacement des pompes AEP à Manantali réalisés par l'entreprise WTC- SARL.
- Maintenance des automates de la centrale et les tests de fonctionnement de programme ;
- Configuration et la maintenance des équipements l'acquisition de mesures d'auscultation du barrage ;
- Configuration des courbes mixtes dans le logiciel de traitement de mesures GLA 8.

7.1.2 Entretiens Conditionnels

- Nettoyage de clapets de la vanne prise des groupes ;
- Remplacement de micro-filtres et filtres pilotes sur le régulateur hydraulique des groupes ;
- Complément d'eau du système de refroidissement secondaire des groupes ;
- Complément d'air de l'accumulateur du régulateur hydraulique des groupes à 68% ;
- Appoint d'huile de compresseurs air régulateur et air service;
- Appoint d'huile T 46 du palier guide turbine de groupe ;
- Nettoyage de clapets de la vanne prise des groupes ;

- Appoint d'eau de la cuve pour la protection incendie transformateur ;
- Nettoyage des flotteurs des pompes eau de fuites des groupes ;
- Nettoyage des échangeurs eau / eau du système de refroidissement primaire des groupes ;
- Réglage du débit de la pompe eau de barrage et de la pression d'appui sur le joint d'arbre des groupes ;
- Nettoyage Partiel du circuit d'arrosage du joint d'arbre des groupes ;
- Nettoyage complet du circuit d'arrosage et du joint d'arbre des groupes ;
- Mesure de la résistance du réseau de terre de la centrale ;
- Analyse et traitement des alarmes de dépassement de limites et de problèmes notamment de température et débit sur les groupes de la centrale.

7.1.3 Entretien Curatifs ou réparations

Les travaux d'entretien concernent pour la plupart des remplacements des pièces défectueuses, des interventions et des investigations sur :

- Les organes et auxiliaires des groupes ;
- Les équipements et installations du barrage et de la centrale ;
- Les installations annexes : stations de traitement d'eau, stations de décantation
- Les auxiliaires du barrage, de la centrale et du dispatching, le système de ventilation et de climatisation, le groupe diesel secours, la micro turbine les pompes de drainage, d'exhaure et puisards.

Les travaux ont nécessité au total soixante-trois (63) arrêts / consignations de groupes de la centrale de Manantali durant l'année 2024.

Groupe	G1	G2	G3	G4	G5
Nombre d'arrêts/consignations	13	11	10	7	22

En 2024, les réparations ont concerné, entre autres :

- Les interventions de dépannage sur les pompes de la station de traitement d'eau, de la piscine et de décantation à Manantali ;
- Le remplacement de joints d'étanchéité de vérin du système de freinage et levage rotor des groupes ;
- Le remplacement de composants (soupapes, distributeur etc.) sur régulateur hydraulique de groupe ;
- Le circuit de refroidissement primaire de groupe ;
- Le circuit d'arrosage du joint d'arbre de groupe ;
- Le système de refroidissement huile pivot ;
- Le remplacement du moteur de la pompe eau de barrage du n°2 du groupe 4 ;
- Le système de basculement automatique des auxiliaires de CB vers CA lors de la permutation de TAG-345 ;
- Les travaux sur le tableau (TDG) divisionnaire des groupes ;

- Le remplacement de ventilateurs de refroidissement du transformateur N° 2 et 4 11kv/225KV ;
- Le remplacement d'instrumentations (contacteurs ; relais, transmetteur, manomètres, capteur, débitmètre etc...) les groupes ;
- Le remplacement des contacts sur les flotteurs des pompes eau de fuites sur les groupes;
- L'étanchéisation des fuites d'huile sur le circuit et le servomoteur du cercle de vannage du groupe 3 ;
- L'étanchéisation des fuites d'huiles sur le transformateur 11/225kV n°1.
- L'étanchéisation des fuites d'huiles sur le groupe électrogène et les transformateurs MT de la cité des cadres.

Plusieurs investigations sur des défauts ou pannes ont été effectuées notamment sur :

- Le déclenchement des groupes par « contrôle position dérangée » défaut mécanique 3 ;
- Les investigations sur le dysfonctionnement de la permutation sur le disjoncteur B de l'armoire TDG5 ;
- Investigation sur le dysfonctionnement en automatique du système de freinage sur le groupe 3 ;
- Les investigations sur la perte de l'alimentation 48 V en courant continu de la microturbine ;
- Les investigations à la suite d'un dysfonctionnement du pont roulant 150 tonnes de la centrale ;
- Investigation sur le tiroir TDG de la pompe eau de barrage n°1 du groupe 1 à la suite d'un dysfonctionnement ;
- Investigations à la suite d'un dysfonctionnement le verrou hydraulique N°1 du distributeur du groupe 5 ;
- Investigations à la suite de fuites d'air du système de freinage des groupes 1 et 4 ;
- Investigation sur les flotteurs des pompes eau de fuite des groupe 1, 3 et 5 ;
- Investigation sur le compresseur de la protection incendie transformateur des groupes ;
- La baisse récurrente de la pression d'appui sur le joint d'arbre de certains groupes.

7.1.4 Auscultation et sûreté du barrage

L'inspection quinquennale du barrage et des installations annexes et connexes est en cours par le groupement de bureaux d'études ISL Ingénierie/ AECT/SID depuis le mois de mai 2021. Le volet subaquatique de L'inspection quinquennale a été réalisé en mois d'aout 2023 par la société DEPARANTIS et mandatée par le Groupement desdits bureaux.

7.1.5 Auscultation visuelle

L'inspection visuelle est destinée à déceler des anomalies visibles à l'œil nu à travers des observations faites dans les différentes parties du barrage.

Des trous d'animaux ont été repérés sur le parement de la digue de 212,5 m IGN rive droite à des sections 3,4 du barrage lors de l'inspection visuelle périodique de l'année 2023.

Concernant les anomalies existantes, celles-ci sont mises en des observations particulière de l'exploitant en vue de suivre leurs processus d'évolution au fil du temps.



Instrumentation et Analyse des données

L'auscultation dynamique est basée sur des séries de mesures, leurs analyses, l'interprétation et les conclusions sur l'état **comportemental** du barrage.

L'analyse des données recueillies montre une évolution normale des mesures réalisées à travers des appareils installés depuis la construction du barrage en fonction des facteurs d'influence réversible et irréversible, et indique une appréciation satisfaisante par rapport aux paramètres de comportement des ouvrages.

7.1.6 Centrale et barrage de Felou

Les travaux ont essentiellement porté sur :

- Les ouvrages de tête,
- Les ouvrages connexes ;
- La centrale ;
- La base-vie ;
- Le Génie civil ;
- Le Poste HT 225kV.

7.2.1 Entretien systématiques

Les entretiens systématiques consistent aux :

- Inspections (journalière, hebdomadaire) des équipements,
- Travaux de maintenance annuelle de type C des groupes (G1 : 29 janvier au 16 février 2024, G2 : 03 au 22 Avril 2024 et G3 du 22 mai au 08 juin 2024) ;
- Entretien annuel des compresseurs ;
- Entretien annuel des climatiseurs ;
- Entretien semestriels des équipements IT.

Entretien conditionnels

Ces entretiens concernent :

- Les circuits d'eau des manomètres au niveau 8,2 m,
- Travaux de dégrillage des pertuis ;
- Nettoyage (filtres, collecteurs, circuit du joint d'arbre des groupes, compresseur, etc.) ;
- Appoint en eau du bassin de circulation et de refroidissement des groupes ;
- Appoint en gaz et en huile de certains équipements ;
- Inspection et remplacement des balais des groupes.

Entretien curatifs ou réparations

Ces entretiens portent sur la réparation des défauts survenus pendant l'exploitation notamment par le remplacement des pièces défectueuses et le réglage des paramètres.

Les travaux de réparation et de grande révision du groupe G1 sont terminés le 28 janvier par Sinohydro et le groupe a été remis en exploitation le 29 janvier 2022.



Les travaux de grande révision du groupe G2 a débuté le 15 juillet 2022, remis en service le 27 mars 2023 et celui du G3 a débuté le 03 avril 2023 et remis en service le 07 septembre 2023. Tous ces travaux sous la supervision de nos équipes.

Centrale de Gouina

Les travaux ont essentiellement porté sur :

7.3.1 Entretien systématiques

- Inspection journalière de l'ensemble des équipements de la centrale : groupes et auxiliaires
- Inspection tous les 15 jours des groupes électrogènes de secours : démarrage, vérification des batteries, relever de paramètres, etc.
- Entretien trimestriel des compresseurs basse et moyenne pression.
- Entretien trimestriel de la climatisation centrale et individuelle
- Entretien trimestriel collecteur porte balai, armoire et transformateur d'excitation des groupes.
- Entretien trimestriel des serveurs et équipements télécommunications
- Entretien trimestriel des équipements 110V DC
- Travaux de maintenance annuelle de type C des groupes

7.3.2 Entretien conditionnels

- Travaux d'éclairage interne et externe des locaux : barrage, centrale et poste HT.
- Nettoyage des filtres du joint d'arbre des groupes.
- Appoint d'huile palier guide turbine des groupes.
- Nettoyage du cercle de vannage des groupes surtout pour le groupe 2
- Travaux de dégrillage des pertuis.
- Entretien des locaux et équipements des vannes de prises.
- Entretien des locaux et équipements des vannes évacuatrices de grues.
- Entretien des portiques

7.3.3 Entretien curatifs ou réparations

Ces travaux d'entretien concernent pour la plupart des remplacements des pièces défectueuses, des interventions.

- Les travaux de réparations des fuites d'eau au niveau de la chambre du servomoteur des directrices du groupe 2 ;
- Remplacement pompe drainage 1 du couvercle G1 et G2 ;
- Travaux de réparation des fuites d'eau au niveau 37,5 m mur de la bache spirale groupe



7.3.4 Difficultés d'exploitation

Les difficultés rencontrées concernent pour l'essentiel :

A Manantali :

Les difficultés rencontrées concernent pour l'essentiel :

- Le retard accusé dans le pourvoi des postes vacants ;
- L'absence de formations aux métiers ;
- La récurrence du déclenchement des groupes par le défaut « contrôle position dérangée » notamment sur les groupes 1 et 5;
- L'absence de machine de traitement appropriée des huiles des groupes de la centrale ;
- L'état dégradé du système de climatisation de la centrale ;
- La récurrence de l'alarme niveau haut fuite d'huile dans le collecteur du servomoteur du cercle de vannage sur les groupes ;
- Le colmatage des échangeurs eau / eau du système de refroidissement primaire de la centrale ;
- Le colmatage du circuit d'arrosage et du joint d'arbres des groupes ;
- La levée de réserves du projet réhabilitation de la micro turbine à Manantali ;
- Le manque de solution appropriée pour le traitement de l'eau du système de refroidissement primaire des groupes ;
- Absence de la tension 48Vcc à la suite de la perte tension 400 Vac du jeu de barre CA;
- Défaillance du groupe diesel pour la reprise lors d'une perte générale de tension dans la centrale.

A Gouina :

- La correction permanente de la tension du réseau par diminution de la puissance active et la consommation de la puissance réactive du réseau par les groupes ;
- L'alimentation des base vie par groupe diesel ;
- L'absence de camion benne pour le dégrillage ;
- L'absence de certains appareils pour l'unité contrôle commande protection (calibrage capteurs, test relais protection) ;
- L'absence d'engin de manutention et de levage ;
- Le manque récurrent de consommable (mécanique, électrique) et d'EPI (masques FFP ou combinaison jetable) pour la maintenance courante.

A Férou :

- La relecture de l'organigramme de Férou pour une meilleure organisation et harmonisation des organigrammes au niveau de la Direction Production ;
- La manque d'effectif technique
- L'indisponibilité d'appareil d'injection (traitement de fuite) à béton pour la maintenance de la conduite et de l'aspirateur et le traitement d'infiltrations d'eau au niveau 8.2 m ;

- La gestion de l'historisation des événements du système SCADA de la centrale dont le système d'exploitation est obsolète ;
- L'indisponibilité de l'historisation sur l'appareil de vibration des groupes (TN8000) ;
- L'absence d'outils de gestion du stock du magasin ;
- Le manque de véhicule et l'obsolescence du parc automobile.
- Le manque d'outils informatique pour le personnel et dans la salle de commande (imprimante, ordinateur, tablette, talkie-walkie etc.)
- La dotation d'un camion benne pour le dégrillage des pertuis ;
- Le recrutement de prestataire pour la climatisation et la plomberie dans le complexe de Félou ;
- Le manque d'eau potable sur le site de Félou.

7.4 Recommandations

Les recommandations peuvent être listées comme suit :

- Le renforcement des effectifs et le pourvoi des postes vacants ;
- L'organisation de formations de mise à niveau des agents ;
- La révision décennale des groupes (ANDRITZ) ;
- La révision générale du groupe secours diesel de la centrale de Manantali ;
- La réhabilitation de la microturbine (ANDRITZ).
- Achat d'un redresseur, batteries et accessoires pour l'alimentation de la micro-turbine de Manantali;
- L'acquisition de pièces de rechange, principalement pour les équipements et organes non touchés par les travaux de la grande révision des groupes de Manantali et outillages stratégiques :
 - ✓ La machine de traitement HYDAC (FluidAqua Mobil : FAM 45) des huiles des groupes,
 - ✓ Deux jeux d'échangeur eau / eau ;
- L'implémentation de la solution préconisée par l'étude menée en octobre 2013 par ARTELIA pour le traitement de l'eau du système de refroidissement primaire de Manantali ;
- La diligence de la rénovation du système de supervision ADVANT de la centrale de Manantali ;
- La réhabilitation de la base de vie et le renouvellement du parc automobiles à Félou et Manantali ;
- L'étude de mise à niveau du système d'alimentation en eau potable de Manantali ;
- La diligence de la réhabilitation du système d'alimentation des bases de vie.
- La réalisation d'une adduction d'eau potable à Félou et Gouina ;
- La réhabilitation et le changement du système de climatisation de la centrale de Félou et le recrutement d'un prestataire pour l'entretien et la plomberie ;
- La réhabilitation de l'infirmerie de Félou et Gouina ;
- Repenser le système d'alimentation en eau de Manantali ;
- Diligenter la réhabilitation du réseau interne d'électricité de Manantali ;
- La relecture de l'organigramme de DP ;
- Renforcement de l'effectif technique de Félou.

7.4.1 Postes et Lignes HT du RIMA

7.4.2 Postes HT

- Suivi des travaux de remplacement des organes endommagés de la sous-station mobile 225/30 kV- 30 MVA par le constructeur à Keur NDIAYE LO à coté de Rufisque sont terminés. Poursuite du reste du programme avec Installation, raccordement, essais de mise en service et formation du personnel sur son utilisation au Poste HT de Dagana.
- Réparation du coffret de commande de la phase B du disjoncteur 225 kV ABB de la ligne Matam au poste HT de Dagana par l'équipe de Maintenance de la Rive Gauche.
- Participation aux travaux d'évaluation des offres pour la réparation du régulateur en charge de l'autotransformateur 225/150/15 kV – 75 MVA N°2 et la révision du régulateur en charge de l'autotransformateur 225/150/15 kV – 75 MVA N°1 du poste HT de Kodialani.
- Travaux de sécurisation du câble d'alimentation principal 6 kV de la cité ouvrière de Manantali.
- Réparation de l'extrémité de câble 33 kV de la phase C du transformateur 225/33 kV – 50 MVA N°1 du poste HT de Sakal.
- Remise en état du système de permutation automatique des disjoncteurs 400 V A et B du tableau divisionnaire du groupe 5 de la centrale de Manantali.
- Réparation du coffret de commande de la phase B du disjoncteur 225 kV ABB de la ligne Matam au poste HT de Dagana par l'équipe de Maintenance de la Rive Gauche.
- Réparation de l'extrémité de câble 33 kV de la phase C du transformateur 225/33 kV – 50 MVA N°1 du poste HT de Sakal.
- Modification de réglages des relais de protection de l'autotransformateur 225/150/15 kV – 75 MVA N°3 du poste HT de Kodialani.
- Remplacement des densimètres du pôle C du disjoncteur 225 kV de la ligne Manantali et du pôle A du disjoncteur 225 kV de la réactance barres du poste HT de Kayes.
- Participation aux travaux de renforcement de la capacité de transit de SMOELEC à 75 MVA à partir du poste HT OMVS de Nouakchott.
- Participation aux travaux de renforcement de la capacité de transit contractuelle (75 MVA) du Poste OMVS - Centrale Arafat de SOMELEC.
- Remise en état du disjoncteur 225 kV de la ligne Matam au poste HT de Dagana.
- Investigations à la suite des différents incidents enregistrés au poste HT de Sélibaby.
- Participation à l'évaluation des offres du Projet Régional Manantali 2 / relatif à la Sélection des Entreprises pour la Construction de la ligne biterne 225 kV Kayes-Yélimané-Tintane-Kiffa / Aïoun et des postes associés coté postes HT.
- Les travaux de remise en service du transformateur 15/30 kV – 10 MVA du poste HT de Manantali à la suite de l'amorçage des extrémités de câbles 30 kV des phases B et C et de la résistance point neutre (RPN) ; La RPN est hors service et doit être remplacée.

- La participation aux travaux de finalisation des disjoncteurs 90 kV de type ABB des postes HT de Kaédi et Boghé par l'entreprise CIS dans le cadre du projet de la révision générale des disjoncteurs HT du RIMA.
- La participation aux travaux d'évaluation des offres (Prise en charge des observations du bailleur) dans le cadre du projet d'interconnexion électrique en 225 kV Mauritanie-Mali et de développement des Centrales solaires associées (PIEMM).
- Participation aux travaux d'installation des nouvelles pompes sur le site de Manantali par l'entreprise WTC depuis le 11/04/2024.
- Démontage de cinq (05) anciennes cellules 30 kV du poste HT de Kayes, en vue du remplacement des cellules 30 kV avariées de Manantali du 08 au 10/05/2024.
- Travaux de remplacement de la rame de cellules 30 kV du poste HT de Manantali du 08 au 11/05/2024.
- Participation à la mission d'installation des équipements de supervision et d'audit du courant continu respectivement par les entreprises MEGGER et BENNING dans les postes HT de Tobène, Sakal, Rosso, Dagana et Matam du 18 au 25/05/2024. Installation du moniteur « INSULOGIX G2 » de MEGGER sur le Transformateur n°1 225/90 kV – 75 MVA du poste HT de Tobène et du moniteur « METRYSENSE » de MEGGER sur la ligne 90 kV Matam – Kaédi au poste de Matam.
- Participation aux travaux de finalisation de l'installation des nouvelles pompes sur le site de Manantali par l'entreprise WTC du 01 au 05/06/2024.
- Remise en état de la commande électrique du disjoncteur 400 V source B du tableau d'éclairage général de la centrale de Manantali le 03/06/2024.
- Resserrage du dispositif de vidange de la traversée phase A du transformateur 225/30 kV – 20 MVA du poste HT de Kayes par les opérateurs le 06/06/2024 ;
- Lavage du poste HT de Nouakchott le 09/06/2024.
- Dépannage du disjoncteur 33 kV de la cellule arrivée OMVS à la centrale Arafat SOMELEC à la suite de défaillance du relais de protection de ladite cellule le 09/06/2024.
- Assistance à la Section Maintenance Lignes HT en Mauritanie lors de la rupture du conducteur phase B de la ligne Nouakchott – Rosso le 18/06/2024.
- Travaux d'étanchéisation de l'armoire auxiliaires et des boîtiers thermomètres du transformateur 225/150/15 kV – 40 MVA du poste HT de Manantali à la suite d'une infiltration d'eau le 18/06/2024.
- Travaux de maintenance annuelle du groupe 5 de la centrale de Manantali prévus du 24/06/2024 au 09/07/2024.
- Participation à la formation organisée par l'entreprise MEGGER sur la recherche et la localisation de défauts de câbles ainsi que le diagnostic des câbles au CME de Bingerville à Abidjan en Côte d'Ivoire les 26 et 27/06/2024.
- Astreinte au poste HT de Rosso en vue au passage du président de la Mauritanie à Rosso du 26 au 27/06/2024.

- Participation aux travaux de révision générale des disjoncteurs HT de type ALSTOM aux postes HT de Bakel, Sélibaby et Gouraye par l'entreprise GE du 16 au 23 juillet 2024 ;
- Remise en état des ventilateurs N°1 et N°2 du transformateur 11/225 kV – 47 MVA N°4 de la centrale de Manantali le 19 juillet 2024 ;
- Remise en état du disjoncteur 225 kV de la ligne Bakel au poste HT de Kayes le 21 juillet 2024 ;
- Participation aux travaux de maintenance annuelle 2024 du groupe N°3 de la centrale de Manantali à partir du 22 juillet 2024 ;
- Participation aux travaux de remise en état de la cellule arrivée du transformateur 225/30 kV – 60 kV du poste HT de Kayes par l'entreprise KEC du 22 au 25 juillet 2024 ;
- La remise en service du disjoncteur 150 kV du transfo TR3 225/150/15 kV – 75 MVA de Kodialani par l'entreprise MRI, le 25 juillet 2024 ;
- Travaux de remplacement du relais de protection et l'installation d'une centrale de mesure sur la cellule arrivée 33 kV OMVS à la centrale DUALE de Nouakchott le 27 juillet 2024 ;
- Remise en état du disjoncteur 225 kV de la ligne Rosso au poste HT de Dagana le 29 juillet 2024 ;
- Remplacement du coffret de commande du sectionneur 225 kV by-pass N°2 (SBP2) de la ligne Rosso au poste HT de Dagana le 30 juillet 2024 ;
- Investigations sur le transformateur TR1 225/30 kV – 20 MVA du poste HT de Kita à la suite d'une infiltration d'eau entraînant le déclenchement du disjoncteur 225 kV TR1 lors de fortes pluies le 30 juillet 2024 ;
- Participation aux travaux de maintenance annuelle 2024 du groupe 3 de la centrale de Manantali du 22 juillet au 06 août 2024 ;
- Essais de basculement des disjoncteurs 400 V du TDG du groupe 4 de la centrale de Manantali à la suite de son déclenchement pour problème de basculement des pompes eau de barrage le 07 août 2024 ;
- Vérification des pompes eau de fuite du groupe 4 de la centrale de Manantali à la suite de l'inondation dudit groupe du 10 au 14 août 2024 ;
- Travaux de remise en état du bras pôle A du sectionneur 225 kV de la réactance barres 20 MVAR du poste HT de Dagana le 17 août 2024 ;
- Inspection de la cellule 30 kV départ TSA1 du poste HT de Tobène à la suite d'un constat de crépitements le 29 août 2024 ;
- Réparation des têtes de câbles 30 kV de cellule départ TSA1 du poste HT de Tobène par l'équipe Senelec le 30 août 2024 ;
- Participation à la réception provisoire des travaux dans le cadre du projet de fourniture, d'installation et de mise en service deux travées transformateurs 225/30 kV – 40 MVA au poste HT de Dagana et d'une travée transformateur 225/30 kV – 20 MVA au poste HT de Matam respectivement les 19 et 20 septembre 2024 ;
- Travaux de remplacement du ventilateur de refroidissement du pont redresseur de l'onduleur UPS2 du dispatching de Manantali le 24 septembre 2024 ;
- Travaux de remise en état du bras pôle A du sectionneur 225 kV de la réactance barres 20 MVAR du poste HT de Sakal le 28 septembre 2024 ;

- Investigations sur le disjoncteur 225 kV de la ligne Manantali au poste HT de Kayes à la suite d'un problème de commande le 29 septembre 2024.
- FAT par visioconférence des cellules 30 kV des postes de Manantali extension et Kambila, les 07 et 08 octobre 2024 ;
- Entretien des batteries, des redresseurs et des tableaux de distribution continus du poste HT et dispatching de Manantali, les 16 et 17 octobre 2024 ;
- Participation à la rencontre des exploitants et experts protection à Kayes, du 28 au 30 octobre 2024 ;
- Entretien des batteries, des redresseurs et des tableaux de distribution continus de la centrale de Manantali, les 30 et 31 octobre 2024.
- Remplacement du coffret de commande phase B du disjoncteur 225 kV de la ligne Bakel au poste HT de Kayes, le 02 novembre 2024 ;
- Réparation des bras du sectionneur 225 kV by-pass (SBP3) de la ligne Bakel au poste HT de Kayes, le 02 novembre 2024 ;
- Installation du redresseur mobile secours 48 V au poste HT de Rosso en remplacement du redresseur 48 V défectueux du poste, le 08 novembre 2024 ;
- Travaux de maintenance des deux travées transformateurs 225/15 kV – 87 MVA d'Albatros Energy au poste HT de Kayes, les 29 et 30 novembre 2024.
- Manantali : travaux de remplacement du compteur de facturation du départ 30kV Bafoulabé effectués le 21/12/2024 de 08h à 12h ;
- Installation du redresseur mobile secours 48 V au poste HT de Rosso en remplacement du redresseur 48 V défectueux du poste, le 08 novembre 2024 ;
- Nouakchott : déclenchement du TR1 225/33kV à la suite d'un défaut sur l'extrémité du câble phase A côté cellule d'arrivée 33kV à 08h56 le 23/12/2024. Remis en service le 24/12/2024 après intervention de l'équipe de la cellule décentralisée

7.4.3 Lignes HT

- Les travaux de désherbage et de débroussaillage dans les emprises des lignes HTB du système Est en cours. Préparatifs de la mission de supervision, de réception, d'inspection et de payement des villages ayant déjà terminé avec les travaux
- Participation à la réception en usine du conducteur de la ligne bi terne 225 kV Manantali – Kati en Inde.
- Réparation du conducteur de la phase C de la ligne 225 kV Nouakchott – Rosso.
- Participation à la réception en usine du conducteur de la ligne bi terne 225 kV Manantali – Kati à Silvassa en Inde.
- Participation à la réception en usine de pylônes de la ligne bi terne 225 kV Manantali – Kati à Vadadora en Inde.
- Réparation du conducteur de la phase C de la ligne 225 kV Nouakchott – Rosso.

- Les travaux de désherbage et de débroussaillage dans les emprises des lignes HTB du système Est sont en cours. Mission de supervision, de réception, d'inspection et de paiement des villages ayant déjà terminé avec les travaux est terminée. Les travaux sont presque terminés, le traitement des dossiers de paiement des derniers villages ayant terminé est en cours.
- Participation à l'évaluation des offres du Projet Régional Manantali 2 / relatif à la Sélection des Entreprises pour la Construction de la ligne biterne 225 kV Kayes-Yélimané -Tintane -Kiffa / Aïoun et des postes associés coté lignes HTB du 17/03 au 26/03/2024.
- Participation à la 54 -ème Réunion Ordinaire du Comité Technique Permanent de l'Interconnexion (CTPI) tenue à Bamako du 15 au 17/04/2024.
- Participation aux travaux d'évaluation des offres (Prise en charge des observations du bailleur) dans le cadre du projet d'interconnexion électrique en 225 kV Mauritanie-Mali et de développement des Centrales solaires associées (PIEMM).
- Participation à la réception d'usine des accessoires de pylônes à Mumbai en Inde dans le cadre du Projet Manantali II, Construction de la ligne bi terne 225 kV Manantali-Kambila et les postes associés du 25/05 au 30/05/2024.
- Réparation du conducteur phase B de la ligne 225 kV Nouakchott – Rosso le 18/06/2024.
- Participation à la formation sur le logiciel de dimensionnement des lignes HT PLS CADD à Mumbai en Inde dans le cadre du Projet Manantali II, Construction de la ligne bi terne 225 kV Manantali-Kambila et les postes associés du 23/06/2024 au 06/07/2024.
- Le paiement des derniers villages dans le cadre des travaux de désherbage et de débroussaillage dans les emprises des lignes HTB du système Est en cours ;
- Mission de visite d'inspection des lignes Matam-Kaédi, Bakel-Gouraye et Gouraye-Sélibaby du 10 au 16/07/2024 ;
- Participation à la formation sur le logiciel de dimensionnement des lignes HT PLS CADD à Mumbai en Inde dans le cadre du projet Manantali II, construction de la ligne biterne 225 kV Manantali-Kambila et les postes associés du 23/06/2024 au 04/07/2024 ;
- Le paiement de l'ensemble des villages dans le cadre des travaux de désherbage et de débroussaillage dans les emprises des lignes HTB du système Est est terminé;
- Mission de visite d'inspection de la ligne Gouraye-Sélibaby plus précisément les pylônes n° 28 et 129.
- Participation en ligne à la Session 2024 du Conseil International des Grands Réseaux Electriques (CIGRE) ;
- Formation de trois agents sur les relais de protections et le SCADA en Inde, effectuée du 2 au 20 septembre 2024, dans le cadre du Projet Manantali 2 Construction de la Ligne 225 kV Manantali - Kati et Postes HT associées ;
- Démarrage des travaux de désherbage et de débroussaillage dans les emprises des lignes HTB au Mali après signature des contrats avec les villages riverains du 22/11 au 28/11/2024;
- Visites d'inspections partielles des lignes HTB Manantali-Kita et Manantali-Kayes ;



- Préparatifs pour la mission de supervision et de réception des travaux de désherbage et de débroussaillage dans les emprises des lignes HTB au Mali
- Suivi des projets relatifs aux Lignes HT du RIMA (voir point 10 ci-dessous).

7.4.4 Suivi des projets DT

Aménagement de la salle DTS

- Mémo et Fiche projet : validés, projet repartis sur les budgets 2022 et 2023 ;
- Demande de travail (N°001 du 17 janvier 2023) établie pour la réfection du sol et le renforcement de la climatisation suivant le budget accepté ;
- Acquisition des stations de travail pour la salle DTS suivant le budget 2023 : les stations de travail ont été livrées courant décembre 2023 et sont en exploitation ;
- L'Unité Etudes et Retour d'Expériences y est installée.

Projet de Construction d'un Dispatching de Repli

Les activités réalisées au mois de février concernent le traitement de la lettre de la SOGEM sur les propositions de l'Ingénieur Conseil concernant le transfert du site d'implantation à la centrale de Félou. La SEMAF a marqué son accord sur le transfert à la centrale de Félou mais a émis des réserves en ce qui concerne la proposition de réorganisation de la téléconduite du RIMA et a demandé une réunion du CTPI/CDI pour cette question.

Plateforme de gestion d'incident

- Base de données constituée ;
- Système en exploitation.

Echange et comptage d'Energie sur le RIMA

- Fiche projet établie et validé par DG ;
- TdR : projet de TdR établi et transmis à SOGEM pour lancement ;
- Un comité ad hoc a été mis en place par la 54ème réunion du CTPI pour examiner et valider le TdR.

Alimentation électrique de la base de vie de Manantali

- Le remplacement de l'ensemble du câble souterrain 6 kV et l'ensemble des 11 cabines préfabriquées 6/0,4 kV a été inscrit au budget 2023 de SOGEM, le cahier de charge a été transmis à SOGEM le 9 mars 2023. La fiche projet a été validée, par le DG et l'équipe projet est mise en place. Le DAO a été lancée et selon les dernières informations reçues en fin février 2024 des services techniques de SOGEM un Contrat a été signé par la SOGEM, mais non encore transmis à SEMAF. La lettre de relance à SOGEM pour l'état d'avancement en cours de validation.

Sécurisation de la ligne 225 kV Nouakchott - Rosso

- Remplacement des isolateurs sur les zones jugées critiques de la ligne 225 kV Nouakchott – Rosso : la réception des isolateurs a eu lieu au poste de Nouakchott le 25 mai 2013. Les travaux de remplacement des isolateurs prévus durant les travaux de



maintenance annuelle 2023 en Mauritanie sont reportés à une date ultérieure à la demande de SOMELEC.

- Travaux de consolidation des fondations dégradées de quatorze (14) pylônes : les travaux sont terminés et la réception provisoire a été faite en décembre 2023.

Acquisition d'un camion de lavage d'isolateurs de lignes HT sous tension (livré et stationné au poste HT de Rosso) : Les offres pour la construction du hangar à Rosso ont été reçues. Des actions sont en cours pour la remise en service de la station d'eau.

Révision générale des DISJONCTEURS DES Postes HT du RIMA

Une 3^{ème} lettre de relance N° DT/AbD-C098/2023, en date du 25/08/2023 et relative à la nécessité des travaux de révision des disjoncteurs HT du RIMA a été adressée à SOGEM sans suite.

A ce jour, la situation qui reste inchangée par rapport au mois passé se présente comme suit :

Disjoncteur Type Siemens

Les travaux de révision de huit (8) disjoncteurs de ce type dans les postes HT au Mali ont été effectués, du 11 au 22/07/2023.

Toutefois le disjoncteur 225 kV de la réactance ligne Kita n'a pas été remis en état comme prévu, l'expert SIEMENS ayant fortement déconseillé l'utilisation des pôles de rechange. De ce fait, la réactance de 25 MVAR de Kodialani reste toujours indisponible, impactant fortement le délai de reprise de service et notre performance sur la tenue du plan de tension qui est mauvaise à Kodialani, point d'interconnexion avec le réseau EDM SA et du reste du WAPP.

Par conséquent, il a été demandé à la SOGEM de commander et d'installer de toute urgence un nouveau disjoncteur sur la réactance ligne Kita à Kodialani, de préférence identique pour faciliter son installation. Une offre technique et financière a été faite par SIEMENS à la SOGEM, des échanges sont en cours pour finaliser la commande du nouveau disjoncteur.

Pour les autres disjoncteurs de type SIEMENS en Mauritanie : il s'agit de sept (7) disjoncteurs HTB de Rosso et de Nouakchott. Les travaux ont été par deux fois programmés puis reportés à la demande de SOMELEC pour des contraintes d'exploitation principalement dues à la conjoncture internationale.

DISJONCTEUR TYPE ABB

Le montage des nouveaux disjoncteurs 90 kV de type ABB aux postes de Kaédi et de Boghé ont été effectués par l'entreprise en marge de la maintenance annuelle dans la période du 29 juillet au 6 août 2023.

La mise en service effective a eu lieu le 28 avril 24 à Boghé et le 2 mai 24 à Kaédi.

Le plus important lot reste à faire aux postes HT de Matam, Dagana, Sakal, Tobène et Kayes. Il s'agit de trente-cinq (35) disjoncteurs HTB sur les lignes d'interconnexion et transformateurs dont l'indisponibilité occasionnera une interruption de service de longue durée au niveau du



Système Ouest. Selon les dernières informations l'entreprise serait en attente de paiement d'une facture pour mobiliser ses experts au début de l'année 2024.

DISJONCTEURS TYPE ALSTOM

Les travaux de révision générale des huit (8) disjoncteurs HTB aux postes de Bakel, Gouraye et Sélibaby ont été effectués du 16 au 23 juillet 2024 par l'entreprise GE.

DISJONCTEURS HT TYPE CHINA XD GROUPE

Pas d'information à date. Il s'agit de cinq (5) disjoncteurs HTB aux postes HT de Félou et de Kayes.

Remise en état des Réactances indisponibles du RIMA

Réparation de la Réactance barres 225 kV de Kayes

Un accord n'a pas pu être trouvé en 2023 sur les modalités de paiement dans le cadre de la mise en place nouvelle offre concernant l'expertise, la réparation et la mise en service de la Réactance, pour un montant HT/HD, de 14 000 000 F CFA a été reçue de J&M Transformer Services, il est prévu de relancer à travers une DRP Le cahier de charge a été préparé.

Réparation de la Réactance ligne Manantali 225 kV de Kayes

La remise en état nécessite l'intervention d'une entreprise spécialisée, une DRP sera faite courant janvier 2024 pour le diagnostic et la réparation en même temps que la réactance barre après ANO de la SOGEM.

Remise en service de la Réactance ligne 225 kV – 25 MVAR du poste HT de Kodialani

Il est prévu maintenant la fourniture et l'installation d'un nouveau Disjoncteur au lieu de la réparation. L'analyse de l'offre technique et financière faite par SIEMENS dans le cadre du projet de révision des disjoncteurs est en cours au niveau de la SOGEM. Les services techniques de la SEMAF ont déjà donné un avis favorable sur l'offre technique du fournisseur

Fourniture, installation et mise en service de deux réactances à Matam et Dagana

La réunion de démarrage des travaux s'est tenue par visioconférence le mardi 30/05/2023. L'état d'avancement est à donner par la SOGEM.

Remise en état des régleurs en charge des transformateurs

Remise en état du régleur en charge du TR1 de Nouakchott

Investigations et essais de mise en parallèle des régleurs en charge des deux transformateurs 225/33 kV – 75 MVA, par l'entreprise GENISERVICES et l'équipe SEMAF effectués. Le transfo a été remis en marche automatique et est retombé en panne au bout d'une semaine. La SOGEM a été saisie pour informer l'entreprise. Une nouvelle intervention a eu lieu avec le remplacement du corps insérable du transfo. Il a été remis en état par l'entreprise le 24/02/2024 et est en observation.



Il a été arrêté le 30 mars 24 à la suite d'une alarme Buchholz et remis en service le 19 mai 24 après le remplacement de la charge d'huile du régleur en charge par GENISERVICES.

Remise en état du régleur en charge du TR2 de Kodialani

Après le diagnostic dans la période du 1er au 5 novembre 2023, une DRP a été lancée pour la réparation du régleur en charge du transfo N°2 et la révision de celui du transformateur N°1. La notification à l'entreprise retenue est faite le 19/01/2024 pour un délai d'exécution de 3 mois après l'ANO de la SOGEM. Le contrat signé, le 30/01/2024, avec CST TRANSFO pour la réparation du régleur en charge de l'autotransformateur 225/150/15 kV – 75 MVA N°2 et la révision du régleur en charge de l'autotransformateur 225/150/15 kV – 75 MVA N°1 de Kodialani.

Les pièces de rechange sont livrées au poste HT de Kodialani. Attente du démarrage des travaux.

Renforcement de la capacité de transit du poste HT de Nouakchott

La SOGEM a demandé à la SEMAF d'étudier les possibilités de satisfaire la requête de SOMELEC concernant le renforcement d'urgence de la capacité de transit du poste HT OMVS de Nouakchott afin de satisfaire la demande de la clientèle de SOMELEC durant le mois de Ramadan et la période de pointe 2024.

À la suite des échanges entre les DG de SOMELEC, SOGEM et SEMAF en marge de la réunion extraordinaire du CDI, tenue à Dakar le 17 février 2024, il a été retenu deux phases :

Première phase

Une solution à très court terme pour couvrir les besoins urgents, en particulier durant le mois de Ramadan et la pointe 2024 avec une puissance garantie de 60 MW.

Deuxième phase

Une solution à long terme qui consiste à réaliser des études de réseau nécessaires pour définir les actions à entreprendre afin d'assurer une répartition optimale du transit d'énergie fournie par le RIMA aux postes sources de SOMELEC et particulièrement au poste HT OMVS de Nouakchott

Les activités réalisées en février 2024 ont concerné :

Les actions préalables de préparation de la première phase à partir du 19 février 2024, notamment :

- L'approvisionnement de 1500 m de câble par SOMELEC
- La définition des moyens matériels et humains nécessaires et l'élaboration du planning d'exécution avec comme objectif de terminer les travaux en début mars 2024.
- L'identification des tracés de câbles déjà en service pour éviter de les blesser lors de l'ouverture des tranchées ;
- La préparation de maintenance de la cellule du départ SOMELEC et du poste HT OMVS ;
- La préparation de la maintenance du poste Arafat et la thermographie des postes.



- La demande d'avis de Non-Objection de la SOGEM pour la prise en charge des coûts de la main-d'œuvre et du matériel spécifique nécessaire à l'exécution des travaux à faire par la SEMAF.

Pour la deuxième phase, l'élaboration par la SEMAF des TdR et la transmission aux services techniques de SOGEM pour observations en vue du lancement du processus de recrutement du consultant sur financement de la SOGEM.

7.4.5 Difficultés d'Exploitations

Les difficultés rencontrées concernent pour l'essentiel :

- Le non-pourvoi de certains postes ;
- L'insuffisance de formations aux métiers ;
- L'état dégradé, voire l'inexistence de moyens roulants du Dispatching et aux postes HT ;
- L'état dégradé du système de climatisation au niveau des postes HT ;
- Les effets avancés de la pollution et de la corrosion sur les composantes des lignes Dagana – Rosso et Rosso – Nouakchott ;
- L'indisponibilité des dispositifs de contrôle-commande des capacités série du RIMA ;
- L'indisponibilité des réactances barre 225 kV 20 MVAR et ligne Manantali 25 MVAR de Kayes par suite d'explosion de bornes traversées, celle de la ligne Kita 25 MVAR au poste de Kodialani par suite de l'explosion de son disjoncteur, rend difficile la gestion des plans de tension au niveau du RIMA ;
- L'indisponibilité du transfo 225/30 kV de Manantali ;
- Panne du régleur en charge du Transfo N°2 225/150/15 kV– 75 MVA de Kodialani ;
- Fonctionnement en mode dégradé du poste opérateur N°1 du système Advant de la centrale de Manantali.

7.4.6 Recommandation

Les recommandations peuvent être listées comme suit :

- Renforcement des effectifs avec le pourvoi des postes vacants dans les postes HT, à l'Unité Analyse et Retour d'Expérience du Service Dispatching et au Service Maintenance transport ;
- Mettre en place des formations de mise à niveau des agents ;
- Poursuite des actions de sécurisation de la ligne Rosso-Nouakchott ;



- Diligenter la réparation des réactances de Kayes et diligenter l'approvisionnement des nouvelles réactances en cours par la SOGEM ;
- Diligenter la réparation du régleur en charge du transformateur n°2 225/150/15 kV – 75 MVA de Kodialani ;
- Diligenter la remise en état de la travée réactance 225 kV 25 MVAR de Kodialani ;
- Diligenter la fourniture et l'installation d'un transformateur 225/30 kV – 20 MVA de Manantali ;
- Relancer la rénovation des dispositifs de contrôle Commande des capacités série du RIMA ;
- Diligenter la rénovation du système Advant de la centrale de Manantali ;
- Rendre opérationnel le lavage sous tension (camion et station d'eau) ;
- Diligenter l'acquisition de nouvelles valises d'injection (DA PRO/006, 007 et 008/22/DM : bon de commande signé, attente de paiement et livraison).

8 PERSONNEL, INSTITUTIONS

8.1 Effectif de la SEMAF

Au 31 décembre 2024, la SEMAF compte 382 agents. Les hommes représentent 93% de l'effectif contre 7% pour les femmes. Les directions techniques emploient 62,57% du personnel avec :

- 36,91% pour la Direction Production,
- 25,65% pour la Direction Transport.

Cet effectif est réparti entre les différentes entités comme suit.

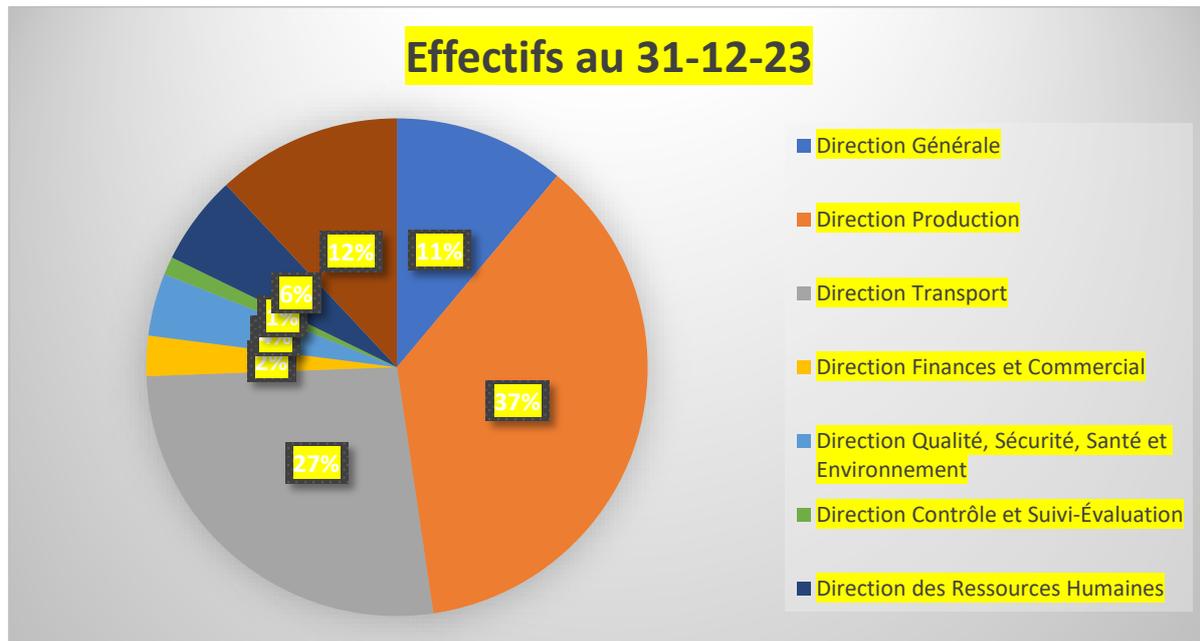
Répartition par direction

Direction	Effectif
Direction Générale (services rattachés)	38
Direction Production	141
Direction Transport	98
Direction Qualité Santé Sécurité Environnement	14
Direction Finances et Commercial	9
Secrétariat Général (personnel d'appui)	4
Direction Contrôle et Suivi-Évaluation	4
Direction des Ressources Humaines	24
Direction des Moyens Généraux	50
Total	382

Répartition par Catégories socio-professionnelle

Catégorie	Homme	Femmes	Nombre	Taux	Taux Encadrement
HC	16	1	17	4%	38%
A	120	9	129	34%	
B	68	5	73	19%	
C	109	5	114	30%	
D	42	4	46	12%	
E	1	2	3	1%	
Total	356	26	382	100%	

RÉCAPITULATIF EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2024					
Direction	Catégorie	Hommes	Femmes	Total Général	Taux
Rattachés DG	HC	4	1	5	4,97%
	A	6	2	8	
	B	2	1	3	
	D	3	0	3	
Total 1		15	4	19	
Bureau de Représentation Bamako	HC	2	0	2	1,31%
	A	0	1	1	
	B	0	0	0	
	C	0	0	0	
Total 1		2	1	3	
Bureau de Représentation Dakar	HC	1	0	1	1,05%
	A	1	0	1	
	B	0	0	0	
	C	1	1	2	
Total 2		3	1	4	
Bureau de Représentation Nouakchott	HC	1	0	1	1,83%
	A	0	0	0	
	B	3	0	3	
	C	0	1	1	
Total 3		4	1	5	
Bureaux de Représentation Kayes	A	2	1	3	0,79%
	B	0	0	0	
	C	0	0	0	
	D	0	0	0	
Total 4		2	1	3	
Direction Production	HC	1	0	1	36,91%
	A	39	0	39	
	B	16	0	16	
	C	75	0	75	
Total 5		10	0	10	
Direction Transport	HC	0	0	0	25,65%
	A	45	1	46	
	B	24	2	26	
	C	22	0	22	
Total 6		4	0	4	
Direction Qualité Santé Sécurité Environnement	HC	1	0	1	3,66%
	A	8	1	9	
	B	2	0	2	
	C	0	0	0	
Total 8		2	0	2	
Direction Finances & Commercial	HC1	1	0	1	2,36%
	A	5	0	5	
	B	3	0	3	
Total 10		9	0	9	
Direction Moyens Généraux	HC1	1	0	1	13,09%
	A	7	2	9	
	B	6	0	6	
	C	9	2	11	
	D	16	4	20	
Total 11		1	2	3	
Secrétariat Général	HC	1	0	1	1,05%
	A	0	0	0	
	B	0	1	1	
	C	0	0	0	
Total 12		2	0	2	
Direction Contrôle & Suivi Evaluation	HC1	1	0	1	1,05%
	A	1	1	2	
	B	1	0	1	
Total 13		3	1	4	
Direction Ressources Humaines	HC	2	0	2	6,28%
	A	6	0	6	
	B	11	1	12	
	C	2	2	4	
Total 14		21	3	24	
Total Général		356	26	382	100%
		93%	7%	100%	



8.2 Administration

Le recrutement

Dans le contexte de la SEMAF le recours au recrutement constitue une réponse à plusieurs exigences de l'exploitation, à savoir :

- La disponibilité d'un personnel qualifié pour une meilleure prise en charge et de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages du RIMA ;
- Le déploiement de l'organigramme.

Dans la procédure de recrutement, en cas de vacance de poste, la SEMAF passe d'abord à une prospection interne selon des critères validés et les dispositions du Plan de carrière en vigueur. Au cas où il n'y aurait pas de profil en interne correspondant au poste, la SEMAF procède à un recrutement externe :

- Dans les Etats de l'OMVS, s'il s'agit d'un poste de cadre ou de technicien supérieur ;
- Au niveau national, s'il s'agit d'un agent de maîtrise ;
- Dans les communautés autour des installations, si c'est un ouvrier ou employé.

Au total 51 agents ont été recrutés sur l'année 2024, dont 26 (soit 51%) sont destinés à des postes techniques de l'exploitation dans la production et le transport. Le reste des recrutements sont répartis entre les directions supports.

Répartition par direction

Direction	Total	Taux
Direction Générale	3	6%
Direction Production	19	37%
Direction Transport	7	14%
Direction Qualité Santé Sécurité Environnement	0	0%
Direction Finances et Commercial	0	0%
Secrétariat Général (personnel d'appui)	0	0%
Direction Contrôle et Suivi-Évaluation	0	0%
Direction des Ressources Humaines	5	10%
Direction des Moyens Généraux	17	33%
Total	51	100%

Répartition par pays d'origine

Pays d'origine	Homme	Femmes	Total	Taux
Mali	36	6	42	82%
Mauritanie	3	0	3	6%
Sénégal	6		6	12%
Total	45	6	51	100%



L'effectif total des nouvelles recrues sur 2022 et 2023 est de 108 agents dont les 53 sont affectés à la Centrale de Gouina nouvellement prise en main, soit 49% des recrutements. Le reste du personnel de Gouina étant complété par le redéploiement de personnel. Les 64% des recrutements sont effectués au niveau du Mali.

L'Intégration des prestataires



A la suite d'une requête de la communauté locale de Manantali lors de la mission de la Délégation du ministère de l'Énergie et de l'Eau du Mali et du PCA de la SOGEM sur la période du 03 au 07 janvier 2024, la SEMAF a recruté 37 agents prestataires comme travailleurs permanents après accord du Conseil d'Administration et des hautes autorités de l'OMVS. Ces agents recrutés en contrat à durée indéterminé se répartissent comme suit :

Direction	Hommes	Femmes	Nombre	Taux
Direction Générale	0	0	0	0%
Direction Production	16	2	18	49%
Direction Transport	0	0	0	0%
Direction Qualité Santé Sécurité Environnement	0	0	0	0%
Direction Finances et Commercial	0	0	0	0%
Secrétariat Général (personnel d'appui)	0	0	0	0%
Direction Contrôle et Suivi-Évaluation	0	0	0	0%
Direction des Ressources Humaines	2	2	4	11%
Direction des Moyens Généraux	13	2	15	41%
Total	31	6	37	100%

L'Absentéisme

Le taux des absences en 2024 est inférieur à 1% sur chaque mois travaillé pour un seuil maximum requis de 5%. Ce qui nous permet d'affirmer que cet indicateur est au vert.

Répartition des absences par mois

Période	Effectif	Jours perdus	Jours théoriques (eff*30j)	Taux
Janvier	339	110	58758,87	0,187%
Février	340	53	58932,20	0,090%
Mars	338	126	58585,54	0,215%
Avril	338	76	58585,54	0,130%
Mai	337	34	58412,21	0,058%
Juin	338	23	58585,54	0,039%
Juillet	386	14	66905,38	0,021%
Août	384	110	66558,72	0,165%
Septembre	384	148	66558,72	0,222%
Octobre	384	125	66558,72	0,188%
Novembre	384	123	66558,72	0,185%
Décembre	382	106	66212,06	0,160%

Les mouvements du personnel

En 2024, la SEMAF-SA a enregistré en termes de :



- **Mobilités internes**

Quatre types de mobilités ont été observées en 2024

Motif	Nombre	Taux
Affectation	16	14%
Mutation	5	4%
Nomination	90	77%
Redéploiement	6	5%
Total	117	100%

- **Départs**

Depuis janvier 2024, il y a eu un décès, 2 ruptures de contrat de travail à l'amiable, 2 licenciements et 4 démissions. En plus des retraites, la SEMAF a enregistré au total 16 départs dans l'année 2024.

Répartition des départs par motif

Motif	Nombre	Taux
Retraites	7	44%
Rupture à l'amiable	2	13%
Démission	4	25%
Licenciement	2	13%
Décès	1	6%
Total	16	100%

- **Rotation du personnel (turn-over)**

Le taux de rotation en 2024 constitué des entrées (51) et des sorties (16) rapportées à l'effectif (382) est de 18,56%. Le fait que ce taux soit supérieur à l'objectif de 15% est essentiellement dû au recrutement des 37 prestataires. Pour l'année 2025, le défi sera de réduire ce taux pour stabiliser les effectifs de la société.

Rotation du personnel par mois

Période	Effectif	Entrée	Sortie	Taux
Janvier	339	2	0	0,59%
Février	340	1	0	0,29%
Mars	338	0	2	0,59%
Avril	338	1	1	0,59%
Mai	337	6	0	1,74%
Juin	338	2	1	1%
Juillet	386	39	1	10%
Août	384	0	0	0%
Septembre	384	0	1	0%
Octobre	384	0	0	0%
Novembre	384	0	1	0%
Décembre	382	0	9	2%
Total	361	51	16	18,56%

8.3 Les salaires

▪ Evolution des salaires

En 2024, le salaire payé à la SEMAF s'élève à **8 200 030 472 F CFA** sur une prévision de **7 391 576 665 FCFA**, soit un taux de réalisation excédentaire de 11% en raison en partie du recrutement des 37 prestataires qui n'était prévu dans le budget initial.

Période	Budget	Réalisé	Taux exécution	Ecart	Chiffre d'affaires	Masse salariale
Janvier	451 148 808	473 913 410	105%	-22 764 602	1 045 220 428	45,34%
Février	448 710 806	437 053 933	97%	11 656 873	1 045 220 428	41,81%
Mars	849 632 604	904 289 646	106%	-54 657 042	1 045 220 428	86,52%
Avril	448 710 806	460 222 904	103%	-11 512 098	1 045 220 428	44,03%
Mai	448 710 806	504 482 333	112%	-55 771 527	1 045 220 428	48,27%
Juin	849 632 604	456 159 818	54%	393 472 786	1 045 220 428	43,64%
Juillet	448 710 806	540 854 522	121%	-92 143 716	1 045 220 428	51,75%
Août	849 632 604	507 851 048	60%	341 781 556	1 045 220 428	48,59%
Septembre	448 710 806	487 214 009	109%	-38 503 203	1 045 220 428	46,61%
Octobre	849 632 604	531 486 891	63%	318 145 713	1 045 220 428	50,85%
Novembre	448 710 806	978 886 061	218%	-530 175 255	1 045 220 428	93,65%
Décembre	849 632 604	1 917 615 897	226%	-1 067 983 293	1 045 220 428	183,47%
Total	7 391 576 665	8 200 030 472	111%	-808 453 807	12 542 645 136	65,38%

▪ Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires payées en 2024 ont été de FCFA **149 310 851** sur un objectif prévisionnel de FCFA **369 578 833** millions (5% de la masse salariale). Cet indicateur est au vert par rapport aux objectifs.

Période	Budget	Réalisé	Taux	Ecart
Janvier	22 557 440	13 861 626	61%	8 695 814

Février	22 435 540	11 728 950	52%	10 706 590
Mars	42 481 630	9 600 449	23%	32 881 181
Avril	22 435 540	15 139 465	67%	7 296 075
Mai	22 435 540	17 211 468	77%	5 224 072
Juin	42 481 630	9 821 112	23%	32 660 518
Juillet	22 435 540	9 408 342	42%	13 027 198
Août	42 481 630	11 866 936	28%	30 614 694
Septembre	22 435 540	0	0%	22 435 540
Octobre	42 481 630	25 535 357	60%	16 946 273
Novembre	22 435 540	10 620 249	47%	11 815 291
Décembre	42 481 630	14 516 897	34%	27 964 733
Total	369 578 833	149 310 851	40%	220 267 982

8.4 Climat Social

En 2024, la SEMAF a enregistré deux préavis de grèves :

Préavis de grèves du 2 avril 2024 du Comité Syndical du Mali de SEMAF : le mot d'ordre de grève a été suspendu à la suite d'une conciliation de la Direction régionale du Travail.

Préavis de grèves du 13 septembre 2024 du Cadre Unitaire SYNTRIMA/ Mauritanie et SYNTRIM/Sénégal des travailleurs de SEMAF : le mot d'ordre de grève a été levé à l'issue d'une rencontre la Direction Générale de la SEMAF et les Secrétaires Généraux du Cadre Unitaire.

Malgré ces préavis de grève, l'année 2024 a été marquée par un climat social apaisé avec :

La réussite des travaux de la Commission Paritaire pour les avancements du personnel sur 2023 ayant permis l'application des avancements au cours de la même année ;

L'organisation réussie depuis 2014 des tests de passage aux catégories supérieures conformément aux procédures en vigueur ;

▪ Dialogue social

En 2024, 13 des 18 actions de dialogue social prévues ont été tenues soit un taux de réalisation de 72%. L'objectif pour la nouvelle année 2025 est d'augmenter ce taux à 80%.

▪ Relation avec les institutions et organisme sociaux

Durant l'année 2024, la SEMAF à travers sa DRH a réchauffé sa relation avec les institutions à travers notamment les visites de terrain de la Direction régionale du travail de Kayes du 14 au 15 mai 2024. Cependant, le retard de paiement des cotisations sociales au motif de tensions de trésorerie de la SEMAF a contribué à dégrader les relations avec la Direction régionale de l'INPS de Kayes.

La SEMAF est en retard de paiement des charges sociales au 31 décembre 2024, C'est ainsi qu'après plusieurs relances, l'INPS a adressé une convocation à la Direction Générale pour une dette FCFA 375 469 300 (trois cent soixante-quinze millions quatre cent soixante-neuf mille trois cents) pour des cotisations dues de septembre à novembre 2024, sans compter celles de décembre 2024 en attente. La conséquence immédiate de cette dette sera la suspension des prestations sociales dues aux travailleurs résidents au Mali par l'Institut National de Protection Sociale (INPS) et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM).



▪ **Affaires sociales**

En 2024, la SEMAF a alloué un montant total de 15 705 000 FCFA pour assister aux populations riveraines du RIMA. Ces assistances sont réparties comme suit :

Demandes d'assistance : Sur un total de 34 demandes enregistrées en 2024, la SEMAF a satisfait 23 soit un taux de 67,65%.

Journée de consultation et de don de médicaments gratuitement à la population du Bafing : la SEMAF a participé à l'édition de 2024 en assistant la communauté en nature et en argent.

Journée de cohésion sociale : à la suite d'une tournée de la DRH en début 2024, la SEMAF a instauré une journée de cohésion sociale assortie du Plan de développement RH 2030.

Ainsi elle a organisé respectivement la 1^{ère} et 2^{ème} édition de la journée de cohésion sociale du 19 et 20 juillet 2024 et au 07 décembre 2024 à Manantali.

Cependant, la SEMAF doit au Fonds Social du Personnel (FOPESRIMA) une dette cumulée FCFA 750 000 000 (sept cent cinquante millions) au 31 décembre 2024. La conséquence de ces impayés est la paralysie du Fonds Social notamment en termes de financement des activités sociales comme les prêts au personnel et le pèlerinage.

▪ **Réclamations**

Sur 34 réclamations reçues du personnel en 2024, la SEMAF a traité 68% dans les délais impartis. L'objectif de cette rubrique est de parvenir à un taux de traitement de 100% des réclamations pour tarir les frustrations qui peuvent alimenter les revendications et les conflits sociaux.

▪ **Sanctions disciplinaires**

En 2024, la SEMAF a servi 5 avertissements et 5 mises à pied à la suite des sanctions disciplinaires. Les indicateurs du climat social sont largement positifs. Ce qui présage d'un apaisement progressif au sein de la SEMAF.

8.5 Service Médical

L'année 2024 a été marquée par des progrès significatifs dans le service médical de la SEMAF SA. En alignement avec les objectifs stratégiques de l'entreprise, nous avons concentré nos efforts sur l'amélioration de la qualité des soins pour les employés et leurs ayants droit.

▪ **Maladies chroniques**

En 2024, le taux des agents atteints de maladies chroniques stagne à 10% de l'effectif de la SEMAF. L'objectif étant d'avoir un pourcentage de l'effectif inférieur à 10, la SEMAF doit initier un programme de sensibilisation du personnel contre ces maladies chroniques pour juguler leur augmentation croissante.

Répartition des maladies chroniques

Types	Nombre	Taux
HTA	27	0,07
Diabète	5	0,01
Asthme	1	0,00
Hernie discale	4	0,01
Arthroses	2	0,01
Effectif SEMAF	382	

Total	39	10%
--------------	-----------	------------

▪ **Repos médicaux**

En 2024, la SEMAF a perdu 248 jours de travail en repos médicaux. Ce qui représente moins de 1% du temps de travail annuel total de 126 060 jours (382 employés x 11 mois x 30 jours). Les augmentations au cours de certains mois sont principalement dues à la période de hausse des cas de paludisme. Ci-dessous la répartition des repos médicaux par mois :

Période	Nombre d'agents	Jours de repos médical
Janvier	0	0
Février	7	9
Mars	1	30
Avril	8	43
Mai	3	34
Juin	0	0
Juillet	6	14
Août	36	19
Septembre	27	46
Octobre	9	20
Novembre	11	23
Décembre	6	10
Total	114	248

▪ **Accident de travail**

La SEMAF a enregistré 2 cas d'accident de travail en 2024. L'objectifs étant 0 accident de travail, les efforts doivent être maintenus pour faire de la société une référence sur ce sujet auprès des autres sociétés d'électricité.

Répartition des cas d'accident de travail par mois

Période	Nombre d'agents	Jours perdus pour A. T
Janvier	0	0
Février	0	0
Mars	0	0
Avril	0	0
Mai	0	0
Juin	0	0
Juillet	1	7
Août	0	0
Septembre	1	2
Octobre	0	0
Novembre	0	0
Décembre	0	0
Total	2	9



Des résultats significatifs ont été obtenus grâce au soutien et à l'accompagnement de la Direction Générale, de la Direction Qualité, Sécurité et Environnement, de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction des Moyens Généraux ainsi qu'à l'engagement exemplaire des équipes techniques. Cependant, des défis subsistent, notamment la vétusté et le défaut d'entretien du parc automobile.

Pour préserver nos acquis et répondre aux besoins futurs, il est essentiel de prioriser :

- L'élargissement des partenariats médicaux, pour renforcer les synergies avec d'autres structures sanitaires.
- L'intensification des campagnes de sensibilisation, notamment contre les maladies endémiques et pour le dépistage des maladies émergentes.

La mise en œuvre de ces mesures renforcera la contribution du SME à la santé et au bien-être des travailleurs et de la communauté.

8.6 Activités de Responsabilités sociétales et Sociales

En 2024 avait prévu un budget de FCFA 47 580 000 (quarante-sept million cinq cent quatre-vingt mille) pour les activités RSE, qui a été exécuté à moins de 50% en raison des tensions de trésorerie. Pour adopter une approche stratégique, la Direction Générale a choisi de prioriser les secteurs clés à fort impact social à travers un Plan RSE pluriannuel à l'horizon 2030 dont les axes prioritaires sont **l'éducation, la santé, la religion et le carrossage partiel de la route Manantali – Tambaga.**

9 SITUATION FINANCIERE

9.1 La trésorerie au 31 décembre 2024

L'essentiel de la trésorerie vient des revenus de la rémunération du contrat d'exploitation et de maintenance des ouvrages de production et de transport de l'énergie de Manantali et Félou signé le 8 février 2022 à Dakar.

Le tableau ci-dessous récapitule la situation réelle de la trésorerie au 31 décembre 2024 :

Banque	Taux de change = 1 MRU = 15 FCFA		Solde au 31 décembre 2024 En devise du compte	Solde au 31 décembre 2024 EN FCFA	Variation EN FCFA	%
	Solde au 1 ^{er} janvier 2024 en devise du compte	Solde au 1 ^{er} janvier 2024 en FCFA				
BDM	4,489,278	4,489,278	35,462,543	35,462,543	30,973,265	690%
ECOBANK MALI	621,304,126	621,304,126	1,200,162	1,200,162	-620,103,964	-100%
ECOBANK SENEGAL	98,974,938	98,974,938	2,187,477	2,187,477	-96,787,461	-98%
BNDA	1,330,842	1,330,842	0	0	-1,330,842	-100%
BMI	-3102	-46,530	-43,952	-659,280	-705,810	-1317%
SGM	15,852,147	237,782,205	7,768,713	116,530,695	-121,251,510	-51%
BMCI	2,871,958	43,079,370	623,463	9,351,945	-33,727,425	-78%
BICIS	1,811,153	1,811,153	5,382,596	5,382,596	3,571,443	197%
TOTAL EN FCFA		1,008,725,382		169,456,138	-839,269,244	-83%

Le tableau met en évidence une baisse significative de la trésorerie globale entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, avec une diminution de plus de 83 %, passant de 1 008 725 382 FCFA à 169 456 138 FCFA. Cette dégradation s'explique principalement par le non-recouvrement complet de la rémunération attendue ainsi que par l'absence de recouvrement des notes de débours sur la période.

On note également la clôture définitive du compte BNDA, dont le solde est passé à zéro. De plus, plusieurs banques présentent des soldes fortement réduits voire épuisés, notamment ECOBANK MALI et SENEGAL, traduisant une tension généralisée sur la trésorerie.

9.2 LA PREFACTURATION DES SdE TRANSMISE A LA SOGEM

La pré facturation de l'énergie consommée par les SdE, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, s'est bien passée avec la bonne collaboration de celles-ci.

Conformément à l'article 32.2 du Contrat d'Exploitation signé entre la SOGEM et la SEMAF en février 2022, le recouvrement des recettes de ventes d'énergie aux SdE revient désormais de la SOGEM.

À ce titre, il convient de souligner qu'à partir de la signature du Contrat de Cession d'Énergie, nous avons commencé à transférer les factures des SdE à la Direction Financière de la SOGEM pour signature, après avoir effectué les pré-validations requises avec la Direction de Transport.

Le tableau ci-dessous récapitule la situation de la préfacturation du 01/01/2024 au 31/12/2024.

SDE	Quantité d'Energie facturée en 2024 (kWh)	Montant Total facturé en 2024 (FCFA)
1- EDM	16 406 738 860	29 542 593 723
FELOU	3 110 793 619	5 725 648 819
Gouina	4 869 804 995	8 449 598 143
Manantali	8 426 140 246	15 367 346 761
2- SOMELEC	9 404 246 100	16 721 677 716
FELOU	2 063 007 046	3 806 243 842
Gouina	4 677 874 117	8 152 379 233
Manantali	2 663 364 937	4 763 054 641
3- Senelec	10 909 180 148	20 455 699 954
FELOU	1 579 676 681	3 032 374 025
Gouina	4 656 457 397	8 130 962 515
Manantali	4 673 046 070	9 292 363 414
Total général	36 720 165 108	66 719 971 393

9.3 La Facturation Et Le Recouvrement De La Rémunération Mensuelle

Le montant total des rémunérations mensuelles facturées sur la période de janvier à décembre 2024 s'élève à **12,66 milliards FCFA**, dont **11,37 milliards FCFA ont été payés**, laissant un **reste à recouvrer de 2,21 milliards FCFA** (soit 21,19 %). Les impayés concernent principalement les mois d'avril, mai, novembre et décembre.

Il convient également de noter qu'**une grande partie des paiements enregistrés a été effectuée en 2025**, ce qui reflète un décalage entre la facturation et le recouvrement effectif.

Numéro de la Facture	Montant Facturé (XOF)	Montant Payé (XOF)	Montant Restant (XOF)	Période de Facturation
01-01-RME	1 045 220 428	1 045 220 428	0	janv-24
01-02-RME	1 045 220 428	1 045 220 428	0	févr-24
01-03-RME	1 045 220 428	1 195 220 428	-150 000 000	mars-24
01-04-RME	1 045 220 428	1 045 220 428	0	avr-24
01-05-RME	1 045 220 428	895 220 428	150 000 000	mai-24
01-06-RME	1 045 220 428	1 046 365 410	-1 144 982	juin-24
01-07-RME	1 045 220 428	1 045 220 428	0	juil-24
01-08-RME	1 061 945 428	1 045 220 428	16 725 000	août-24
01-09-RME	1 058 832 917	1 045 220 428	13 612 489	sept-24
01-10-RME	1 065 707 807	1 041 821 014	23 886 793	oct-24
01-11-RME	1 071 930 709	0	1 071 930 709	nov-24
01-12-RME	1 088 998 967	0	1 088 998 967	
TOTAL	12 663 958 824	10 449 949 848	2 214 008 976	

9.4 Le Modèle Financier

Le modèle financier de la SEMAFSA a été présenté le 10 février 2023, en présence des délégations de la SOGEM, de la SOGEOH et du Haut-commissariat de l'OMVS.

Le 22 février 2023, ledit modèle a été transmis à la SOGEM par courrier référencé OS/AbD/C025-2023. Cependant, nous sommes toujours en attente des observations de SOGEM sur le modèle.

Pour rappel, la révision de la rémunération est assujettie à la validation du dit modèle financier.

Dans le but de la prise en compte des futures mises à jour à apporter au modèle financier, des séances de formation sont prévues avec le Consultant pour l'actualisation des données. À terme, cette actualisation incombera au Service Financier.

9.5 Le Reporting Des Courriers Avec La SOGEM

Les échanges de courriers entre la SEMAF et la SOGEM

Au 31 décembre 2024, nos statistiques concernant les échanges des courriers avec la SOGEM se présentent comme suit :



Direction des Finances et du commercial
Service Financier

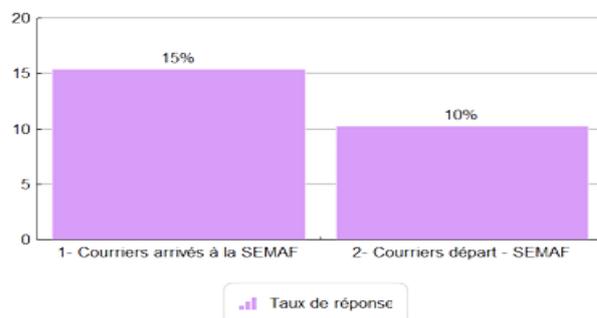
Annexe - Reporting des courriers de la SEMAF de l'année en cours

1- Courriers arrivés à la SEMAF

Désignation	Année	Nombre de courrier	Nombre de courrier faisant suite d'une réponse	Nombre de courrier répondu	Nombre de courrier répondu dans les délais	Taux de réponse
Nombre de courriers arrivés	2024	27	13	2	11	15%

2- Courriers départ - SEMAF

Désignation	Année	Nombre de courrier	Nombre de courrier faisant suite d'une réponse	Nombre de courrier répondu	Nombre de courrier répondu dans les délais	Taux de réponse
Nombre de courriers envoyés	2024	44	39	4		10%



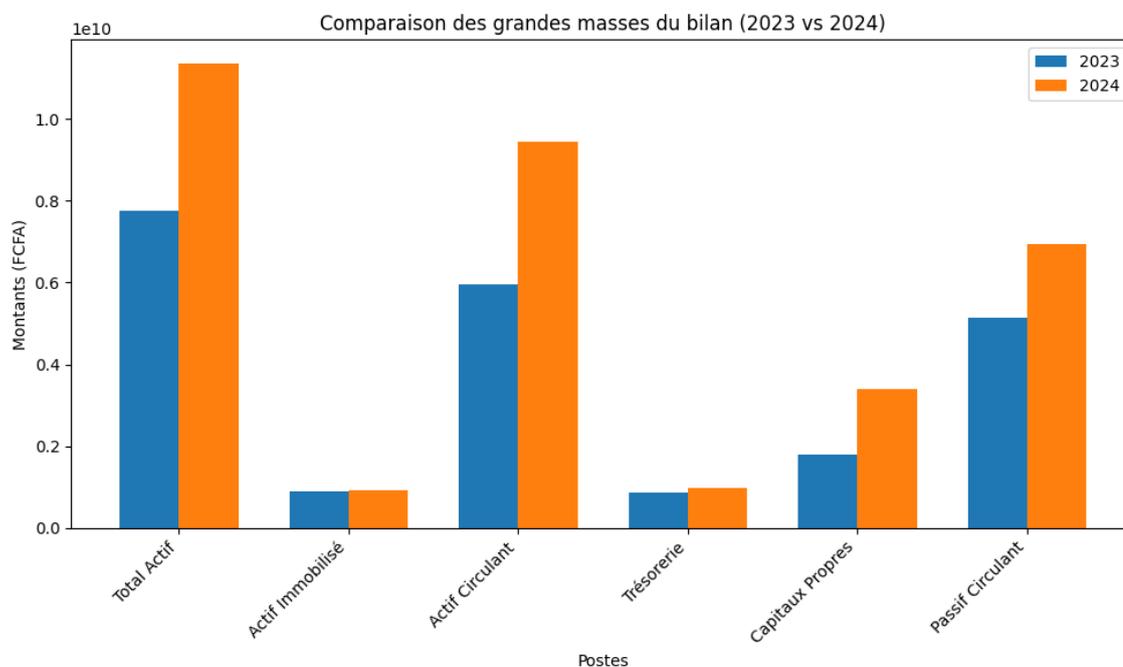
9.6 La Situation Patrimoniale

Le tableau ci-dessous représente la situation patrimoniale de la société dans les grandes masses du bilan au 31 décembre 2024 (données provisoires).

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023	PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	33 566 041	50 861 222	Capital	2 000 000 000	2 000 000 000
Immobilisations corporelles	833 591 961	801 315 134	Réserves indisponibles	400 000 000	400 000 000
Avances et acomptes versés sur immobilisations	45 657 677	44 517 677	Report à nouveau	-616 122 328	-999 230 387
Immobilisations financières	8 525 423	8 525 423	Résultat net de l'exercice	-1 177 121 262	383 108 059
Total actif immobilisé	921 341 102	905 219 456	Total capitaux propres	606 756 410	1 783 877 672
ACTIF CIRCULANT HAO	2 000 000	2 500 000	Emprunts et dettes financières		
Stocks et encours	406 946 096	1 583 136 945	Provisions financières pour risques et charges	1 023 278 107	829 156 765
Fournisseurs avances versées	226 391 555	253 379 964	Total dettes financières	1 023 278 107	829 156 765
Clients	2 161 496 427	0	Dettes circulantes HAO	28 856 486	57 572 279
Autres créances	4 351 523 451	4 130 340 870	Dettes Fournisseurs	1 546 129 248	903 946 064
Total actif circulant	7 148 357 529	5 969 357 779	Dettes fiscales et sociales	3 242 137 396	630 705 678
Banques & caisses	946 412 576	875 775 012	Autres dettes	1 079 674 308	1 875 625 120
Ecart de conversion-actif	0	0	Risques Provisionnés	1 488 577 724	1 669 407 721
TOTAL ACTIF	9 016 111 207	7 750 352 247	Total passif circulant	7 385 375 162	5 137 256 862
			Banques découverts	701 528	60 948
			Ecart de conversion -Passif	0	0
			TOTAL PASSIF	9 016 111 207	7 750 352 247

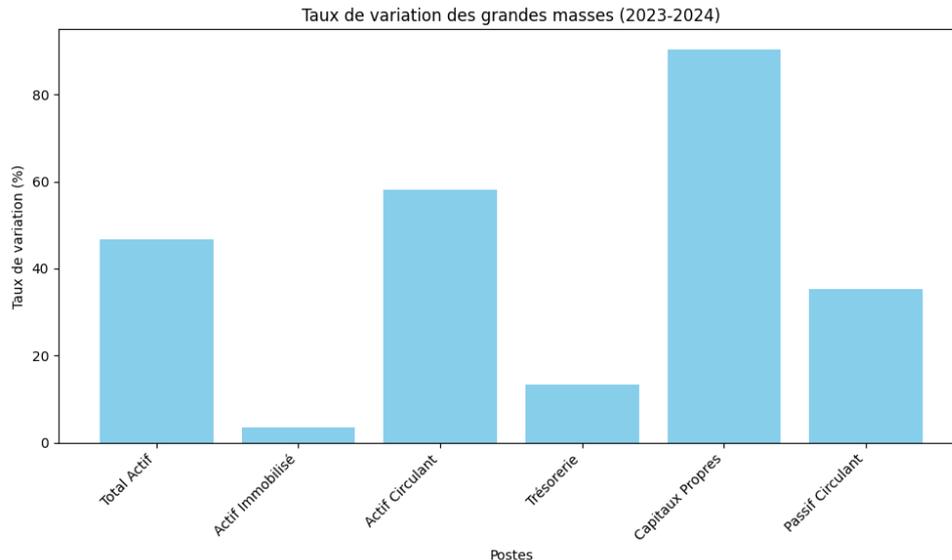
9.6.1 Comparaison des grandes masses du bilan (2023 vs 2024)

Ce graphique met en évidence l'évolution des principaux postes du bilan entre les deux exercices :



9.6.2 Taux de variation des grandes masses (%)

Ce graphique montre les **variations en pourcentage** pour chaque poste, illustrant les dynamiques de croissance ou de stabilité :



Avec un total bilan net de 9 016 111 207 FCFA au 31 décembre 2024, la situation patrimoniale de la SEMAF-SA affiche une hausse de 16,33 % par rapport au total bilan de l'exercice précédent, qui s'élevait à 7 750 352 247 FCFA. Cette progression traduit une dynamique de croissance soutenue, portée par l'évolution de plusieurs postes clés du bilan.

a) Actif Immobilisé

L'actif immobilisé s'établit à 921,34 millions FCFA, en hausse de 2 % par rapport à 2023. Bien que cette augmentation témoigne d'un effort d'investissement, il convient de souligner que le taux de réalisation du CAPEX prévisionnel demeure faible, ce qui reflète des retards ou des arbitrages dans la mise en œuvre des projets d'investissement.

b) Stocks

Les stocks enregistrent une forte baisse de 74,3 %, passant de 1,58 milliard FCFA à 406,9 millions FCFA. Cet écart est dû à des erreurs de saisie dans l'inventaire de 2023, affectant plusieurs articles, en particulier dans la catégorie papeterie. Les erreurs étaient principalement liées à des quantités mal reportées. Ces erreurs ont été rectifiées durant l'inventaire de 2024, et les ajustements nécessaires ont été pris en compte dans les états financiers.

c) Avances fournisseurs

Les avances fournisseurs gelées ont été dépréciées à hauteur de 72 % au 31 décembre 2024, traduisant une volonté de prudence dans l'évaluation des actifs non recouvrables.

d) Autres créances

Les autres créances, qui atteignent 4,35 milliards FCFA, sont principalement constituées des créances sur le personnel (avances sur frais de mission non justifiées), des créances sur la SOGEM, des avances aux bureaux de représentation, des cantonnements bancaires, et d'autres créances diverses.

e) Trésorerie

La trésorerie consolidée (banques et caisses) s'élève à 946,412 millions FCFA, en hausse de 8 % par rapport à 2023. Toutefois, si l'on compare à 2022, elle aurait connu une baisse de 61 %, ce qui pourrait indiquer une consommation importante de liquidités ou une baisse des encaissements.

f) Provisions pour risques et charges

Les provisions financières s'élèvent à 1,02 milliard FCFA. Elles sont essentiellement constituées de la provision pour engagement de retraite et droits similaires du personnel, traduisant une anticipation des obligations sociales futures.

g) Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs ont augmenté de 18 %, passant de 903,9 millions FCFA à 1,54 milliard FCFA. Cette légère évolution est due au volume des commandes et à la tension de trésorerie.

h) Dettes fiscales et sociales

Ces dettes, constituées des retenues sur salaires et des retenues à la source sur les prestataires, ont connu une hausse significative de 414 %, passant de 630,7 millions FCFA à 3,24 milliards FCFA. Cette situation s'explique par les difficultés de trésorerie que traverse l'entreprise.

i) Autres dettes

Les autres dettes, qui s'élèvent à 1,08 milliard FCFA, comprennent les remboursements de sinistres pour le compte de la SOGEM et la provision pour les droits de départ du Directeur Général.

j) Conclusion

L'exercice 2024 se distingue par une croissance du bilan, une maîtrise des engagements, et une gestion prudente des actifs et des risques. Toutefois, certains points de vigilance subsistent, notamment la réalisation du CAPEX, la justification des créances internes, et la gestion de la trésorerie.

9.7 LES PERFORMANCES FINANCIERES

Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble des indicateurs financiers de SEMAF SA.

Indicateurs	Commentaires
Chiffre d'affaires	L'Évolution est satisfaisante avec une hausse de 19 %. Cette augmentation est due à l'activation de la phase 4 de la prise en main de Gouina.
Charge du personnel	Sur la base du compte de résultat, les charges de personnel représentent 72% de la rémunération de la SEMAF.
Charges décaissables hors frais de personnel	Sur la base du compte de résultat, les charges décaissables autres que les frais de personnel, représentent 36% des produits de l'exercice (rémunération, autres produits, reprises de provisions et transfert de charges).
Trésorerie nette (cash-flow)	Elle a augmentée de 8 % par rapport à celle de 2023.

10 QUALITE SECURITE SANTE ET ENVIRONNEMENT

Les activités suivantes ont été réalisées dans les différents domaines.

10.1 Santé et Sécurité au travail

Les activités suivantes ont été menées dans le cadre de la gestion de la santé, sécurité et environnement :

- Etablissement des autorisations d'accès (visiteurs et travailleurs) ;
- Séances d'induction des nouvelles recrues de la SEMAF et des agents en mission sur les différents sites, des prestataires et entreprises ;
- Formation pratique des agents de Gouina en conduite défensive sur le site de Gouina
- Correction des situations dangereuses signalées à Gouina ;
- Suivi des projets de Rénovation des vannes de démis fonds et de réhabilitation du circuit d'eau brute à Manantali avec D.E.S Ingénierie et BETICO ;
- Suivi d'exécution du plan HSE de la maintenance du groupe 1 de Gouina et surveillance des travaux ;
- Organisation des tests d'habilitation électrique pour les recalés et les absents ;
- Inspections de routine hebdomadaire du site de Gouina ;
- Mise en place d'un planning de sensibilisation HSE à Gouina ;
- Réunion de coordination des travaux pour l'installation des pompes sur le système d'adduction d'eau du site de Manantali avec l'entreprise WTC ;
- Inspection des armoires électriques de la cabine N°7 alimentant la cité ouvrière
- Elagage des arbres à la station AEP à la suite du rapport de constat ;
- Suivi des chantiers des entreprises : groupement Geniservices/D.E.S Ingénierie (travaux complémentaires de réhabilitation des vannes et Servomoteurs de Vannes du Barrage Hydroélectrique de Manantali), WADE TECHNOLOGIY COMPANY (fourniture et installation des pompes), SAGECBA (travaux d'aménagement du parking COFITEC et travaux annexes) ;
- Participation aux travaux d'installation, d'aménagement de la mise en place des pompes 200 m³/s avec l'équipe de la section mécanique centrale et l'entreprise WADE TECHNOLOGIY COMPANY (WTC) ;
- Sensibilisation, sécurisation du personnel et suivi des travaux ;
- Réunions de chantiers BETICO-D.E.S Ing-SEMAF SA ;
- Inspections pré-hivernale des infrastructures et équipements de la SEMAF sur le site de Manantali DMG/DQSE ;

- Sensibilisation QSE et suivi des travaux de la maintenance des groupes 3 et 5 à la centrale Manantali ;
- Séances de sensibilisation HSE du personnel de Gouina ;
- Elaboration et de cahiers de charges pour les travaux de traitement chimique et désherbage des sites de Manantali, Gouina et Félou (Cités, base de vie et centrales)
- Visite de travail du médecin et de l'infirmier de Gouina sur les installations pour s'enquérir des conditions de travail des agents et échanger sur les aspects de santé et sécurité au travail ;
- Balisage et fermeture de la piste entre le barrage et l'aire d'observation des chutes de Gouina en compagnie de l'équipe de Génie civil de Gouina pour empêcher le passage des véhicules (risques de chutes).

10.2 Sûreté

Les activités suivantes ont été menées dans le cadre de la gestion de la sûreté :

- Suivi des activités de gardiennage avec les sociétés de gardiennage et sensibilisation des agents sur la nécessité de renforcer la vigilance ;
- Signature du contrat de prestations et ses avenants avec OGS pour la surveillance et le gardiennage de l'ensemble des sites de la SEMAF au Mali ;
- Elaboration d'une demande de travail adressée au Génie Civil (réparation ou remplacement du grillage défectueux entre la cité des cadres et la cité des enseignants) ;
- Mise en place de ralentisseurs au niveau des points sensibles à Manantali en relation avec l'escadron ;
- Participation à la formation QSE à Ségou ;
- Participation à la formation HSE en Inde dans le cadre du projet Manantali 2 (ligne Manantali-Bamako) ;
- Visite de terrain effectué avec DMG, DQSE et le superviseur OGS pour la réouverture de la piscine de la cité des Cadres de Manantali ;
- Rencontre sécuritaire avec le superviseur OGS pour la désignation d'un chef de poste permanent ;
- Suivi et supervision de la formation de 40 agents de OGS par leur formateur venu de Bamako, sur le site de Gouina ;

- Tournée de sensibilisation des agents de gardiennage de OGS sur le site de Gouina en compagnie de leur superviseur sur les nouvelles mesures et consignes de sécurité des forces de défense et de sécurité (Gendarmerie) ;
- Tournée avec le commandant d'escadron au niveau des postes de garde de la gendarmerie de Gouina pour identifier les obstacles et zones à risque ;
- Réunion sur Teams avec le personnel de Gouina pour la mise en application des consignes de la note d'information portant obligation du port de badge et contrôle des véhicules sur les sites de la SEMAF ;
- Lancement du processus de recrutement d'une société pour le gardiennage de l'ensemble des sites de la SEMAF au Sénégal.

10.3 Environnement

- Suivi des travaux de nettoyage, ramassage des déchets dans les cités et bureaux, distribution des poubelles ;
- Identification des Aspects Environnementaux Significatifs (AES) sur l'ensemble des activités de la SEMAF, en attente de validation ;
- Finalisation du plan de gestion des déchets à Manantali, Félou et Gouina, en attente de validation ;
- Suivi des travaux de désherbage des sites de Manantali, de Félou et de Gouina ;
- Suivi des travaux pour déloger les nids d'abeilles à la cité ouvrière de Manantali ;
- Participation au dépouillement pour l'achat de produits d'entretien avec l'équipe de la DMG ;
- Suivi pour le paiement des travaux de désherbage effectués sur les sites de Manantali, de Félou et de Gouina ;
- Collecte et transport des huiles usagées provenant de la Centrale de Manantali vers une aire de stockage adéquate ;
- Participation à la mission de confection des Badges du personnel sur les sites de la SEMAF au Mali, au Sénégal et en Mauritanie (en deux phases);
- Suivi de la conformité des règles d'hygiène, de santé, et de sécurité à la piscine ;
- Recyclage des pneus usés en pots de fleurs au niveau du parking Ex-COFITEC ;
- Suivi de l'exécution des recommandations issues des inspections DQSE/CHS ;
- Suivi des activités d'élagage des arbres gênants et de désherbage au niveau de la cité des Cadres et de la cité Ouvrière.

10.4 Limnologie

Les activités suivantes ont été menées dans le cadre de la gestion de la limnologie :

- Suivi de la qualité physico-chimique du réseau de distribution d'eau potable et des piscines de Manantali (prévu pour trois fois par semaine, réalisé 128 fois) ;
- Contrôle de la qualité physico-chimique de l'eau aux complexes hydroélectriques de Gouina et de Félou (prévue trois fois pour 2024 contre une fréquence mensuelle les années précédentes, réalisé 1 fois) ;
- Inventaire ichtyologique au marché de Mahina (prévue pour une fois pour 2024 contre une fréquence mensuelle les années précédentes, 0 réalisé) ;
- Contrôle de la qualité physico-chimique de l'eau à la confluence Bafing-Bakoye à Bafoulabé (prévue pour une fois cette année contre une fréquence mensuelle les années précédentes, 0 réalisé) ;
- Campagne de mesures limnologiques sur le lac de Manantali (prévue pour trois fois en 2024, contre une fréquence trimestrielle les années précédentes, 0 réalisée) ;
- Enquête des campements et inventaires ichtyologiques des débarquements sur la retenue de Manantali (prévue pour une fois en 2024, contre 2 fois les années précédentes, réalisée 1 fois) ;
- Contrôle de la qualité physico-chimique et bactériologique des eaux brutes et traitées des sites de la SEMAF au Mali, avec LNE (prévue pour une fois par semestre, 1 réalisé).
- Pour des contraintes budgétaires, les activités de la limnologie ont été considérablement réduites tant sur les prévisions que sur la réalisation. La non-disponibilité de données pour certaines périodes de l'année faute de collecte, rend difficile l'analyse des données collectées ou peut conduire à des résultats biaisés.

10.5 Qualité

Système de Management de la Qualité

- Mise à jour et codification des documents de tous les processus ;
- Suivi du plan d'actions DQSE ;
- Suivi de l'implémentation du SMI ;
- Autres activités ponctuelles (coordination, rapport...) ;
- Réunion de suivi du Système de Management Intégré avec le DG en présence du Cabinet AMC et le ComDir élargi tenue le 13 février 2024 ;
- Organisation d'une séance de travail sur le processus GRH avec le nouveau DRH ;

- Participation à la formation QSE à Ségou.

Plus de 100 documents ont été codifiés et diffusés durant l'année 2024.

Système de Management Intégré (SMI)

Dans le cadre du projet de mise en place du SMI, l'année 2024 a connu une mission très importante conduite par le consultant du cabinet AMC et l'équipe DQSE avec la mobilisation de tous les acteurs dans l'optique de préparer toute la documentation nécessaire pour la bonne implémentation du système. A cet effet, les actions suivantes ont été entamées :

- Réunion de lancement avec tous les acteurs du projet ;
- Séances de travail avec les pilotes et copilotes des processus ;
- Finalisation des analyses des risques opérationnels ;
- Finalisation des analyses des risques SST et AES ;
- Finalisation des fiches descriptives des processus ;
- Identification des objectifs QSE pour tous les processus ;
- Finalisation des tableaux de bord pour tous les processus ;
- Rédaction des procédures du SMI ;
- Préparation du tableau d'évaluation de la conformité réglementaire et de la grille d'évaluation des fournisseurs ;
- Organisation de la première Revue de direction à la SEMAF ;
- Organisation d'une formation sur les méthodes et outils de résolution des problèmes MORP par le consultant AMC au profit de tous les managers ;
- Finalisation du plan d'action global.

10.6 Communication

NB : La section Communication a été transférée à la Direction Formation et Promotion Sociale (DFPS), puis retournée à la Direction Qualité Santé Sécurité Environnement (DQSE), suivant les notes de direction **ND005-2024** du 29 janvier 2024 et **ND0046-2024** du 19 juin 2024, portant Modification de l'organigramme de la SEMAF SA.

- Suivi des publications avec les organes de presse des avis de recrutement, d'appels d'offres et avis à manifestation d'intérêt ;
- Animation du site web SEMAF et comptes réseaux sociaux ;
- Elaboration des conventions avec les médias dans les pays membres de l'OMVS afin d'alléger les procédures d'insertion ;
- Publication des différentes annonces de la SEMAF dans les différents pays ;

- Suivi des contrats de prestation avec les organes de presse ;
- Confection de gadgets publicitaires de SEMAF (calendriers, agendas, polo et tee-shirts, portes clés...) suivant la charte graphique et leur distribution aux autorités, au personnel de SEMAF et aux partenaires ;
- Large diffusion des informations en internes et nos différentes plateformes.

10.7 Facteurs bloquants

- Absence d'abris pour les agents de gardiennage OGS au niveau du barrage de Gouina ;
- Absence d'abris pour les gardiens au niveau des sites répéteurs et aire de stockage au Sénégal ;
- Retard dans les travaux de réparation de l'affaissement du bord de la piste entre le barrage et l'aire d'observation des chutes de Gouina ;
- Retard dans le traitement de la demande de lampadaires solaires pour l'éclairage de certains points à risques pour la gendarmerie aux alentours des postes de garde entrée et sortie du complexe de Gouina ;
- Remplacement de balais d'essuie-glace du minibus de transport du personnel de Kayes à Gouina ;
- Absence de décharge d'ordures à Manantali ;
- Retard dans les opérations de désherbage du site de Manantali ;
- Absence du système de vidéosurveillance sur les sites du RIMA ;
- Non-conformité des bassins de décantation (Présence d'arbres, herbes empêchant le fonctionnement du processus) ;
- Poteaux d'incendie non fonctionnels à Manantali ;
- Non réalisation de la formation et du recyclage en LCI et SST ;
- Dépassement budgétaire ou absence de budget pour certaines activités, nécessitant des demandes d'autorisation de dépassement ;
- Barque non sécurisée et inadaptée aux missions sur le lac ;
- Retard dans la fourniture de matériels et équipements de la Limnologie.

11 FORMATION

Au 31 décembre 2024, 21 sessions de formation ont été organisées, représentant 511 homme-jours. Parmi celles-ci, la formation des Monteurs de Lignes HTB pour la Direction du Transport s'est avérée cruciale pour l'exploitation et la maintenance des 2 312 km de lignes haute tension (HT) du réseau RIMA traversant le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. D'autres formations techniques importantes ont également été menées, notamment :

- Utilisation de la valise de test pour les valves HYDRO MOTION en collaboration avec ANDRITZ, pour les équipes de Maintenance Production.
- Exploitation et maintenance de la sous-station mobile de Dagana, organisée avec le groupement CAFOMT/NARI Technologies dans le cadre d'un projet de la SOGEM.
- Recherche, localisation et diagnostic des défauts de câbles à Bingerville (Abidjan, Côte d'Ivoire), en partenariat avec MEGGER, fabricant spécialisé dans les équipements de test électrique.
- Formation sur PLS-CADD _ Tower et gestion SIG, liée au projet Manantali II/SOGEM.
- Modules techniques à Gouina, incluant le système d'enregistrement des défauts, la protection des relais, la surveillance en ligne du groupe, et les systèmes de contrôle et de communication, en collaboration avec SINOHYDRO.
- Planification avancée de la maintenance, assurée par SALVO GLOBAL à Abidjan.
- Formation sur le système de contrôle-commande, SCADA et protection, réalisée avec Transrail et GE Chennai en Inde pour le projet Manantali II.

Des formations supports ont également enrichi le programme, telles que :

- Le séminaire QSE Meetings de Ségou,
- La formation HSE avec TRANSRAIL à Nagpur, en Inde,
- Une session sur la gestion des risques et le contrôle interne,
- Une formation sur Power BI pour l'analyse de données,
- Et des modules sur l'utilisation des outils MS 365 (Planner).
- Cependant, deux formations programmées n'ont pas été réalisées. Le séminaire sur les travaux hydrauliques et le développement socioéconomique a été reportés à 2025, tandis que la formation sur la préféabilité des ouvrages de relèvement du plan d'eau du fleuve Sénégal a été annulée en raison de contraintes financières.

Au 31 décembre 2024, le budget annuel de formation a été exécuté à 81%, après une exécution de 19 % du budget en 2022, puis de 64 % en 2023. Cela confirme la reprise effective de la formation au sein de la SEMAF.

Cependant le besoin en formation reste très important au niveau de toutes les directions de la SEMAF. En tenant compte des contraintes financières, il serait important de :

- Prioriser les thèmes de formation jugés indispensables pour la continuité du service ;
- Développer la formation interne en finalisant et en exécutant le catalogue des formations métiers ;
- Développer les formations métiers sur site en utilisant les équipements de la SEMAF, ainsi que les formations en ligne et mixtes, afin de réduire les coûts tout en garantissant leur efficacité.
- Effectuer une veille pour saisir les possibilités de formation avec la SOGEM, le WAPP, le RACEE de l'ASEA, et d'autres partenaires offrant des subventions sur les coûts de la formation ;
- Suivre le projet de création du Centre de Formation aux Métiers dont les TDR de l'étude ont été soumis à l'ANO de la SOGEM.

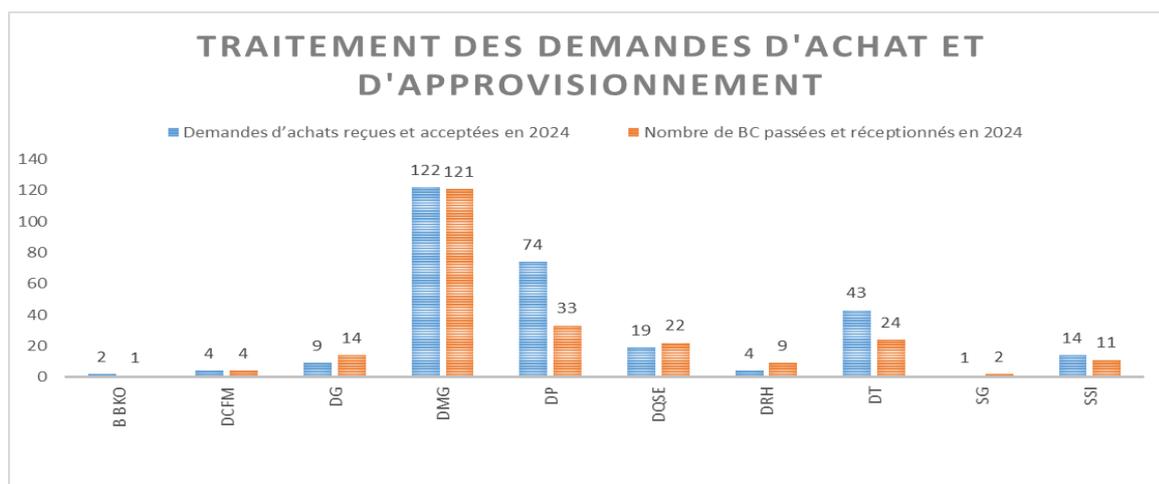
12 ACHATS APPROVISIONNEMENTS ET LOGISTIQUE

12.1 Achats et approvisionnements

Les achats et approvisionnements effectués en rapport avec la cellule de passation des marchés, la section de gestion des stocks et les services utilisateurs conformément aux procédures en vigueur sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

PERIODE	DEMANDES D'ACHATS REÇUES ET ACCEPTÉES EN 2024	NOMBRE DE BC PASSEES ET RECEPTIONNÉES EN 2024
B BKO	2	1
DCFM	4	4
DG	9	14
DMG	122	121
DP	74	33
DQSE	19	22
DRH	4	9
DT	43	24
SG	1	2
SSI	14	11
	292	241

TAUX DE REALISATION (%)	83%
--------------------------------	------------



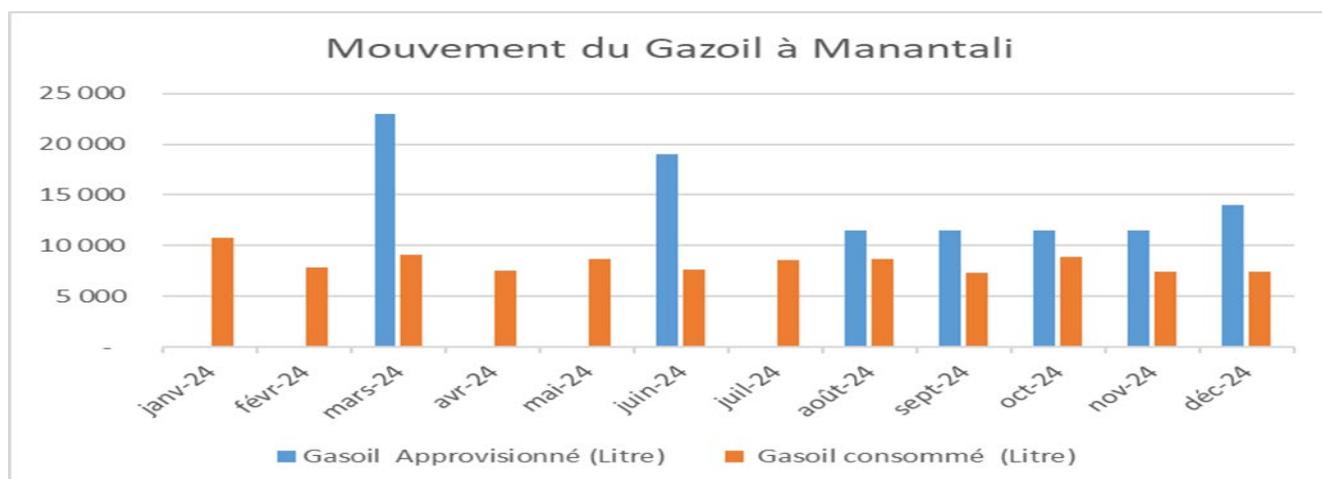
Le taux de traitement des demandes d'achat a connu une augmentation cette année en raison de l'implémentation du module gestion commerciale (GESCOM) de l'ERP SAGE d'une part et de l'installation d'un service approvisionnement et achat spécialisé dans le domaine.

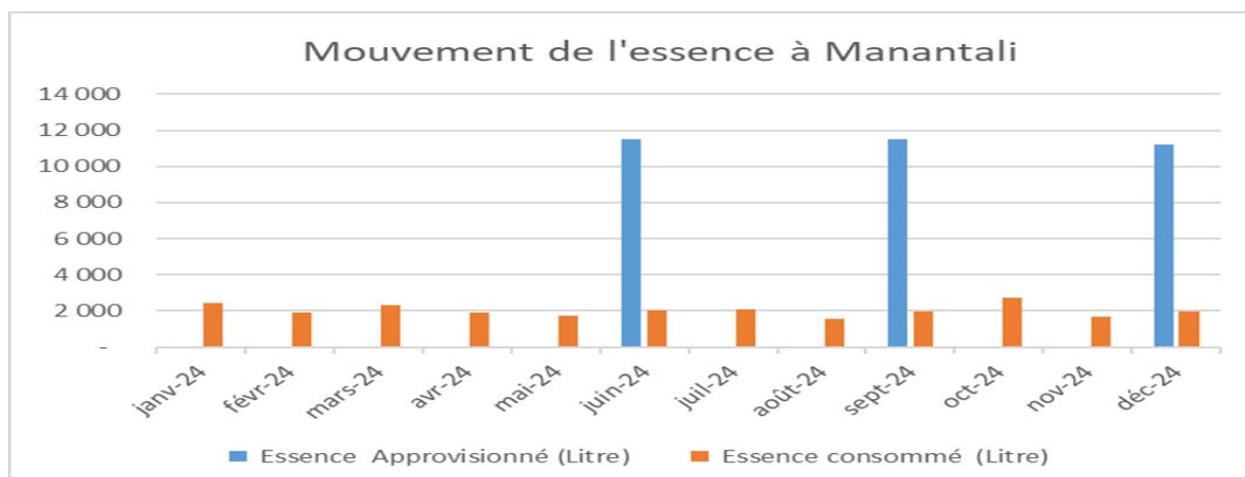
12.2 Gestion des stocks et du carburant

La Direction des Moyens Généraux dispose de deux cuves de 30 000 litres chacune et équipées de deux pompes pour le stockage et la distribution du carburant à Manantali. Les véhicules affectés aux postes HT et aux bureaux de représentation sont approvisionnés via des cartes contractées auprès des compagnies pétrolières agréées. Les mouvements de carburant à Manantali (Gasoil et essence) courant 2024 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Période	Gasoil Approvisionné (Litre)	Essence Approvisionné (Litre)	Gasoil consommé (Litre)	Essence consommé (Litre)
janv-24			10 744	2 408
févr-24			7 852	1 919
mars-24	23 000		9 106	2 306
avr-24			7 497	1 903
mai-24			8 685	1 721
juin-24	19 000	11 500	7 600	2 036
juil-24			8 526	2 108
août-24	11 500		8 639	1 554
sept-24	11 500	11 500	7 339	1 949
oct-24	11 450		8 911	2 722
nov-24	11 500		7 406	1 650
déc-24	14 000	11 200	7 381	1 940

Consommation moyenne mensuelle	8 307	2 018
---------------------------------------	--------------	--------------

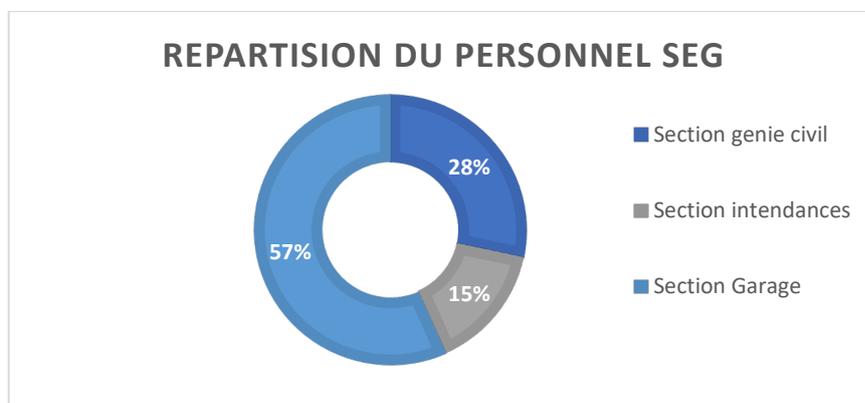




12.3 Activité d'entretien général

Le Service Entretien Général est organisé en trois sections principales, totalisant un effectif de 60 personnes :

- **Section Intendance** : gestion des logements et ouvrages communautaires.
- **Section Garage** : En charge du parc roulant et des maintenances.
- **Section Génie Civil** : Consacrée aux travaux et maintenances des ouvrages



La répartition du personnel du SEG est organisée pour couvrir efficacement l'ensemble des missions du service. Chaque équipe est dédiée à des fonctions spécifiques pour assurer une gestion optimale des ressources et les interventions sur les différents sites de la SEMAF.

Section intendant

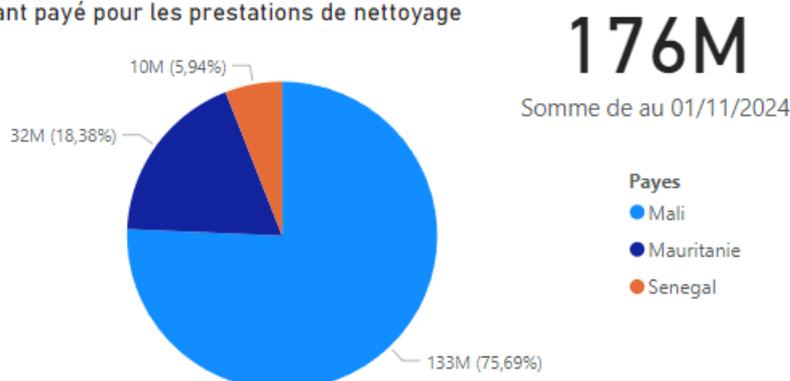
La Section Intendance joue un rôle central dans la gestion et l'attribution des logements des employés répartis sur les différents sites. Elle assure également le suivi de l'entretien et les réparations nécessaires pour garantir un environnement de vie confortable. De plus, la section supervise les infrastructures communautaires telles que les cantines et les espaces communes, en veillant à leurs bons fonctionnements. Le suivi des équipements dans les logements, ainsi que la coordination avec des prestataires pour les services de nettoyage, les travaux d'entretien, et l'ameublement, sont également des responsabilités clés de la

section. Afin de répondre aux besoins et améliorer continuellement les conditions de vie du personnel, la section optimise la gestion des ressources et des infrastructures à travers des demandes de travaux et d'achats bien essentiels. Ce rapport présente une partie de la situation actuelle des contrats en cours :

Description	Pays	Par Mois	Au 01/11/2024	Fin du contrat
Contrat nettoyage - SET NET	Sénégal	1 045 000	10 450 000	
Contrat nettoyage - BTASE	Mali	10 670 000	106 700 000	31/12/2024
Contrat nettoyage SNSN (environ)	Mauritanie	3 234 000	32 340 000	31/08/2031
Ramassage ordure Manantali	Mali	650 000	6 500 000	31/12/2024
Entretien espace vert et voiries UEFS	Mali	2 000 000	20 000 000	01/01/2024

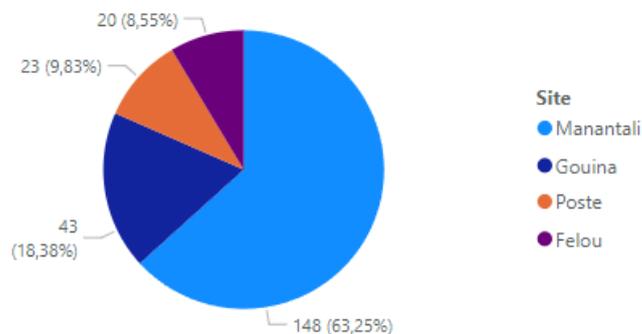
Au 1/11/2024 la SEMAF a dépensé 175.990.000 FCFA pour le nettoyage des sites

montant payé pour les prestations de nettoyage



Gestion des logements : La gestion des logements dans les sites de Manantali, Felou, Gouina, et les 16 postes Hautes Tensions de la RIMA représente un défi majeur en raison du vieillissement des infrastructures, des besoins croissants des résidents, et des limitations en équipements. Un aperçu de la situation actuelle est présenté ci-dessous :

Nombre d'agents logés sur les sites de la SEMAF



Le site de Manantali :

Cité des Cadres : 162 logements de types F1 à F5.

Cité Ouvrière : 46 Logements de types F1 et F4.

Projets récents :

Rénovation de 47 logements financée à hauteur de 412 581 240 FCFA par la SOGEM.

Contraintes actuelles :

Capacité maximale atteinte, obligeant l'utilisation de logements provisoires

Manque d'équipements et de climatiseurs pour les nouveaux arrivants

Le site de Felou :

Construit depuis 2010, le site de Felou nécessite une attention particulière pour la réhabilitation de ses infrastructures et de son complexe. Ce site comprend 17 bâtiments, répartis comme suit : 10 logements de type F3, 4 de type F4, et 2 de type F7. Ce dernier, initialement prévu comme Guest House, est actuellement utilisé comme logements pour le personnel. Ce site présente néanmoins un fort potentiel et devra bénéficier d'un appui pour réhabiliter les anciens sites de chantier afin de les transformer en logements, ainsi que revitaliser le complexe et redonner vie au site.

L'accès à l'eau potable reste un problème non résolu, et le manque d'équipements nécessaires est une préoccupation récurrente. Cependant, des travaux de réhabilitation de l'infirmierie ont été réalisés, et celle-ci est désormais opérationnelle.

Le site de Gouina :

La centrale de Gouina comprend 43 logements de type F1, tous équipés entre 2023 et 2024. En outre, la construction d'une nouvelle cité de 35 appartements de type F3 par la SOGEM est en cours, ce qui pourrait considérablement améliorer les conditions de vie sur le site, associé au projet d'alimentation en électricité assurée par la centrale. Cependant, l'accès à l'eau potable demeure un problème persistant qui nécessite des solutions adaptées pour répondre aux besoins des résidents.



Les postes :

La majorité des logements disponibles dans les postes sont de types F1 à F4. Le site de Dagana, en particulier, se distingue par une forte concentration de personnel. Avec une meilleure répartition du personnel sur les différents sites, il serait possible d'optimiser l'utilisation des logements disponibles sur les autres sites et de maximiser leur rentabilité. Les postes Kaedi, Boghé et Rosso doivent être réhabilités.

Gestions des Cantines

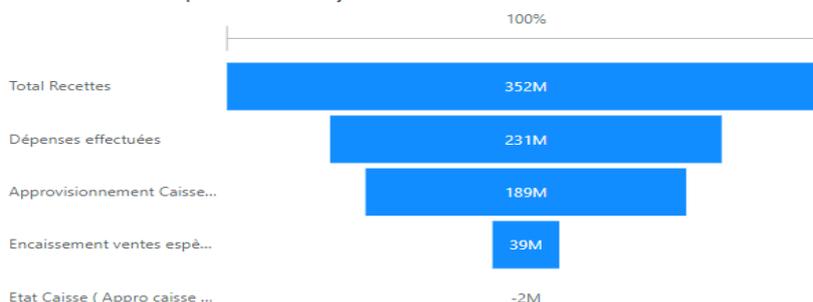
Les cantines de Félou et Gouina ne sont toujours pas opérationnelles. Une Demande de Renseignement de Prix (DRP) a été lancée pour sélectionner un prestataire, et nous attendons la finalisation du processus. Compte tenu de l'enclavement du site de Gouina, il devient urgent de rendre la cantine opérationnelle pour répondre aux besoins essentiels du personnel. La mise en place de ce service est donc une priorité pour améliorer les conditions de vie sur place et assurer un soutien quotidien aux équipes sur ce site isolé.

La cantine de Manantali La cantine de Manantali est gérée par un cuisinier et deux femmes de ménage, malgré des équipements en grande partie hors service ou nécessitant des pièces de rechange difficiles à obtenir. En dépit de ces contraintes et du personnel limité, l'équipe accomplit un travail remarquable pour satisfaire les usagers. Depuis la création de la caisse en 2017 jusqu'à ce jour, les performances financières de la cantine sont les suivantes :

Excédent cumulé : 121 388 424 FCFA sur une période de 7 ans La caisse est alimentée en fonction des besoins et des ventes en espèces, et les factures sont régulièrement transmises à la Direction Financière (DFC) pour traitement. Cependant, un problème persiste concernant l'alimentation régulière de la caisse et le recouvrement avec certains agents de la SEMAF, ce qui oblige parfois à contracter des prêts auprès des fournisseurs afin de maintenir le service sans interruption. Des mesures d'accompagnement sont nécessaires pour garantir la pérennité et la bonne gestion de cette cantine.

Situation caisse depuis 2017 à nos jours	Montant
Total Recettes	351 922 250
Dépenses effectuées	230 538 626
Approvisionnement Caisse par SEMAF	188 835 575
Encaissement ventes espèces	39 293 100
Etat Caisse (Appro caisse - Dépenses)	-2 409 951

Situation caisse depuis 2017 à nos jours



Amélioration

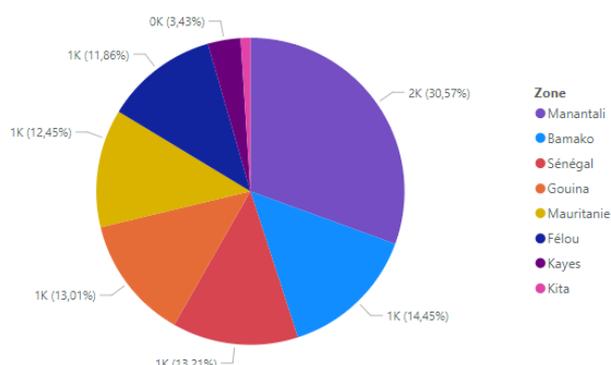
des Espaces Communautaires : Plusieurs initiatives d'amélioration ont été réalisées, notamment la rénovation des salles communes et des aires de loisirs à Manantali. Une équipe dédiée a été mise en place pour assurer le bon fonctionnement de la piscine et du complexe de Manantali, avec le recrutement de deux maîtres-nageurs et du personnel de soutien. Ces efforts visent à renforcer les espaces de détente et de bien-être pour le personnel, contribuant ainsi à un environnement de travail plus agréable.

Suivi des Besoins en Logement avec la commission d'attribution : Identification des nouvelles demandes et mise à jour des listes pour assurer une répartition juste et efficace .

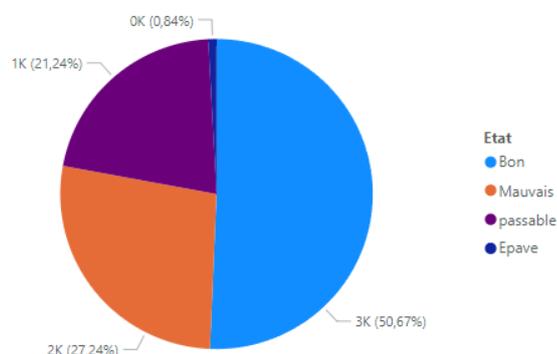
Section Garage

Le parc roulant de la SEMAF à Manantali est composé de 105 véhicules dont 81 géolocaliser sans compter les véhicules du DG et du PCA , principalement de marque Toyota, répartis entre des Hilux pour les opérations et des Prado pour les véhicules de fonction. Le parc connaît actuellement un vieillissement notable, avec une moyenne d'âge de 9,12 ans, et seulement 21,43 % des véhicules ont moins de 5 ans. La distance totale parcourue par pays se résume dans le tableau ci-dessous et la repartissions par Zones :

Affectation	Km parcourus
Sénégal	20 866
Mali	308 230
Mauritanie	11 215
Total	340 311



En 2024, la distance parcourue par les véhicules est de 340 311 km soit une moyenne de 4201 KM . Selon une inspection effectuée par le garage sur l'état des VL :



50,67 % des véhicules sont en bon état, principalement des véhicules de fonction.

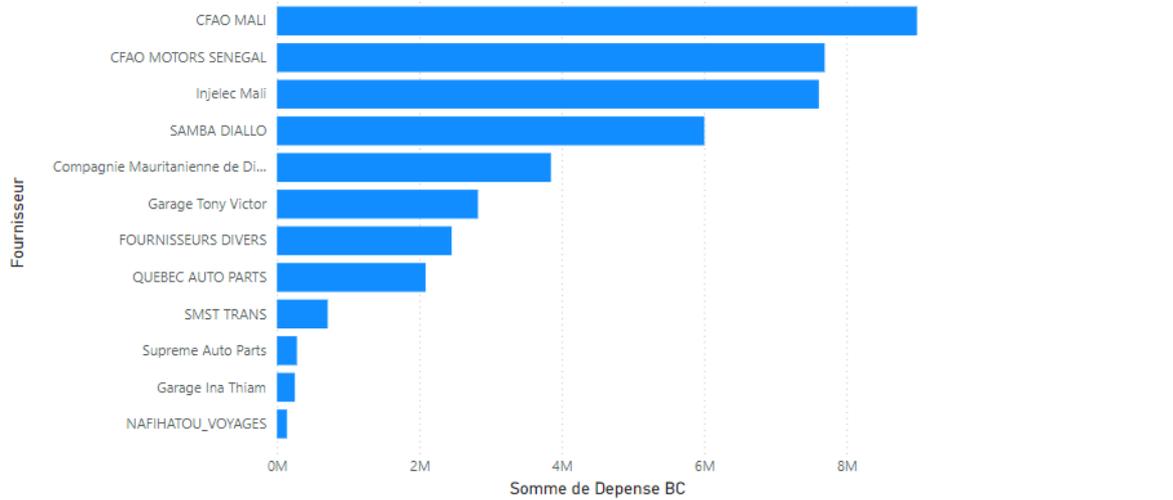
Les motos du parc connaissent aussi le même problème de vieillissement avec une moyenne d'âge de 9.44 ans

Efforts entrepris pour la maintenance du parc : Des mesures ont été mises en place pour maintenir le parc opérationnel :

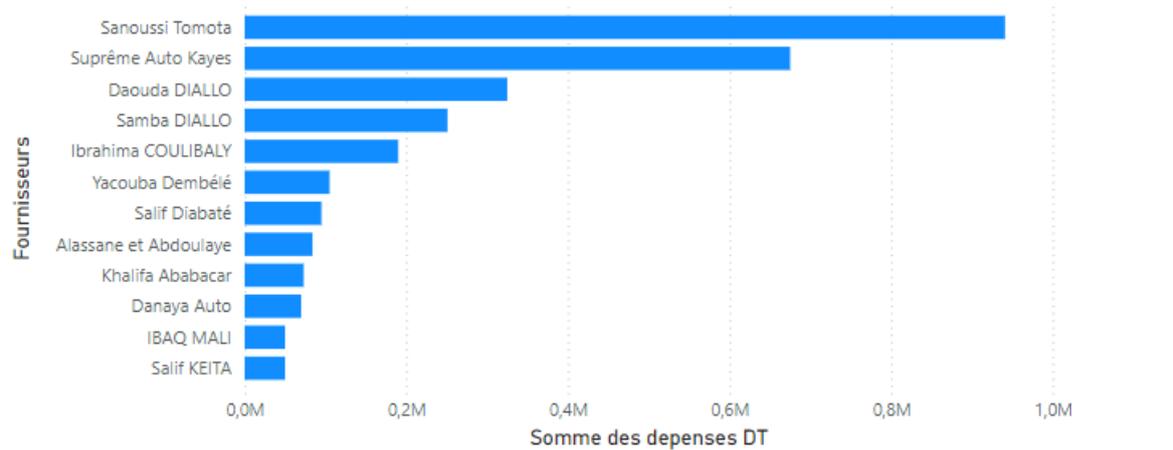
Description	Montant au 01/11/2024	Fin du contrat
Contrat Acquisition de pneus	33 695 000	Clôturé
Bon de commande	42 886 882	
Demande de travail	3 049 900	
Mise à disposition	800 000	
Contrat entretien Moto GIE MRM	2 100 000	31/12/2024
Pièce Moto Manantali	3 880 700	
Total	86 412 482	

Le montant total des dépenses engagées s'élève à 86 412 482 FCFA.

Somme de Depense BC par Fournisseur

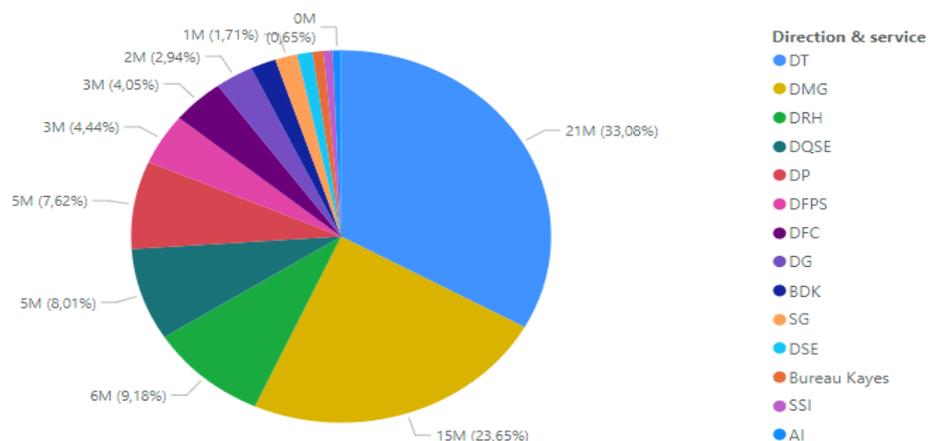


Somme des depenses DT par Fournisseurs



Malgré les contraintes rencontrées en 2024, la section garage, en assurant la coordination de la disponibilité du parc automobile et des chauffeurs, a réalisé 533 missions jusqu'au mois d'octobre. Ces activités ont engendré une dépense totale de 62 448 165 FCFA, couvrant les frais de mission et les frais de route, sans inclure les coûts liés au carburant.

Repartition des Perdiem chauffeurs par Direction & service



Entretien du Parc Roulant : Tous les entretiens préventifs et curatifs nécessaires pour assurer la disponibilité des véhicules de service ont été réalisés, sauf dans les cas où les pièces de rechange n'étaient pas disponibles et étaient en attente de livraison. Dans de telles situations, les Demandes de Trésorerie (DT) nous permettaient d'intervenir en urgence, réduisant ainsi les temps d'arrêt des véhicules. Cependant, cette pratique n'est plus possible avec la nouvelle politique de la caisse de Manantali, qui oblige l'arrêt de certains véhicules pour des pannes mineures. Au cours de l'année 2024, le garage a établi 95 Demandes d'Achat (DA), dont 86% ont été traitées, ainsi que 154 bons de sortie pour les réparations et entretiens des véhicules légers (VL). Toutefois, le manque de pièces de rechange reste un obstacle majeur à la bonne marche de cette section qui, de surcroît, est aujourd'hui confrontée au vieillissement du parc.

13. Activité du génie civil

La Section Génie Civil joue un rôle crucial dans la gestion et la maintenance des infrastructures de l'entreprise. En 2024, plusieurs projets et initiatives ont été menés pour assurer l'entretien, la réhabilitation et la mise à niveau des infrastructures, ainsi que pour accompagner le développement de nouveaux projets. Voici un aperçu des principales activités réalisées et planifiées pour cette année :

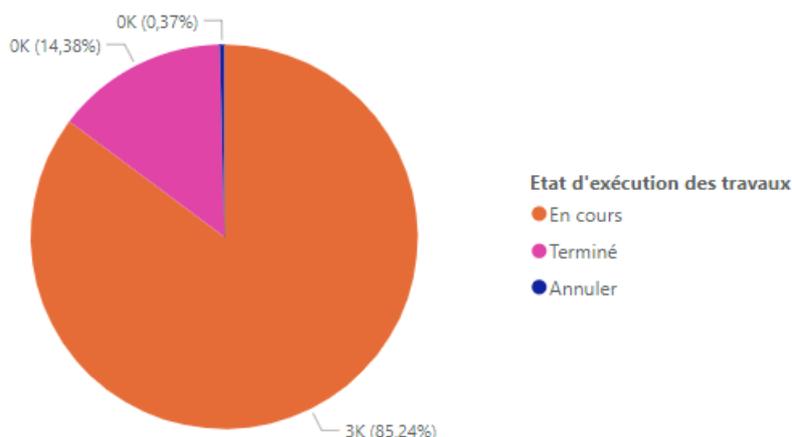
Réhabilitation et Maintenance des Infrastructures Existantes

Réhabilitation des sites : Plusieurs bâtiments et infrastructures vieillissantes ont été rénovés ou sont en cours de réhabilitation. Cela inclut la révision des logements et des espaces communautaires sur des sites comme Manantali, Felou, Gouina et annexes.

Projet	Financement	Avancement
Réhabilitation des cités de Manantali	SOGEM	100%
Réhabilitation infirmerie Felou	SEMAF	100%
Réhabilitation poste Kita	SEMAF	100%
Réhabilitation poste Kodialani	SEMAF	100%
Rénovation de 18 chambres à Gouina	SOGEM	100%
Rénovation bureau de Kayes	SEMAF	100%
Réhabilitation partielle poste Kaedi	SEMAF	100%
Parking cofitech et toilette centrale	SEMAF	100%
Consolidation des pylônes axe NKTT-Rosso	SOGEM	100%

Réparations urgentes : Des interventions d'urgence ont été réalisées sur les infrastructures nécessitant des réparations immédiates, incluant la réparation des toitures, des murs, et des installations sanitaires et autres à travers des BC ou DT. Ci-dessous la situation des DT

situation des DT par Etat d'exécution des travaux



La section Génie Civil est fréquemment sollicitée pour intervenir en urgence sur des fuites, des pannes électriques ou divers travaux nécessitant la mobilisation de personnel et de matériel pour leur exécution. Sans le traitement rapide des factures correspondantes, nous risquons de ne pas pouvoir remplir efficacement notre mission. Aujourd'hui nous avons 85% de nos DT qui sont en attente de traitement. Les DA sont principalement utilisées pour constituer un stock lorsque la trésorerie le permet, ce qui nous aide à anticiper et à intervenir plus rapidement en cas de besoin.

Suivi et Coordination des Travaux

Supervision des chantiers : La Section Génie Civil a supervisé les différents chantiers de construction, s'assurant que les délais et les normes de qualité étaient respectés.

Gestion des prestataires : Coordination avec les prestataires externes pour les travaux de construction, la réhabilitation, et les interventions spécialisées. Cela inclut le suivi des contrats, la gestion des budgets et l'évaluation des performances des prestataires.

Description contrat prestatre Manantali	Montant par Mois	au 01/11/2024	Fin du contrat
Contrat Menuiserie	1 045 000	10 450 000	31/12/2024
Contrat climatiseurs	2 836 000	28 360 000	31/12/2024
Contrat Plomberie	2 047 500	20 475 000	31/12/2024



Au 1er novembre 2024, la SEMAF a versé un montant total de 59 285 000 FCFA au prestataire chargé du maintien de nos installations, sans inclure les interventions effectuées par bons de commande pour les autres sites non couverts par les contrats ci-dessus. Une DRP est en cours pour établir des contrats adaptés à l'entretien de la climatisation, afin de couvrir tous les sites de manière régulière et efficace. Nous recommandons également l'extension des contrats actuels de plomberie et de menuiserie en y intégrant une petite équipe dédiée. Cette mesure vise à garantir des interventions ponctuelles et une meilleure réactivité, en particulier sur les sites de Felou et Gouina.

1. Gestion de l'Eau :

Manantali : Nous disposons de 10 opérateurs qui se relaient 24h/24 pour assurer le fonctionnement des stations de traitement et de distribution d'eau potable. Depuis l'acquisition des nouvelles pompes, une nette amélioration a été observée, avec une distribution d'eau sans interruption, sauf lors des périodes de maintenance ou d'intervention.

Gouina : Dans le cadre du projet de construction des logements, un forage a été réalisé sur place, accompagné d'une réserve de 15 m³. Cependant, cette capacité est jugée insuffisante pour répondre aux besoins croissants.

Felou : Le problème d'accès à l'eau demeure non résolu, nécessitant des actions urgentes pour y remédier.

Situation des Marchés SEG

Le service joue un rôle clé dans la gestion des marchés de la DMG, en intervenant à toutes les étapes du processus. Voici les principales activités :

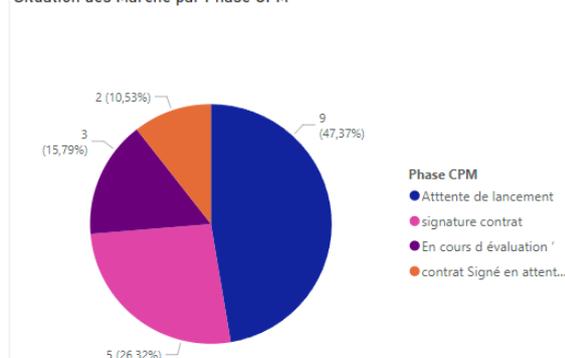
Élaboration des cahiers des charges

Évaluation des offres

Élaboration des contrats :

Suivi des travaux ou des fournitures

Situation des Marché par Phase CPM



N°	Objet du marché	Type de marché	Modes de passation	Phase CPM
1	Fourniture des climatiseurs dans les Installations de SEMAF Au mali,	Fournitures	DRP	signature contrat
2	Fourniture des climatiseurs dans les Installations de SEMAF au Sénégal	Fournitures	DRP	signature contrat
3	Fourniture des climatiseurs dans les Installations de SEMAF en Mauritanie	Fournitures	DRP	signature contrat
4	Entretien et maintenance des climatiseurs dans les installations de SEMAF au Mali	Fournitures	DRP	signature contrat
5	Entretien et maintenance des climatiseurs dans les installations de SEMAF au Sénégal	Fournitures	DRP	En cours d'évaluation '
6	Entretien et maintenance des climatiseurs dans les installations de SEMAF en Mauritanie	Fournitures	DRP	En cours d'évaluation '
7	Fourniture de Produits d'entretien Pour le magasin Principal de la SEMAF à Manantali	Fournitures	DRP	en cours d'évaluation '
8	Construction d'un hangar servant d'abris pour le camion de lavage et des équipements au poste HT de Rosso/Mauritanie	Travaux	DRP	contrat Signé en attente ANO
9	Travaux de consolidation des deux pylônes sur l'axe Sélibabi- Gouraye	Travaux	DRP	contrat Signé en attente ANO
10	Sélection d'un traiteur pour la gestion de la restauration au sein des centrales de Gouina et Felou, ainsi que la fourniture de plats	Services	DRP	signature contrat
12	Dao-SEMAF 2023- acquisition de matériel pour les cantines de Manantali, gouina ,Felou et la chambre froide de Manantali	Fournitures	DRP	Attente de lancement
13	Achat de motos	Fournitures	DRP	Attente de lancement
14	Achat de pièces de rechange garage DMG 2023	Fournitures	DRP	Attente de lancement
15	Achat de Pneus DMG 2024	Fournitures	DRP	Attente de lancement
17	DRPRS Chambres froide et congélation Cantine Phase 2	Fournitures	DRP	Attente de lancement
18	DAO Fournitures lot de 12 Véhicule 2024	Fournitures	DAO	Attente de lancement
19	DRPRS consommable électrique Manantali	Fournitures	DRP	Attente de lancement
20	DRPRS matériels de plomberie Manantali	Fournitures	DRP	Attente de lancement
21	DRPRS outils et matériels de menuiserie Manantali .	Fournitures	DRP	Attente de lancement

12 ACTIVITES DES SERVICES RATTACHES A LA DIRECTION GENERALE

I. Le Service Systèmes d'information

Ce présent rapport retrace les principales actions menées par le Service Systèmes d'Information durant l'année 2024. Il dresse un résumé des activités du service durant cette période. Il s'agit entre autres :

- De la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit de sécurité,
- Le renforcement de la sécurité du système d'information et des menaces cyber avec le projet d'acquisition et de déploiement d'un pare-feu FortiGate,
- L'amélioration des infrastructures réseaux avec la refonte d'une partie du réseau local,
- La poursuite de la digitalisation avec les solutions de collaboration,
- La digitalisation des processus métier avec la DRH, le SME et la DQSE,
- Le support et la formation des utilisateurs.

A- Section Applications et Données :

La digitalisation des processus de la SEMAF a impliqué une collaboration avec les équipes RH et DMG pour mettre en œuvre des solutions basées sur Office 365, telles que Power Apps et Power Automate. Parmi les processus digitalisés figurent l'évaluation annuelle des agents avec des calculs et validations en ligne, et la création d'attestations de congé générées automatiquement avec signature numérique. Une plateforme a également été déployée pour gérer les évacuations médicales, réduisant les tâches administratives, ainsi qu'un outil pour le Service Entretien Général permettant de produire des demandes de travail en ligne, facilitant l'efficacité et la conformité.

Nous avons subi des formations notamment sur la géolocalisation des véhicules pour un suivi précis et la certification Data Analyst Associate (PL-300) axée sur Power BI. Cette dernière vise à optimiser la collecte, le traitement et la visualisation des données pour des prises de décision éclairées.

En parallèle, des actions pratiques ont été menées, telles que la confection et l'enrôlement de badges professionnels pour les agents et visiteurs, avec une couverture des sites dans les trois pays d'intervention de la SEMAF.

Enfin, un soutien technique continu a été assuré, incluant des formations sur les outils déployés (M365, gestion des réunions, OneDrive) et un support utilisateur pour répondre aux besoins en logiciels et maintenance.

B- Technicien Informatique et Réseau – Bamako :

En tant que Technicien informatique et réseau du Bureau de représentation de Bamako, les activités ont couvert le support technique en logiciel et matériel pour l'ensemble du personnel, avec une assistance dédiée pour résoudre aux problèmes liés à la connexion Internet, aux téléphones, et aux ordinateurs. Nous avons aussi assuré la formation continue des utilisateurs pour renforcer leurs compétences et leur permettre d'exploiter pleinement les outils technologiques à leur disposition.

Par ailleurs, nous avons assuré la maintenance de premier niveau du parc informatique, en prenant en charge des tâches telles que l'installation des pilotes pour imprimantes et ordinateurs, ainsi que le support pour la mise en page des documents du personnel. Ces

actions contribuent à garantir une utilisation optimale des équipements, tout en assurant une disponibilité et une productivité accrues au sein du Bureau de représentation de Bamako.

C- Technicien Informatique et Réseau – Kayes, Félou et Gouina :

En 2024, le Technicien informatique et réseau (TIR) des sites de Kayes, Félou et Gouina a mené diverses activités visant à garantir le bon fonctionnement des systèmes et à répondre aux besoins des utilisateurs. Ces interventions ont porté sur des domaines clés, tels que la résolution de problèmes de connexion Internet, la configuration de routeurs et l'installation de nouveaux équipements réseau, notamment des points d'accès Wi-Fi, des switches et le tirage de fibre optique. En parallèle, des efforts significatifs ont été déployés pour configurer et maintenir des systèmes d'exploitation, des logiciels comme Office et Teams, ainsi que pour résoudre des problèmes matériels concernant des ordinateurs, imprimantes et autres périphériques.

La sécurité informatique a également été renforcée grâce à la mise en place d'authentifications avancées (802.1X), l'installation d'antivirus et la participation à des formations spécialisées, notamment FortiGate au Maroc. Le TIR a également joué un rôle essentiel dans la formation des utilisateurs en les initiant à de nouveaux outils, tels que Teams et OneDrive, tout en les accompagnant dans des démarches telles que la création de signatures électroniques. Ces initiatives ont permis de rendre les équipes plus autonomes et d'optimiser l'utilisation des ressources informatiques.

Enfin, les objectifs principaux des interventions ont été d'assurer la continuité des services en réduisant les temps d'arrêt grâce à une résolution rapide des incidents, d'améliorer la performance réseau en optimisant la connectivité et la vitesse, de renforcer la sécurité des systèmes pour protéger les données et les équipements contre les cybermenaces, et de faciliter le travail des utilisateurs en leur fournissant une assistance et des formations adaptées à leurs besoins. Ces efforts contribuent à un environnement technologique performant et sécurisé sur les sites de Kayes, Félou et Gouina.

L'année 2024 a été caractérisée par un déficit budgétaire pour le Service Systèmes d'Information (SSI), ce qui a empêché la réalisation de projets d'envergure. Ce contexte financier contraignant a également limité l'acquisition de matériel informatique nécessaire pour équiper le personnel. Cependant, le SSI a su faire preuve de résilience en menant des initiatives internes visant à mettre en place des solutions adaptées aux besoins prioritaires. L'année 2023 a été principalement marquée pour le SSI par le trophée du meilleur projet d'innovation DSI décerné à la SEMAF dans le cadre du Forum des DSI organisé à Hammamet en Tunisie. Le SSI a assuré la coordination pour la préparation du dossier et la présentation de ce dernier en plénière devant un jury en compagnie du DG.

D- Suivi des projets :

Le tableau ci-dessous résume la situation des projets :

Projet	Etat d'exécution	Prestataire	Observation
ERP SAGE	Run	Zenith	
Sécurisation du réseau de Manantali avec l'acquisition d'un firewall avec filtrage de contenu web	Run	SOLID	Le pare-feu est en production.
Mise en place d'une nouvelle liaison FH de 40Mbps avec Orange	Run	ORANGE	La liaison est déjà déployée. Architecture active/active avec Malitel gérée par le pare-feu
Participation de la SEMAF au trophée du meilleur projet d'innovation édition 2023 / Forum DSI International	Clôturé	SSI	La SEMAF a remporté le trophée du concours. Le plan de Comm mis en place est en cours. Une présentation du projet a été faite à l'endroit du personnel de la SEMAF
Application de suivi de des incidents + Push SMS	Clôturé	Consultant Ibrahima FALL	Voir la possibilité d'intégration de la solution avec M365
Application de suivi des courriers	Run	Consultant Ibrahima FALL	
Application de gestion des ordres de mission	Run	Consultant Ibrahima FALL	
Plateforme de gestion des projets Energies OMVS (GPEO)	Run	Consultant Ibrahima FALL	

Géolocalisation des véhicules	Run	GLOBO AFRIC	Formation et prise en main de la plateforme faite du 25 au 28 mars
Refonte du site web de la SEMAF	Run	NuGrafik	Le nouveau site est en ligne
SIRH pour la DRH	Build	SSI	
Gestion de la présence	Suspendu	SSI/DRH	Fiche projet validé, équipe projet mise en place. Mise en place des prérequis technique dans les bureaux de représentation. Plan d'actions établi avec le partenaire DHi

E- L'administration et le maintien en condition opérationnelle du SI :

Le SSI assure le maintien en condition opérationnelle des infrastructures hébergeant nos applications et données. Nous veillons à la performance des équipes, des équipements, des infrastructures informatiques et de la sécurité. Pour cela nous assurons la supervision et l'administration au quotidien de :

- Les serveurs cloud : hébergement de ERP SAGE, gestion de projets, site web, suivi courriers, suivi des incidents...
- Le pare-feu de nouvelle génération et les règles de filtrage.
- Serveur VMware au niveau du local technique.
- Le suivi des licences.
- La disponibilité du site web et des applications en lignes
- La plateforme Office 365 : suivi du Traffic et des flux de messagerie et outils de collaboration, gestion de la quarantaine, gestion et administration des utilisateurs (création, modification, changement de mot de passe...), la gestion des licences et abonnements, support utilisateur...
- La protection antivirale : suivi des menaces, suivi des mises à jour de la base antivirale, suivi de la mise à jour des clients, gestion de la quarantaine, installation des agents...
- La gestion et l'administration des noms de domaines de la SEMAF (semaf-sogem.net).
- La disponibilité électrique des équipements informatiques avec les onduleurs installés au niveau des bureaux de Bamako, Kayes et Ex-COFITEC.
- Monitoring du réseau filaire et Wifi.
- Le support sur les logiciels métiers.

- Le support au niveau des postes HT.
- Le support et les gestes de proximité pour le service Télécoms et SCADA au niveau des postes HT.
- La cogestion avec le service Télécoms et Scada des liaisons internet de la SEMAF en collaboration avec les opérateurs Malitel et Orange.
- Maintenance de premier niveau sur le parc informatique.

F- Le support et la formation des utilisateurs :

Le SSI assure une formation continue sur les solutions déployées (M365, applications spécifiques, signature électronique, organisation et gestion des réunions, partage et collaboration avec OneDrive, Planner, OneNote...) pour les collaborateurs mais aussi pour les nouvelles recrues de la SEMAF, il assure aussi un support utilisateur suivant leurs requêtes dans les domaines réseaux, systèmes et maintenances.

II. Le Service juridique

Le service juridique est une entité qui a la charge de conseiller juridiquement la Direction Générale pour éviter tous les risques pouvant entraîner la SEMAF dans des litiges. A ce titre, il est responsable de la gestion des contrats commerciaux, de la gestion des assurances et la gestion des contentieux.

Il a été sollicité pour donner son avis et apporter ses observations sur tous les accords consentis par la SEMAF SA avec les tiers quels qu'ils soient notamment les contrats, les conventions, les protocoles d'accord transactionnels

Il a par ailleurs apporté son concours sur les dossiers relatifs à / aux :

- La revendication de certains agents de leurs droits supposés lésés ;
- Des avis et des observations sur tous les projets de conventions d'assistance juridique et judiciaire des avocats conseils.
- Des avis et des observations sur tous les projets de contrats à objets divers avec des tiers partenaires ;
- Des avis et des observations sur tous les projets de reconduction des polices d'assurance pour l'année 2024 et sur l'élaboration des termes de références pour l'assurance santé avec nos courtiers conseils dans les pays du RIMA au profit du personnel et de leurs ayants droits ;
- Des avis et des observations sur tous les projets de DRP pour la couverture des risques d'assurance de la SEMAF SA avec nos courtiers conseils dans les pays du RIMA en collaboration avec la CPM ;

Les activités et les actions menées par le Service Juridique durant l'année 2024 se résument ci-après :

a) La gestion des contrats commerciaux :

Plusieurs types de contrats et conventions ont été signés dans le cadre de la fourniture des biens et services, des travaux, des baux commerciaux et de la prestation.



b) La gestion des assurances :

La déclaration des sinistres survenus courant 2024 a été faite auprès de nos courtiers en assurance. Un suivi particulier des sinistres a été mené et **qui a permis de recouvrer des indemnités d'assurances.**

La mise en place des polices d'assurance de 2025 n'a pas été effectuée.

c) La gestion des contentieux :

Le Service Juridique présente la situation des affaires précontentieuses et contentieuses connues au cours de l'année en cours dans les trois pays couverts par les activités de la SEMAF SA. Elle a convenu avec des avocats locaux dont les interventions participent à l'action de défense de ses intérêts pour une meilleure mise en exécution de ses attributions et une prise en charge optimale du portefeuille contentieux composé d'affaires sociales, commerciales et pénales.

III. La cellule de passation des marchés

Cette structure nouvelle a été créée pour répondre au souci de respect des règles de passation des marchés dans la transparence, tout en recherchant le moindre coût et réduisant les risques de conflits ultérieurs.

La Cellule de passation de marché a piloté toutes les acquisitions de la SEMAF en 2024. Il est à noter que toutes les marches ne sont finalisées à cause des difficultés liées en grande partie au budget et autres. En plus les fournisseurs et les prestataires commencent à décliner les marchés de SEMAF faute de non-paiement à temps.

En effet, il convient de rappeler que la Cellule de Passation des Marchés (CPM), en sus de son rôle de conseil et d'assistance, a consacré la plupart de ses activités à la réalisation des différents marchés. Elle travaille en étroite collaboration avec la commission des marchés qui est mise en place par la Délibération N°00099 du Conseil d'Administration en date 07 octobre 2023. Elle est chargée de l'ouverture des plis, de l'évaluation des offres et de l'attribution provisoire du marché. Elle est composée du Secrétaire Général, qui assure la présidence, le Directeur des Moyens Généraux, le Directeur de la Production, le Directeur du Transport et le Directeur des Ressources Humaines. En annexe 6 : Situation des marchés en cours

IV. Le Projet Manager Officer (PMO)

Le Project Management Office est un service au sein de l'organisation s'occupant des processus de gestion projet. C'est le Service qui gère le portefeuille des projets de la SEMAF SA. C'est aussi l'organisation qui anime les comités de pilotage et les comités de suivi des projets. Le Project Manager Officer est chargé d'assurer le pilotage et le soutien au management des projets, programmes et portefeuille de la SEMAF ; d'assurer la vision stratégique et transversale sur tous les projets en cours et à venir ; de développer et de mettre à jour la documentation, le reporting et les statistiques liés à la gestion de projet.

Le Project Manager Officer a pour principales missions, le pilotage et le soutien au management des projets, programmes et portefeuilles de la SEMAF. Il assure :

- La vision stratégique et transversale sur tous les projets en cours et à venir.
- La réussite des projets et l'atteinte des objectifs stratégiques qui y sont liés.
- La standardisation et l'amélioration continue des processus liés à la gestion de projet.

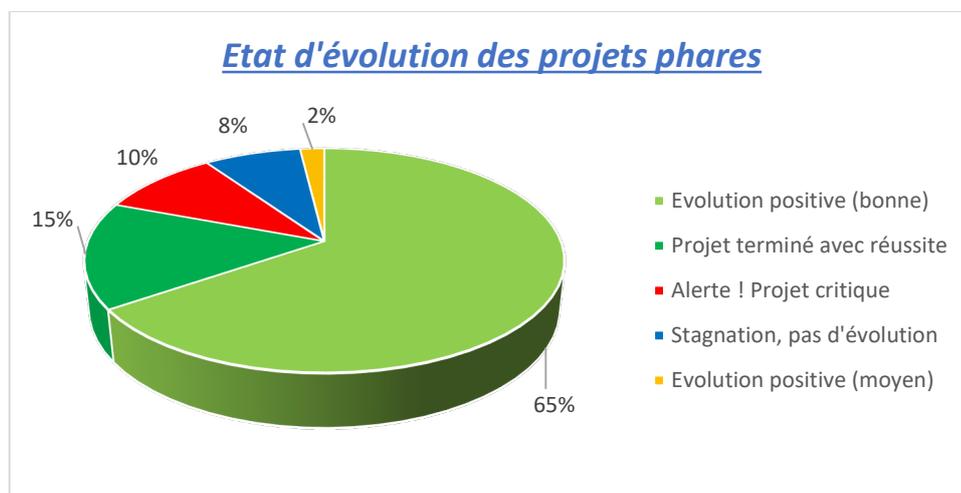
- Le développement et la mise à jour de la documentation, reporting et statistiques liés à la gestion de projet.
- La mise en place d'une culture projet dans l'entreprise et la contribution à sa transformation

a) Gestion plateforme GPEO :

Les activités du PMO ont permis d'intégrer les projets en cours et les nouveaux projets dans le logiciel de gestion de projet nouvellement développé et d'accorder et de gérer les accès à l'outil de gestion de projet aux différents utilisateurs. A l'état actuel, la plateforme est bien consultée, le remplissage et renseignement des données et informations par les chefs de projets se font continuellement. La mise à jour est aussi effective quotidiennement. Une nouvelle version a vu le jour en rapport avec le consultant et SSI qui a permis de faire de toilette et de rationalisation du portefeuille des projets.

b) Suivi du Portefeuille de projets

Le suivi des activités et le travail de monitoring des projets permet d'avoir une situation actualisée des projets phares de la SEMAF avec des taux d'exécution variables mais satisfaisantes.



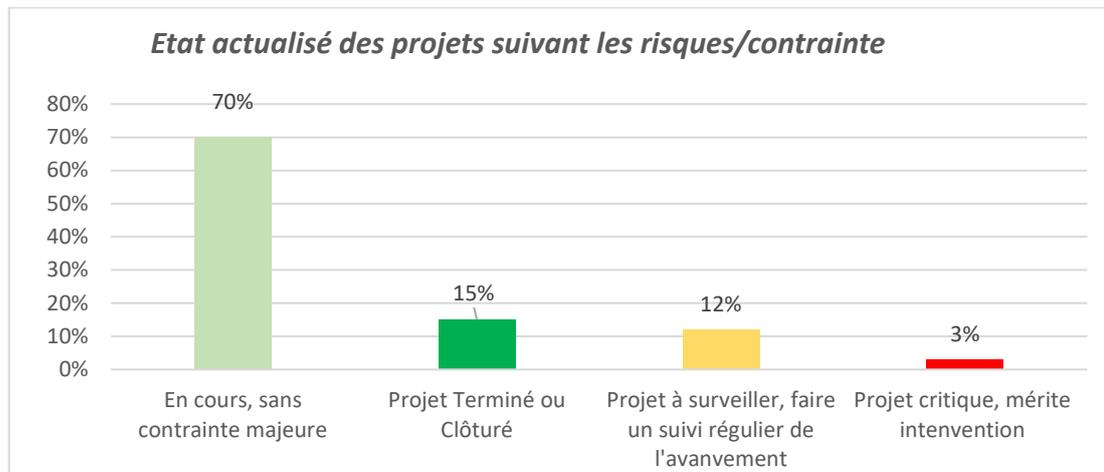
Il est important de noter qu'il y a des projets qui ont connu des avancées significatives durant cette période.

- ERP SAGE
- Prise en charge de l'exploitation et la maintenance de la centrale de Gouina
- Maintenance annuelle des lignes et postes du RIMA
- Achat de 2 groupes électrogènes
- Modèle Financier
- Règlement Intérieur SEMAF SA

- Maintenance de type A des groupes 2 et 3 (G2 et G3) de la centrale de Félou (G3: Fin des travaux et remise en exploitation du le 07/09/2023. Sous garantie)

Toutefois il est urgent de travailler à lever les contraintes pour d'autres projets :

- Fourniture d'équipement de protection individuelle et collective
- Sécurisation de l'alimentation électrique de la base de vie de Manantali.
- Mise en œuvre d'un dispatching de repli.
- Formation des Monteurs de Lignes HTB
- Mise en place SMI et Triple Certification



V. Activités des bureaux de représentation de Bamako, Nouakchott, Dakar et Kayes

Les bureaux ont pour fonction de relayer toutes les activités émanant de la Direction Générale, et en plus de coordonner ses actions internes en s'appuyant sur un personnel mis à sa disposition.

Les activités des bureaux en 2023 se résument essentiellement par :

- Gestion des activités courantes du bureau,
- Gestion de la logistique des grands travaux de Maintenance ;
- Transmission des factures aux SdE ;
- Suivi des contrats de prestation ;
- Assistance à la Direction Générale et aux Directions dans leurs différentes tâches et missions ;
- Contact permanent avec les administrations sociales et fiscales ;
- Contact permanent avec nos partenaires (Banques, Inspection de travail, structure médicale) ;
- Gestion de la caisse du bureau pour les besoins de fonctionnement ;
- Assistance au niveau de la gestion administrative des dossiers du personnel nouvellement recruté ;
- Assistance des missionnaires des consultants ;

- Traitement des besoins administratifs et financiers du bureau et des postes haute tension ;
- Assistance des agents et ayant droits malades et les agents en mission ;
- Suivi des commandes pour le compte de la Direction des Moyens Généraux en veillant sur la qualité, le prix et les délais ;
- Organisation des sessions du conseil d'administration ;
- Coordination et obtention des demandes de franchises TVA au niveau du service des impôts.
- Suivi des réparations et de l'entretien des véhicules de la SEMAF au niveau des garages externes ;
- Assistance sur la réception des achats et leur acheminement au site approprié.
- Coordination de l'achat des billets d'avion pour les demandeurs de SEMAF et des consultants.

VI. Les activités du staff de la Direction Générale

Ces activités pendant l'exercice 2024 ont été effectuées autour des axes suivants :

- Réduction des coûts,
- La révision du manuel de procédures ;
- L'Accord d'Etablissement ;
- Les dossiers et/ ou travaux RH ;
- Le recrutement ;
- Le Comité des Bureaux de Représentations

1. Réduction des coûts :

Les moyens dont dispose la SEMAF sont limités ; pour maintenir son équilibre et faire face à de nombreux défis qui l'attendent, la SEMAF doit impérativement maîtriser ses charges. Une cellule a été mise en place pour identifier les niches d'économie.

Pendant l'année 2024, la méthode déployée consiste à traquer les sources de gaspillage, tout en maintenant les conditions de travail des salariés, la qualité des services et des travaux, ainsi que la satisfaction client.

2. La révision du manuel de procédure

Une commission a été mise en place pour la révision du manuel de procédures. Cette commission a été scindée en trois sous-commissions (technique, financière et administrative). La commission administration a procédé en référence à l'ancien manuel de procédures et au système de gestion intégrée du management à la :

- Révision des procédures existantes ;
- Rédaction de nouvelles procédures.



Ci-dessous le tableau récapitulatif des travaux de la commission administrative.
Tableau 1 : procédures administratives

Procédures administratives	Nombre	%
Révisées	12	44
Nouvelles	15	56
Total	27	100

3. Les dossiers et/ou travaux des ressources humaines

Les travaux effectués concernent :

- L'Accord d'Etablissement ;
- L'audit social ;
- Autres dossiers.

4. L'accord d'établissement

Les travaux relatifs à l'Accord d'Etablissement de la SEMAF sont clôturés. Le projet d'Accord d'Etablissement doit être présenté au Conseil d'Administration de la SEMAF pour les suites. Des étapes importantes restantes dans le pilotage de ce dossier sont :

- L'intégration des observations du Conseil d'Administration ;
- Les validations des institutions administrations et judiciaires.

Toutefois l'application de ce nouvel Accord d'Etablissement nécessite quelques ajustements.

Les ajustements sont :

- La mise en place d'un comité chargé de l'application des dispositions de l'Accord d'Etablissement ;
- La réévaluation de l'impact financier de l'Accord d'Etablissement ;

Les difficultés

La principale difficulté liée à l'application de ce nouvel Accord d'Etablissement est d'ordre financier. Elle se décline en deux points :

- Le paiement régulier de la rémunération de la SEMAF ;
- La révision de la rémunération de la SEMAF

5. L'audit social

Les travaux de l'audit social sont terminés. L'exploitation des rapports issus cet audit est en suspens. Une réorientation stratégique est amorcée. Les agents n'ayant pas de poste ont été réaffectés.

Les difficultés

La difficulté majeure est l'application des recommandations des dits rapports suite :

- à la décision du Conseil d'Administration de l'embauche de personnel supplémentaire originaire de Manantali ;
- aux tensions de trésorerie de la SEMAF.

Les recommandations

La recommandation principale est la suspension des recommandations de l'audit social.

6. Les recrutements

Les postes concernés par ces recrutements sont :

Tableau 2 : postes à pourvoir

Intitulé du Poste	Nombre	Commentaire
Technicien Supérieur de Laboratoire	1	Suspendu
Technicien Supérieur en Imagerie Médicale	1	Suspendu
Sage-Femme d'état	1	Suspendu
Chef de Section Génie Civil	1	
Monteurs de lignes H.T. au Mali, en Mauritanie et au Sénégal	7	Infructueux pour la Mauritanie
Surveillant de baignade	1	

Source : prospections en externe

Décisions

Au vu de la tension de trésorerie de la SEMAF certains processus de recrutements ont été suspendus. En conclusion les recrutements des postes ci-après ont abouti :

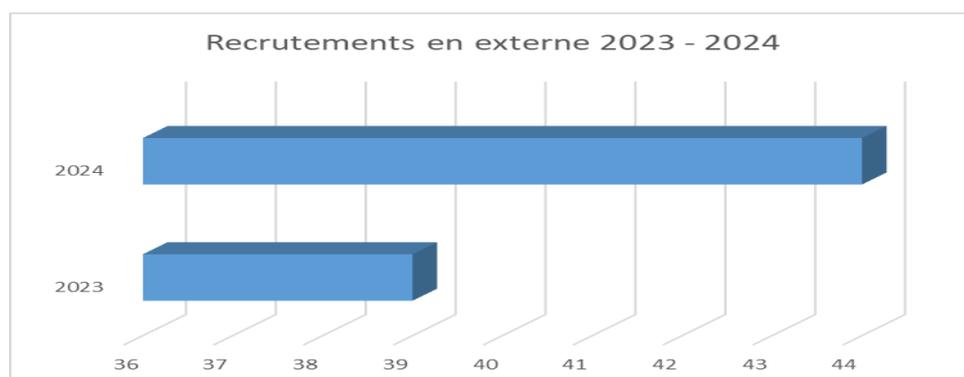
- Chef de Section Génie Civil ;
- Monteurs de ligne H.T. au Mali et au Sénégal ;
- Surveillant de baignade.

Cas des prestataires

Les prestataires ont fait l'objet d'une évaluation par un cabinet externe avant leur intégration à la SEMAF à la suite d'une décision du Conseil d'Administration de la SEMAF. Au total trente – cinq prestataires ont été embauchés.

Le graphique ci-dessous représente les recrutements de 2023 et ceux de 2024.

Graphique 1 : représentation des recrutements pour les années 2023 - 2024



Le nombre de recrues en externe de 2024 est plus élevé que celui de 2023

7. Comité des bureaux de représentation (COMBR)

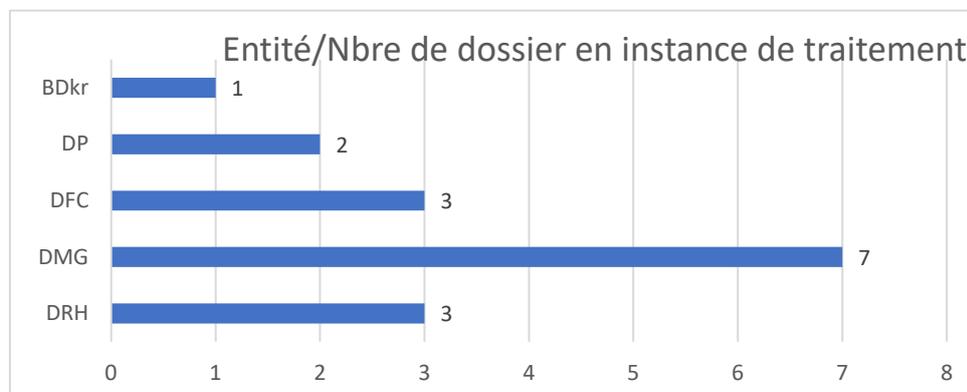
Les travaux du ComBR se sont déroulés normalement. Ci-dessous les statistiques de traitement :

Tableau 3 : situation du traitement des dossiers ComBR

Intitulé	Nbre	%
Nbre de dossiers	34	100
Nbre de dossiers traités	18	52,9
Nombre de dossiers à traiter	16	47,1

Source : les travaux du ComBR

Le graphique ci-après représente les dossiers en instance de traitement par entité
Graphique 2 : représentation des nombres de dossiers à traiter par entité



Source : les travaux du ComBR

Les difficultés

Les difficultés rencontrées sont :

- La lenteur de l'exécution de certains dossiers à traiter ;
- La tension de trésorerie de la SEMAF.

Les recommandations

Les recommandations sont :

- D'impliquer dans le traitement des dossiers les autres entités non représentées dans le ComBR;
- Régler les problèmes de trésorerie de la semaine

13 STRUCTURES DE CONTROLE

14.1 Audit :

Ce poste, dont la création a été décidée par les autorités de l'OMVS, a été pourvu à l'arrivée en octobre 2021.

Pour l'Audit Interne, il procède à l'évaluation des processus de gouvernance de l'organisation, de management des risques et de contrôle, tels qu'ils sont définis au sein de la SEMAF SA (Résolutions et Délibérations des organes d'Administration, Accord d'Etablissement, Manuel de procédures administratives, comptables, financières et techniques, notes de Direction, notes d'orientation de la Direction, Codes, Lois, décrets, arrêtés des Etats-membres régissant le fonctionnement des sociétés S.A. etc.).

L'ensemble des activités, des opérations et des processus de la SEMAF SA peuvent faire l'objet d'un Audit.

Au cours de l'année 2024, nos activités étaient centrées autour de trois activités dont la mission d'audit, le suivi et de la mise œuvre des décisions et recommandations du Conseil d'Administration et l'évaluation du contrôle interne.

14.2 Contrôle de Gestion et Suivi-Evaluation :

Les activités de 2024 se sont bien déroulées.

Les activités réalisées se résument ci-après :

14.2.1 Contrôle de Gestion :

Au cours de l'année 2024, les activités se présentent ainsi :

Orientation budgétaire 2024 :

Le Service Contrôle de Gestion à travers sa direction, a aidé la Direction Générale à définir les orientations budgétaires pour assurer la continuité d'exploitation et de maintenance des ouvrages. Ces orientations ont servi à chaque direction et service rattaché de monter son budget de 2024.

Elaboration Budgétaire 2025 :

Le budget de l'année 2025 a été élaboré dans un contexte de difficulté financière qui concerne la couverture des charges d'exploitation notamment les charges du personnel et les charges de maintenance et les frais généraux. Il a été conçu pour assurer la continuité d'exploitation des ouvrages par la SEMAF-SA

Le budget a été approuvé les 28 et 29 octobre 2024 à Bamako par le Conseil d'Administration.

- En produits : 12 554 645 136 FCFA
- En charges : 12 553 546 791 FCFA
- En investissements : 390 000 000 FCFA

Il est à noter que la rémunération actuelle ne couvre pas l'ensemble des charges d'exploitation et de maintenance.

- **Analyse et rapport trimestriel de l'exécution budgétaire 202'**

Le Service Contrôle de Gestion a produit des rapports trimestriels. Le service a aussi mis en place des tableaux de bord de suivi budgétaire des directions et des services rattachés. L'exécution des différentes lignes budgétaires a fait l'objet d'échanges et de discussions avec les directeurs et les chefs de services.

Ces éléments mentionnés ci-dessus ont permis au Directeur Général de prendre des décisions et de faire aussi des recommandations dans le but de l'atteinte des objectifs lors des réunions de restitution.

Les différents rapports :

- Rapport sur l'exécution budgétaire ;
- Rapport suivi des missions à partir de la plateforme ;
- Rapport suivi des bons de commande à partir de GesCom

Le tableau d'exécution budgétaire provisoire se présente au 31 décembre comme suit :

EXECUTION BUDGETAIRE 2024 PROVISOIRE

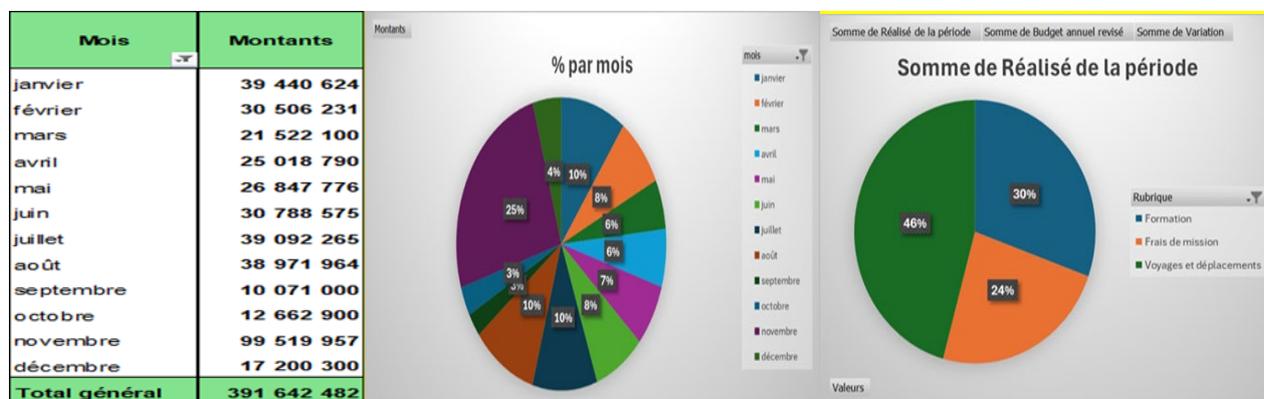
Montants en FCFA

Rubriques	Budget annuel révisé 2024	Réalisé Période	ECART		Taux de réalisation annuelle
			Valeur	(%)	
Rémunération Manantali	6 334 215 600	6 334 215 600	-	0%	100%
Rémunération Félou	3 016 698 492	3 016 698 492	-	0%	100%
Rémunération Gouraye	71 731 044	71 731 044	-	0%	100%
Rémunération Gouina	3 120 000 000	3 120 000 000	-	0%	100%
Fibre optique	12 000 000	-	- 12 000 000	-100%	0%
Autres produits	-	3 365 955 410	3 365 955 410	-	-
Total produit	12 554 645 136	15 908 600 546	3 353 955 410	27%	127%
Salaires	5 308 598 573	5 701 906 729	393 308 156	7%	107%
Prime de gratification	1 479 346 588	1 479 211 881	- 134 707	0%	100%
Charges sociales	1 271 175 489	1 332 543 717	61 368 228	5%	105%
Formation	140 128 800	131 342 624	- 8 786 176	-6%	94%
Frais Médicaux	330 273 042	431 806 096	101 533 054	31%	131%
Personnel temporaire	14 000 000	19 321 167	5 321 167	38%	138%
Prime de lait et Autres	26 641 600	19 000 800	- 7 640 800	-29%	71%
Total des charges du personnel	8 570 164 092	9 115 133 014	544 968 922	6,36%	106%
Achats fournitures	500 423 249	529 317 739	28 894 490	6%	106%
Pièces de rechanges et outillages	224 998 936	1 232 562 013	1 007 563 077	448%	548%
Services Extérieurs	477 580 200	177 425 466	- 300 154 734	-63%	37%
Assurance	65 800 000	26 958 485	- 38 841 515	-59%	41%
Inspections HSE	16 122 246	2 495 900	- 13 626 346	-85%	15%
Frais de mission (exploitation & maintenance)	248 472 903	160 771 449	- 87 701 454	-35%	65%
Total des Maintenances	1 533 397 535	2 129 531 052	596 133 518	39%	139%
Emoluments, traitement DG et AG	389 300 000	484 399 951	95 099 951	24%	124%
Frais d'audit et commissariat aux comptes	35 000 000	63 069 714	28 069 714	80%	180%
Honoraires	159 795 000	379 998 406	220 203 406	138%	238%
Loyers, eau et électricité	110 963 592	78 393 089	- 32 570 503	-29%	71%
Communication	206 188 000	288 104 026	81 916 026	40%	140%
Voyages et déplacements	136 250 000	279 486 291	143 236 291	105%	205%
Gardiennage	469 872 000	404 462 632	- 65 409 368	-14%	86%
Réceptions	50 000 000	36 172 445	- 13 827 555	-28%	72%
Fournitures de bureau et informatique	10 000 000	6 147 312	- 3 852 688	-39%	61%
Frais bancaires	12 803 305	63 446 091	50 642 786	396%	496%
Entretien et nettoyage	209 074 500	323 458 865	114 384 365	55%	155%
Autres Frais et Dons	47 580 000	41 431 560	- 6 148 440	-13%	87%
Participation Fonds Social	150 000 000	150 000 000	-	-	100%
Total des Frais Généraux	1 986 826 397	2 598 570 382	611 743 985	31%	131%
Total charge hors dotation	12 090 388 024	13 843 234 448	1 752 846 425	14%	114%
Total dotation	461 988 263	452 627 614	- 9 360 649	2%	98%
Total des charges	12 552 376 286	14 295 862 062	1 743 485 776	14%	114%
Resultat previsionnel	2 268 850	1 612 738 484	1 610 469 634	70982%	71082%

Suivi des missions 2024

Les missions à fin décembre 2024 s'élèvent à 391,6 MFCFA contre un budget annuel de 517 Millions de FCFA soit un taux de réalisation de 76% par rapport au budget annuel révisé. Le taux de réalisation annuel pour la formation est de 85%, la mission de maintenance 38% et les voyages et déplacements 137%.

Rubrique	Somme de Réalisé de la période	Somme de Budget annuel révisé	Somme de Variation	Taux de réalisation annuel
Formation	119 471 248	140 128 800	- 20 657 552	85%
Frais de mission	93 031 000	246 761 774	-153 730 774	38%
Voyages et déplacements	179 140 234	130 329 669	48 810 565	137%
Total général	391 642 482	517 220 242	-125 577 760	76%



Suivi des bons de commande

Les bons de commande de la période s'élèvent à 313 MFCFA à fin décembre 2024. Charge du personnel représente 1%, la formation représente 4%, la maintenance 57%, les frais généraux 13% et les investissement 25%.



14.2.2 Contrôle Interne et Suivi-Evaluation :

Contrôle Interne

Ces activités de contrôle se réalisent quotidiennement afin que chaque étape de cette vérification contribue à prévenir les erreurs, les irrégularités, et à assurer une gestion efficace. Notamment entre autres :

- La conformité des pièces justificatives : une attention particulière a été portée à la validation des pièces justificatives soumises, avec un accent spécifique sur celles relatives aux avances de fonds. Cette étape vise à s'assurer de l'exactitude, de l'intégrité et de la conformité ;
- La vérification dans le processus achats : de la sélection des fournisseurs jusqu'à l'exécution des commandes, afin de garantir le respect des procédures établies et de minimiser les risques de non-conformité ou d'irrégularités ;
- La vérification des dossiers de demande de remboursement des frais médicaux : ils ont été minutieusement examinés pour vérifier la conformité des justificatifs soumis et leur alignement avec les politiques en vigueur. Cette démarche contribue à assurer une gestion transparente et équitable des droits des bénéficiaires ;
- La conformité des liquidations des frais de missions : Elle a été évaluée avec soin, en tenant compte des barèmes applicables, des justificatifs requis et des règles d'approbation ;
- L'examen détaillé des paiements bancaires effectués : ils ont été passés en revue de manière exhaustive afin d'assurer leur conformité avec les autorisations préalables, les justificatifs associés et les standards de gestion financière ;
- Le contrôle des comptes de la comptabilité : enfin, un contrôle approfondi des différents comptes de la comptabilité a été réalisé pour vérifier l'exactitude des enregistrements, l'équilibre des écritures et la conformité des opérations avec les principes comptables généralement admis ;
- La veille sur l'application correcte des procédures administratives, financières, commerciale et comptables ;
- La veille sur le respect des lois et règlements.

Suivi-Evaluation :

Une mise en œuvre par le biais de l'outil collaboratif Microsoft Planner. Ce suivi permet de centraliser les actions, d'en garantir la traçabilité et de s'assurer du respect des délais et des priorités définies par la direction. L'évaluation de l'état d'avancement de ce suivi est effectuée de manière détaillée via l'utilisation d'un tableau de bord sur Excel, offrant une visibilité claire sur les performances et les progrès accomplis.

Un suivi et une évaluation approfondis ont été réalisés pour garantir la disponibilité, la qualité et la régularité des rapports d'activité, qu'ils soient mensuels ou trimestriels, soumis par les membres du comité de direction élargi (Comdir).

Cette démarche vise à renforcer le pilotage stratégique et opérationnel de l'organisation en s'assurant que les contributions documentaires de chaque membre respectent les délais impartis. L'évaluation englobe plusieurs dimensions :

- **Disponibilité des rapports :**

Une vérification rigoureuse a été effectuée pour s'assurer que chaque membre du Comdir élargi soumet ses rapports d'activité dans les délais convenus. L'accent a été mis sur la régularité des remises, tant pour les rapports mensuels que pour les rapports trimestriels, afin de maintenir une continuité dans le suivi des performances.

- **Suivi des actions clés et recommandations :**

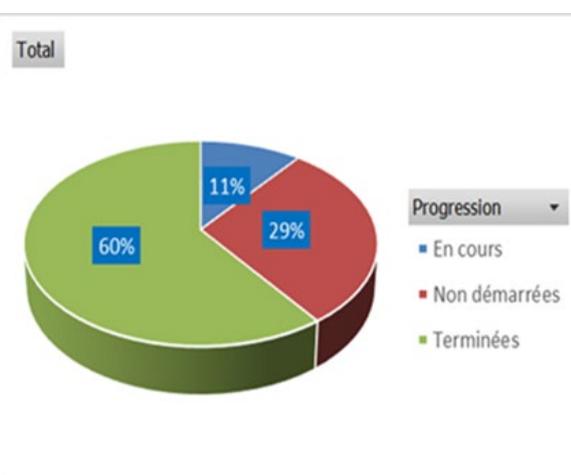
Suivant l'annotation du directeur générale une attention particulière sera accordée à l'intégration, dans ces rapports, des actions mises en œuvre, des résultats obtenus, ainsi que des recommandations pour les prochaines étapes.

Ce processus de suivi et d'évaluation illustre l'importance accordée à la rigueur et à l'efficacité dans le fonctionnement du comité de direction élargi. Il constitue un levier essentiel pour renforcer la coordination et optimiser les contributions individuelles et collectives à la performance globale de l'organisation.

La communication de ce travail se formalise par l'élaboration d'un rapport adressé à la direction générale chaque quinze jours, afin de rendre compte de la mise en œuvre effective des recommandations et des actions entreprises.

État des tâches avec mention En Cours

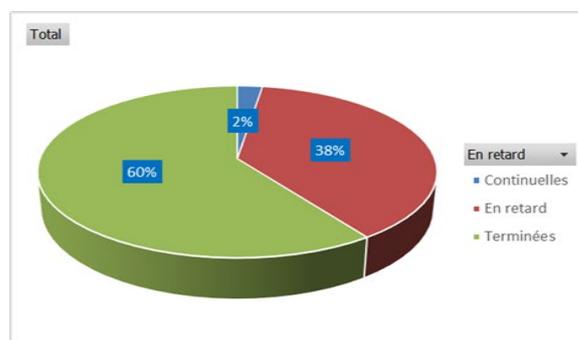
État	En cours	Non démarrées	Terminées	Total général
Bureau de BAMAKO		3	3	6
BUREAU DE DAKAR	1		2	3
BUREAU DE KAYES		3		3
CSJ	1	5	3	9
CT CADAM			1	1
CT EXPLOITATION	3	2	3	8
CT SEMEGA	3	1	1	5
DCSE	1		19	20
DFC			85	85
DMG	11	34	86	131
DP	14	11	44	69
DQSE		1	43	44
DRH	8	80	6	94
DT	15	14	26	55
REPORTER		5		5
SSI	4		14	18
Tâches suspendues		1		1
Total général	63	175	358	596



État des tâches avec mention En Retard

État	Continuelles	En retard	Terminées	Total général
Bureau de BAMAKO		3	3	6
BUREAU DE DAKAR		1	2	3
BUREAU DE KAYES		3		3
CSJ		6	3	9
CT CADAM			1	1
CT EXPLOITATION		5	3	8
CT SEMEGA		4	1	5
DCSE		1	19	20
DFC	2		83	85
DMG		45	86	131
DP	1	24	44	69
DQSE		1	43	44
DRH	3	85	6	94
DT	1	28	26	55
REPORTER	5			5
SSI	2	2	14	18
Tâches suspendues		1		1
Total général	14	226	356	596

État	Total
Continuelles	14
En retard	226
Terminées	356
Total général	596



Rapports D'ACTIVITES



SITUATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES 2024															Date de mise à jour 11-déc.					
DIRECTIONS & SERVICES	janv.-24	févr.-24	mars-24	avr.-24	mai-24	juin-24	juil.-24	août-24	sept.-24	oct.-24	nov.-24	déc.-24	TRS1	TRS2	TRS3	TRS4	Nombre / Mois	% / mois	Nombre / Trimestre	% / Trimestre
DP	<input checked="" type="checkbox"/>	10	91%	3	100%															
DT	<input checked="" type="checkbox"/>	10	91%	3	100%															
DFC	<input type="checkbox"/>	0	0%	0	0%															
DCSE	<input type="checkbox"/>	0	0%	3	100%															
DMG	<input type="checkbox"/>	0	0%	0	0%															
DRH	<input checked="" type="checkbox"/>	9	82%	3	100%															
DQSE	<input checked="" type="checkbox"/>	9	82%	3	100%															
AI	<input type="checkbox"/>	0	0%	0	0%															
SSI	<input checked="" type="checkbox"/>	11	100%	3	100%															
CT SARR Formation	<input checked="" type="checkbox"/>	11	100%	3	100%															
CT Khady	<input checked="" type="checkbox"/>	9	82%	3	100%															
CT SEMEGA	<input type="checkbox"/>	0	0%	0	0%															
CTE DIALLO	<input checked="" type="checkbox"/>	9	82%	3	100%															
Projet Mananger Office	<input checked="" type="checkbox"/>	9	82%	3	100%															
Cellule Passation des marchés	<input checked="" type="checkbox"/>	9	82%	3	100%															
Service Juridique / B-KAYES	<input checked="" type="checkbox"/>	9	82%	3	100%															
Bureau de Bamako	<input checked="" type="checkbox"/>	9	82%	3	100%															
Bureau de Dakar	<input checked="" type="checkbox"/>	9	82%	3	100%															
Bureau de Nouakchott	<input type="checkbox"/>	0	0%	0	0%															

15 VALEURS CARACTERIQUES DE LA SEMAF SA AU 31/12/2025

Les valeurs caractéristiques de la société constituent un résumé chiffré des principaux indicateurs de la SEMAF SA. Elles permettent d'avoir une idée globale des performances de la société ainsi que les moyens (matériels, humains et financiers) mis à disposition pour assurer la continuité et la qualité de service.

VALEURS CARACTERISTIQUES DE LA SEMAF (2014 à 2024)													
Rubriques	Unités	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Ecart (%) 2024/2023
Puissance installée	MW	260	260	260	260	260	260	260	260	400	400	400	-
Production brute Manantali	GWh	819	851	948	888	842	874	989	865	887	912	875	-4%
Production brute Félou	GWh	298	332	337	304	319	282	279	279	279	296	324	9%
Production brute Gouina	GWh									558	657	716	9%
Energie totale produite	GWh	1 117	1 183	1 285	1 192	1 161	1 156	1 268	1 144	1 724	1 865	1 915	3%
Energie vendue à EDM SA	GWh	532	563	618	569	568	569	628	537	722	787	801	2%
Energie vendue à SOMELEC	GWh	200	217	232	215	220	211	226	200	372	450	440	-2%
Energie vendue à Senelec	GWh	315	339	360	332	351	349	388	315	486	510	555	9%
Energie totale vendue	GWh	1047	1119	1210	1116	1 139	1 129	1 242	1 052	1 580	1 747	1 796	3%
Vente totale	MF	41 590	42 980	44 862	42 874	42 217	41 905	44 204	40 091	62 453	65 988	66 840	1%
Rémunération Manantali	MF	3057	6 334	6 334	6 334	6 334	6 334	6 334	6 334	6 336	6 336	6 336	0%
Rémunération Félou	MF	0	61	2 211	3 017	3 017	3 017	3 017	3 017	3 013	3 012	3 012	0%
Rémunération Gouina	MF	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 120	-
Autres Rémunération	MF	492	36	230	0,06	0,07	0,07	0,07	1 311	83	72	72	0%
Autres Produits	MF									960	1 680	3 195	90%
Produit total	MF	3549	6 431	8 775	9 351	9 351	9 351	9 351	10 662	10 392	11 100	15 735	42%
Salaires	MF	1082	2 162	2756	2618	3 157	4 123	4 399	4 811	5 379	5 794	7 181	24%
Charges de personnel	MF		526	421	432	1 309	1 222	1 022	940	1 088	1 201	1 584	32%
Frais médicaux	MF		141	100	160	171	253	246	213	287	241	431	79%
Charges de personnel totale	MF	1082	2 829	3 277	3 210	4 637	5 598	5 667	5 964	6 754	7 236	9 196	27%
Part charges personnel /Rémunération	%	30%	44%	37%	34%	50%	60%	61%	56%	65%	65%	58%	-10%
Charges de maintenance	MF	601	1 312	1 826	2 332	2 672	4 694	1 702	1 551	1 710	718	2 141	198%
Frais généraux	MF		1 164	1565	1700	1 881	3 252	2 163	2 105	3 205	1 700	2 530	49%
Total Charges	MF	1 683	5 305	6 668	7 242	9 191	13 543	9 533	9 620	11 669	9 654	13 867	44%
Part charges totales /Rémunération	%	47%	82%	76%	77%	98%	145%	102%	90%	112%	87%	88%	1%
Coût de revient du kWh	F	1,51	4,48	5,19	6,08	7,92	11,72	7,52	8,41	6,77	5,18	7,60	47%
Recrutements	U			11	18	33	45	15	23	57	50	49	-2%
Licenciements/démissions/décès											10	14	40%
Effectif	U	140	155	166	171	200	248	258	270	320	344	382	11%
Taux de fréquence accidents	Ratio					3,05	3,06	2,82	2,80	2,38	0,00	0,00	
Taux de gravité accidents	Ratio					0,01	0,13	0,08	0,1	0,21	0,00	0,00	

16 PERSPECTIVES POUR 2025

Après une année 2024 consacrée à la poursuite du programme de transformation structurelle et industrielle pour revenir aux fondamentaux d'une société moderne, aux normes, qui pourra donner satisfaction aux sociétés d'électricité clientes et aux Autorités de l'OMVS.

la SEMAF s'est fixée comme ambition à partir de 2024, de devenir à l'horizon 2025, une société électrique de référence sous régionale pour occuper le premier rang dans le domaine de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages hydroélectriques.

En 2025, les efforts seront centrés sur :

- Le respect de la feuille de route déclinée conformément à la stratégie et aux objectifs, de développement à inscrire dans le budget 2025,
- La mise en œuvre des recommandations de l'audit du système d'Information ;
- La poursuite des chantiers de certifications SMI, de RSE et d'habilitation électrique ;
- La poursuite du chantier de réduction des coûts « cost killing » ;
- La Finalisation de la mise en œuvre de l'ERP Sage pour la comptabilité, l'immobilisation, la gestion budgétaire, la gestion commerciale, les RH, la paie et la GMAO ;
- La réhabilitation des villas obsolètes des cités pour un meilleur cadre de vie en rapport avec la SOGEM ;
- Le suivi du renouvellement et du renforcement des ouvrages pour assurer une meilleure exploitation en rapport avec la SOGEM ;
- L'amélioration des capacités d'intervention et de maintenance sur le RIMA ;
- Le renforcement de la capacité du personnel ;
- La consolidation de la bonne gouvernance ;
- L'amélioration des indicateurs techniques de qualité de service ;
- L'amélioration des relations avec la communauté ;
- L'amélioration des indicateurs de gestion.
- L'application de l'accord d'établissement



17 CONCLUSION

Malgré l'insuffisance des actions de maintenance observées ces dernières années, le système production-transport et le patrimoine que la SEMAF exploite délivrent des performances acceptables.

Notre ambition de faire de la SEMAF-SA à l'horizon 2025 un opérateur électrique de référence dans la sous-région reste à notre portée.

En effet, avec le soutien de notre société-mère et des organes délibérants, nous avons entrepris ce vaste programme de transformation structurelle et industrielle pour revenir aux fondamentaux d'une société moderne, aux normes, qui pourra donner satisfaction aux sociétés d'électricité clientes et aux Autorités de l'OMVS.

Malgré les nombreux défis inhérents aux changements engagés, la SEMAF reste mobilisée pour réaliser l'objectif poursuivi.

ANNEXES

Annexe 1 - Graphique de la présence de la tension en 2024

Annexe 2 - Liste des incidents majeurs du réseau de transport survenus en 2024

Annexe 3 - Le tableau détaillé des travaux de maintenance des postes HT

Annexe 4 - Le tableau détaillé des travaux de maintenance des lignes HTB

Annexe 5 - Le tableau du portefeuille contentieux

Annexe 6 - La situation des marchés en cours